UCLouvain

LOUVAIN
School of Management

Louvain School of Management

L'économie circulaire : Quelles sont les raisons d'un manque de financement et de développement de projets d'économie circulaire dans nos entrepries belges ?

Auteur : Demeulemeester Simon, Stavrinakis Max
Promoteur : De Rongé Yves
Année académique 2019-2020

Nous tenions tout d'abord à remercier notre promoteur, Monsieur De Rongé, pour son accompagnement, sa compréhension, sa patience et ses conseils lors de la réalisation de notre mémoire.

Nous remercions également chaleureusement les différents intervenants pour leur disponibilité malgré la période compliquée du covid-19 et leurs informations pertinentes qui nous ont permis de réaliser l'analyse de ce mémoire et de répondre à notre problématique.

Nous souhaitions également remercier affectueusement nos parents, nos frères et sœurs, et nos proches pour leur présence, leur accompagnement, leur compréhension et leurs encouragements tout au long de la réalisation de notre mémoire.

Nous tenions également à remercier les lecteurs pour qui ce mémoire sera, nous espérons, enrichissant et intéressant.

Table des matières

Introduction générale 6
PARTIE 1 : Revues de littérature 8
Introduction 8
CHAPITRE 1 : CONTEXTE PROVOQUANT L'ÉMERGENCE D'UN NOUVEAU MODÈLE 9
1.1 Introduction 9
1.2 Ressources non renouvelables 9
1.3 Ressources naturelles renouvelables 12
1.4 Volatilité du prix des matières premières 14
1.5 Contexte économique et social 15
1.6 Résumé du contexte et des enjeux 17
CHAPITRE 2 : L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE 18
2.1 Concepts précepteurs et émergence 18
2.2 Définition du modèle, caractéristiques et concepts 20
2.2.1 L'écoconception 21
2.2.2 L'écologie industrielle 22
2.2.3 Les 3R 25
2.2.4 L'échelle de Lansink 27
2.2.5 Performances sociales, économiques et environnementales 28
CHAPITRE 3 : DÉVELOPPEMENT ET FINANCEMENT DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE 31
3.1 Introduction 31
3.2 Mesures et réglementations au développement de l'économie circulaire 31
3.2.1 Introduction 31
3.2.2 Dans l'Union Européenne 32
Plan d'Action 32
Le Pacte Vert pour l'Europe 34
3.2.3 En Belgique 37
3.3 Moyens de financement au passage à l'économie circulaire 40
3.3.1 Dans l'Union Européenne 40
3.3.2 En Belgique 42
3.4 Les freins à l'économie circulaire 43
3.4.1 Les freins culturels et cognitifs 43
3.4.2 Les freins organisationnels 44
3.4.3 Les freins économiques 45

3.4.4 Les freins techniques 46
3.4.5 Les freins législatifs 46
3.4.6 Les freins financiers 47
3.5 Méthodes de financement : Start-up et PME 49
3.5.1 Financement d'une start-up 49
3.5.2 Financement d'une entreprise linéaire développant un projet circulaire 52
Fonds propres 52
Autres formes de financement non-bancaires 53
Capital-risque 53
Les subventions publiques 54
3.6 Bilan de l'économie circulaire en Belgique 54
PARTIE 2 : partie pratique 59
Chapitre 4 : Méthodologie et enquêtes qualitatives 59
4.1 Méthodologie 59
4.1.1 Question de recherche 59
4.1.2 La méthode 60
4.1.3 Choix du terrain et échantillonnage 60
4.2 Présentation des intervenants 61
4.2.1 Gramitherm 61
4.2.2 LaverVert : 61
4.2.3 BeNetworks : 62
4.2.4 Shak&Kai : 62
4.2.5 Too Good To Go 62
4.2.6 Happy Hours Market 63
4.2.7 Lowco 63
4.2.8 Enso 63
4.2.9 Sowalfin 64
4.2.10 ING 64
Chapitre 5 : Présentation de l'analyse et discussion des résultats 65
5.1 Introduction 65
5.2 Discussion des résultats 66
5.2.1 Cadre organisationnel 66
5.2.2 Cadre économique 67
5.2.3 Cadre financier 70
5.2.4 Cadre culturel et cognitif 73
5.2.5 Cadre technique 76
5.2.6 Cadre législatif 77

5.3 Présentation de l'analyse - Confrontation de la théorie et de la pratique 78
Conclusion générale et recommandations 86
Bibliographie : 89
ANNEXES : 97
Annexe 1 : Interview – Happy Hours Market - Retranscription 97
Annexe 2 : Interview – Shak&Kai- Retranscription 104
Annexe 3 : Interview – LaverVert – Retranscription 108
Annexe 4 : Interview – Enso – Retranscription 114
Annexe 5 : Interview – LowCo – Retranscription 122
Annexe 6 : Interview – TooGoodToGo – Retranscription 126
Annexe 7 : Interview – Gramitherm– Retranscription 131
Annexe 8 : Interview – BeNetworks – Retranscription 138
Annexe 9: Interview – Sowalfin – Retranscription 143
Annexe 10: Interview – ING – Retranscription 161
Annexe 11 : Guide d'entretien entreprise circulaire : 165
Annexe 12 : Guide d'entretien consultant financement : 167

Résumé

Comme beaucoup d'entre nous le savent, notre modèle de production et de développement classique, reposant sur une économie linéaire supposant l'abondance des ressources, ne correspond plus aux contraintes et attentes de la société. D'une part, en raison de son manque de prise de conscience face aux ressources renouvelables, mais également par ses lacunes vis-à-vis de la gestion des ressources non renouvelables, le modèle d'économie linéaire paraît de plus en plus étriqué et ne semble clairement plus suffire au vu des circonstances actuelles.

Ce rapport a pour objectif premier d'exposer un nouveau modèle capable de concilier performances économiques, sociales et environnementales. Ce modèle, appelé économie circulaire, est basé sur la circularité des matières premières et la synergie des industries.

Ensuite, l'objectif sera de proposer une explication au manque de financement et de développement de projets d'économie circulaire en Belgique via les résultats et l'analyse de plusieurs enquêtes qualitatives.

Pour conclure, les principaux freins au financement et au développement des projets d'économie circulaire seront exposés et des recommandations seront proposées.

Introduction générale

Depuis toujours, l'accès et la possession des ressources sont une source de conflits. Nul besoin de présenter de nombreux exemples, mais nous pouvons citer les guerres en Afrique pour l'or et les diamants, ou encore les guerres et conflits liés au pétrole. La plupart de ces ressources étaient souvent considérées comme « inépuisables » mais on sait qu'aujourd'hui, ce n'est pas du tout le cas. Nous sommes à un stade où critiquer la vision qu'a notre système économique actuel vis-à-vis des ressources, est devenu presque la norme, car le modèle classique présente de plus en plus de limites. D'abord, en terme de gaspillage, l'articulation longue et internationale de la plupart des marchés n'offrent pas beaucoup de solutions, alors que la croissance démographique actuelle implique également une augmentation des besoins. Ensuite, le manque de coordination et de synergies intersectorielles engendre encore également beaucoup trop de pertes qui pourraient être évitées. Finalement, en termes de pollution et de dégradation de l'environnement, notre système actuel ne semble pas pouvoir s'adapter et proposer de progrès concret.

C'est dans ce contexte que l'économie circulaire semble être une alternative attrayante et convaincante. Ce nouveau modèle économique repose essentiellement sur une meilleure gestion des ressources, une mise en commun des savoirs et des technologies dans le but de dégager des synergies et d'optimiser l'utilisation des matières à une échelle plus territoriale, ainsi que sur une conception des produits et des marchés, plus écologique, prenant en compte le reconditionnement et la réutilisation de la matière.

L'objectif de ce mémoire est d'analyser ce modèle, ses principes de fonctionnement ainsi que ses enjeux. Nous présenterons le contexte dans lequel se développe l'économie circulaire actuellement et essaierons de situer où en est ce concept sur son parcours ainsi que les embûches que son développement rencontre.
Ce mémoire est composé de deux parties : une première partie dédiée à la théorie, à savoir nos revues de littérature, et une seconde partie pratique composée de notre analyse et l'exposition de nos résultats. Ces deux parties seront suivies d'une conclusion générale sur notre problématique.

La première partie comporte trois chapitres, et vise à exposer les différents aspects en lien avec l'économie circulaire. En outre, le premier chapitre a pour but de décrire le contexte social, économique et environnemental dans lequel est venu s'introduire l'économie circulaire. Ensuite, dans le second chapitre, nous présentons les différents piliers de l'économie circulaire et ses principes fondateurs. Enfin, le troisième chapitre sera quant à lui dédié au développement et au financement des projets d'économie circulaire en Europe et en Belgique, notamment à travers l'exposition du cadre mis en place.

La partie pratique est composée de deux chapitres et confronte les éléments présentés dans la première partie avec des informations réelles, de terrain. Le quatrième chapitre tend à expliquer la méthodologie utilisée pour l'analyse de notre problématique. Enfin, le dernier chapitre comporte l'analyse de nos recherches et de nos résultats.

PARTIE 1 : Revues de littérature

Introduction

Avant d'exposer notre problématique, nous avons décidé de consacrer la première partie de notre mémoire à, dans un premier temps, décrire le contexte d'émergence de l'économie circulaire et de définir en théorie ce concept et ses piliers fondamentaux ainsi que ses avantages.

Ensuite, nous attarderons notre recherche théorique au développement et aux besoins de financement de l'économie circulaire dans l'Union Européenne et en Belgique. De plus, nous identifierons et exposerons d'autres freins auxquels le développement de ce concept doit faire face.

A la suite de cette recherche de littérature, nous pourrons exposer notre problématique et introduire notre seconde partie qui nous permettra de vérifier ce qui est présenté dans la littérature. Nous nous appuierons sur plusieurs enquêtes qualitatives menées auprès de différentes parties prenantes touchées par ce concept.

CHAPITRE 1 : CONTEXTE PROVOQUANT L'ÉMERGENCE D'UN NOUVEAU MODÈLE

1.1 Introduction

Notre modèle économique classique, reposant sur une production linéaire, semble de plus en plus limité en solutions face aux dangers lui étant inhérents. Tandis que nos ressources en matières premières non renouvelables deviennent de plus en plus étriquées, certaines ressources renouvelables commencent à leur tour à être menacées. De plus, la dépendance et l'incertitude des flux en matière première provoquent depuis plusieurs années d'importantes variations dans leurs prix. Enfin, d'autres facteurs tels que la croissance démographique ou encore l'augmentation de la classe moyenne définisse un contexte économique et social alarmant.

1.2 Ressources non renouvelables

Pour commencer, abordons la gestion actuelle des ressources non renouvelables. Définissons d'abord ce qu'est une ressource non renouvelable : " une ressource non renouvelable est une ressource naturelle qui peut être complètement épuisée à la surface de la terre suite aux extractions et à l'exploitation par l'homme". (Dictionnaire Environnement, 2010)

Selon un rapport de l'OCDE, notre système économique actuel consomme 65% de plus en ressources naturelles qu'en 1980, une tendance maintenue à la hausse par la croissance démographique actuelle et la croissance économique nécessaire et intrinsèque au modèle industriel contemporain. En outre, on estime que d'ici l'horizon 2050, nous aurons besoin de près de deux fois plus de ressources naturelles que celles que la terre produit annuellement. (WWF, 2019)

Parmi les ressources naturelles non renouvelable les plus menacées, on retrouve bien évidemment les énergies fossiles, comme le pétrole, le gaz et le charbon, qui occupent depuis de nombreuses années déjà le devant de la scène. Ces matières, présentent dans le sous-sol de la Terre, ont la particularité d'être de très bon combustible, faisant d'eux d'excellent carburant. Le début de leur utilisation remonte à l'Antiquité, où on se servait par exemple du pétrole pour alimenter les lampes à huile, mais la production et consommation massive des énergies fossiles ne remontent pas aussi loin. (Plates-Bandes Communication, n.d.) En effet, si on observe l'évolution de la production en énergie primaire entre 1976 et 2016, on peut remarquer qu'elle a plus que doublée, passant de 6,5 à 13,8 Gtep, le pétrole comptant pour presque un tiers de la production totale. (SDES, 2019)

Avant le 18e siècle, l'importance des énergies fossiles n'était donc pas si grande, ce n'est que grâce aux avancées technologiques et à la révolution industrielle que le pétrole et les autres hydrocarbures sont devenus un pilier essentiel à notre économie. De fait, actuellement, le pétrole est l'énergie la plus utilisée dans le monde, présente dans tous les transports commerciaux et industriels internationaux, rendant ainsi son importance capitale.

Pourtant, plusieurs études estiment qu'au rythme actuel, nous aurons épuisé nos ressources de gaz naturel et de pétrole d'ici une cinquantaine d'années, et celles de charbon d'ici 100 ans, un problème auquel le modèle linéaire ne semble pas capable d'apporter de solutions (Plates-Bandes Communication, n.d.)..

La seconde catégorie de ressources naturelles non renouvelables menacée est celle des minerais, dont le début de l'exploitation commença par la métallurgie d'un alliage d'étain et de cuivre. Depuis, grâce aux avancées technologiques et scientifiques, l'homme est parvenu à extraire de plus de plus de métaux mais ce n'est que depuis peu que leur consommation connaît une croissance fulgurante. En effet, depuis le début du 20e siècle, la demande annuelle en minerais a été multipliée par 27, accompagnée d'une efficacité de forage minier qui a été multipliée par 90 en à peine 100 ans. Le plomb par exemple, extrait depuis 6000 ans, a vu sa production annuelle augmenter d'environ 6 ordres de grandeurs.

(Calas, 2016) Néanmoins, la disponibilité de ce type de ressources dépend de plusieurs facteurs et devient de plus en plus limitée.

Premièrement, afin de pouvoir extraire un minerais de la croûte terrestre, sa concentration doit impérativement atteindre un seuil minimal, au-dessous duquel l'extraction est infaisable. Dès lors, pour la majorité des métaux, les sites naturels ne sont pas suffisamment concentrés pour être exploitable. De plus, l'homme a logiquement choisi de commencer par extraire les sources les plus riches, provoquant une sévère décroissance de concentration des mines ouvertes, les rendant in fine inexploitables ou du moins, nettement plus gourmandes en énergie d'exploitation. (McDonald, Normandin & Sauvé, 2016)

Enfin, la localisation des mines ou des sources de minerais apporte une complication supplémentaire puisque la Chine dispose d'environ la moitié des réserves mondiales connues en termes de terres rares, constituées des 17 éléments ayant une importance cruciale et stratégique dans les développements technologiques grâce à leurs propriétés magnétiques, catalytiques et optiques, comme le graphite ou le platine. De plus, la chine détient quasiment un monopole sur la production de ces terres rares, contrôlant environ 95% de la production mondiale. (Niquet, 2011)

Concrètement, tandis que nos réserves de ressources non renouvelables sont de plus en plus menacées face à la consommation croissant de manière démesurée, et que certaines d'entre elles commencent même à présenter une certitude d'épuisement, les réserves naturelles de minerais deviennent de moins en moins nombreuses et de plus en plus complexes à exploiter. Cette problématique est en contraste avec la dépendance économique de notre système industriel vis-à-vis de ces ressources, ce qui peut provoquer de grands basculements lors d'événements imprévus. Nous faisons donc face à une situation inquiétante, à laquelle il faut trouver une solution rapidement si on veut être apte à opérer une transition efficace vers un nouveau système. En outre, au plus nous prenons le temps de réfléchir à changer nos habitudes et nos méthodes, au plus nos réserves s'amenuisent et le temps d'adaptation augmente.

1.3 Ressources naturelles renouvelables

Abordons maintenant la gestion des ressources naturelles renouvelables, qui peuvent être définies comme suit : "Une Ressource renouvelable est une ressource naturelle dont les réserves sont normalement inépuisables, habituellement parce qu'elle se reproduit en continue." (Dictionnaire Environnement, 2010)
Dès lors, afin qu'une ressource soit renouvelable, il faut que le stock puisse se renouveler au moins aussi vite qu'il est consommé, c'est-à-dire si le rythme de son prélèvement ne dépasse pas sa capacité de régénération.

Lorsqu'on parle de ressources renouvelables, on pense bien sûr aux énergies renouvelables comme l'énergie éolienne ou solaire, mais on néglige souvent les autres types de ressources renouvelables comme le bois, l'eau, les ressources animales d'élevage et végétales cultivées, qui constituent les ressources agricoles ou la biomasse, ou encore les ressources vivantes comme les gibiers ou les poissons. Prenons l'exemple des ressources agricoles, qui dépendent des disponibilités en terres fertiles et des capacités de production. Les progrès technologiques en agronomie comme l'introduction de catalyseurs de croissance tels que les engrais, ayant permis d'augmenter considérablement le rendement des terres cultivées, présentent progressivement certaines limites. (CGEDD, 2014)

En effet, si on prend l'exemple de la France, un des territoires les plus riches en terres fertiles, des études démontrent qu'à cause de l'artificialisation des terres, elle aurait perdu 20% de sa surface agricole sur les 50 dernières années. (CGEDD, 2014).
« L'artificialisation représente une modification du milieu (sol, climat) ou des plantes, provoquées par l'homme, en vue d'améliorer les conditions d'une production agricole. » (Larousse)
Elle représente donc ici un processus d'appauvrissement ou de dégradation progressive des terres, finalisé par la perte de capacité à maintenir la biodiversité et les cycles naturels impératives à la culture. De plus, lors de fortes périodes de pluie, les engrais utilisés, étant majoritairement à base de phosphate, se retrouvent dans l'eau qui ruisselle sur les terres et se retrouve dans les cours d'eau, menaçant ainsi l'écosystème y vivant. (CGEDD, 2014)

Aussi, tandis que les besoins en nourriture ne cessent d'augmenter avec la croissance démographique mondiale, chaque jour, des entreprises agricoles cessent leurs activités à cause de la compétitivité aiguë au sein de ce secteur et de la volatilité du prix des ressources agricoles. Effectivement, alors que les prix des ressources agricoles connaissaient une certaine constance, voire même une légère décroissance entre 1975 et 2005, ils font face depuis la crise de 2006 à d'importantes variations, augmentant ainsi considérablement l'insécurité alimentaire. (FAO, 2009) Nous reviendrons sur cet aspect volatile un peu plus loin.

Finalement, alors que la situation alimentaire mondiale présente clairement une incertitude face à sa situation, notre système économique actuel engendre un gaspillage considérable de nos ressources agricoles.
Voici quelques chiffres recensés auprès de la FAO (l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture) (FAO, 2013) :
« On estime à environ 1,6 milliards de tonnes de gaspillage alimentaire chaque année, représentant 3,3 milliards de tonne de CO_2 rejetées chaque année dans l'atmosphère, pour rien. Cela représente aussi quelques 250 Km^3 d'eau et 1,4 milliards d'hectares de terres, comptant pour 28% des superficie agricole mondiale, utilisée chaque année pour produire de la nourriture gaspillée. »

En résumé, notre système industriel agroalimentaire actuel produit beaucoup, c'est-à-dire presque suffisamment de nourriture pour alimenter la population mondiale, mais la structure et les processus commerciaux internationaux qui composent l'économie actuelle engendrent de lourdes pertes inutiles, aussi bien en quantité de ressources gaspillées, qu'en dégâts environnementaux.

Dans un second temps, approchons brièvement les conséquences écologiques et environnementales de notre modèle économique actuel sur les autres ressources naturelles renouvelables qui sont, comme la plupart le savent, de plus en plus menacées par la pollution et la négligence vis-à-vis de leur nature, c'est-à-dire un processus qui n'est que partiellement réversible. En effet, nous exprimions plus haut la nécessité de maintenir un équilibre entre consommation et production de ces ressources, cette dernière ne dépendant souvent que des conditions biologiques ou de la biodiversité

présente dans le milieu de production. Cela veut dire que lorsque les conditions de production changent, que ce soit par le réchauffement de la température, la disparition d'une espèce ou encore l'acidification du milieu, la capacité à produire est menacée.

Il existe donc une particularité spécifique aux ressources renouvelables. Elles sont pour la plupart dépendantes les unes des autres. En effet, en détruisant les forêts ou en polluant les cours d'eau, on ne menace pas seulement ce type de ressource, on menace également une multitude d'autres espèces qui en dépendent. C'est ce qu'on appelle un risque systémique, c'est-à-dire que si un échelon du système disparaît, c'est toute la chaîne qui est menacée. Cela veut dire que si on ne change pas notre approche vis-à-vis de ces ressources, et qu'on continue à détruire les écosystèmes et à consommer ces ressources de manière irresponsable, nous arriverons bientôt au stade où nous aurons également compromis la régénérescence de nos matières renouvelables, ou du moins partiellement.

1.4 Volatilité du prix des matières premières

Enfin, comme déjà exprimé plus haut, les prix des ressources naturelles connaissent des variations importantes depuis plus d'une décennie. (McDonald et Al, 2016)

Premièrement, nous parlions plus haut du problème géopolitique des métaux, la Chine disposant d'un monopole sur la production de métaux rares, est en position de force et peut à tout moment réduire ou stopper ses activités d'exportation si elle présage un risque ou une menace de pénurie, ou qu'elle désire renforcer sa position dans les accords internationaux. C'est d'ailleurs ce qui s'est produit en 2010, lorsque la Chine avait décidé de réduire considérablement ses quotas d'exportation, provoquant une pénurie et une augmentation faramineuse du prix de ces métaux. (McDonald, Normandin & Sauvé, 2016)

Nous avons également parlé de l'aspect peu élastique du prix des ressources agricoles, qui régissent souvent de manière excessive à de faibles excédents ou a contrario à des denrées. Il y a donc clairement une volatilité du prix des ressources qui connaît une croissance, qui jusqu'à il y a encore quelques années était inconcevable. Cette volatilité augmentant de manière globale est provoquée premièrement par la concurrence

croissant depuis des années entre les producteurs et ensuite par les difficultés et incertitudes d'approvisionnement en lien avec la raréfaction des ressources (FAO, 2009).

Dès lors, un des objectifs premiers pour les entreprises doit être d'optimiser la récupération et la conservation des ressources déjà présentes dans le circuit, en essayant de se coordonner entre elles afin de limiter un maximum les pertes inutiles et de maximiser au mieux la réparation, la réutilisation et le recyclage des ressources. (McDonald, Normandin & Sauvé, 2016)

1.5 Contexte économique et social

Comme mentionné précédemment, notre société repose sur un modèle de production et de consommation linéaire : extraire → fabriquer → jeter (Les Rencontres Responsabilités & Performance, 2016, p. 29).

De nombreux facteurs contextuels, comme ceux mentionnés ci-haut, démontrent qu'il n'est plus possible d'aller dans la continuité de ce modèle et l'urgence d'en adopter un nouveau (Les Rencontres Responsabilités & Performance, 2016, p. 30 ; SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement, SPF Economie, P.M.E, Classes moyennes et Energie, 2014, pp. 13-14).

Nous pouvons également aborder le contexte économique dans lequel l'économie circulaire commence progressivement à se montrer très attrayante. Notre société actuelle est encore définie comme une économie capitaliste poussant les entreprises à produire plus et incitant la population à continuellement emprunter et consommer. Avec un taux de croissance annuel de 2.9%, la population mondiale devrait passer à 9 milliards de personnes d'ici 2050 (Les Rencontres Responsabilités & Performance, 2016, p. 31). Parmi ces 9 milliards de personnes, on estime également que la classe moyenne passera de deux à cinq milliards de personnes à l'horizon 2030. L'offre et la demande de notre économie vont donc, normalement, augmenter de manière croissante (McDonald, Normandin & Sauvé, 2016, pp. 12-13). Les risques de crise dessinent un contexte économique difficile à vivre pour les entreprises à travers le monde. Pour prendre un exemple actuel de crise,

prenons la crise sanitaire, Covid-19, qui bouleverse totalement notre économie et notre système ces derniers mois (Normand, 2020).

A cela, nous pouvons également décrire un contexte législatif qui est défini par les nouvelles normes et sanctions imposées par les gouvernements au niveau environnemental (Commission Européenne, *Plan d'Action*, 2015 ; Commission Européenne, *Le Pacte vert pour l'Europe*, 2019) pour l'Europe notamment via, par exemple, l'établissement d'un mécanisme visant à réduire les émissions de gaz à effets de serre des entreprises, appelé système d'échange de quotas d'émission. De plus, la mise en place d'une taxe carbone est mentionnée dans le Pacte pour l'Europe que nous analyserons plus loin (von der Leyen, 2019).

Ce contexte économique, si il continue à suivre cette logique linéaire, ne pourra plus répondre aux défis sociaux et environnementaux qui nous attendent. Il est donc nécessaire de revoir la manière dont on veut concevoir, fabriquer et consommer nos biens et services (Commission Européenne, *Consommer et produire de manière durable*, 2009 ; Commission Européenne, Communiqué de presse, 11 mars 2020).

Ensuite, l'augmentation de la population et de la consommation de biens et de services aura également un impact pratiquement irréversible sur la quantité de déchets et de matières à traiter. Afin de mieux visualiser ces impacts négatifs sur notre environnement, voici quelques chiffres : en Europe, on produit +50 millions de tonnes de plastique par an alors que seulement 25 millions sont collectées et qu'uniquement 5 à 6 millions sont recyclées. On sait également qu'au niveau mondial, 4 milliards de tonnes de déchets sont produites chaque année. D'autres motivations environnementales peuvent également être mis en avant comme l'élévation du niveau de la mer, la raréfaction de l'eau et le risque de hausse de la température globale (Les Rencontres Responsabilités & Performance, 2016, pp. 28, 31).

Suite à l'exposition de ces facteurs économiques, législatifs et environnementaux qui caractérisent le contexte actuel dans lequel se développe et va devoir se développer l'économie circulaire, nous pouvons comprendre l'intérêt grandissant de l'Union Européenne et de nos gouvernements respectifs de mettre sur pied des programmes de

soutien et de transition vers une économie plus durable et circulaire. Ce type de programme devrait encourager tout un chacun à se renseigner sur le sujet mais aussi à l'appliquer au sein de son entreprise ou dans sa vie quotidienne.

1.6 Résumé du contexte et des enjeux

Comme démontré ci-haut, notre système pose clairement de nombreuses interrogations quant aux solutions face aux problèmes qui l'entourent. En effet, que ce soit la dépendance vis-à-vis d'énergies fossiles, lesquelles connaissent de grosses inquiétudes quant à leurs disponibilités, vis-à-vis du gaspillage considérable occasionné chaque année par un circuit trop long et une production mal gérée, ou encore par rapport à la négligence face aux dangers sociaux et environnementaux auxquels notre société doit faire face.

C'est pourquoi un nouveau modèle, appelé économie circulaire, centré sur une économie décentralisée et focalisée sur la circularité et l'optimisation de la gestion des ressources, a vu le jour. C'est un modèle qui pose des enjeux considérables puisqu'il tente de concilier les intérêts sociaux, écologiques et économiques.

CHAPITRE 2 : L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

2.1 Concepts précepteurs et émergence

Bien que le concept d'économie circulaire est encore trop méconnu, notamment en Belgique (RTBF, 2019), l'idée de circularité et de boucle fermée est ancienne et était déjà retrouvée dans la définition d'une économie fermée.

"*Une économie fermée est une économie qui vit en autarcie et par conséquent qui pratique l'autoproduction. Dans la pratique aucune économie n'est complètement fermée car aucun État ne possède les moyens de satisfaire tous ses besoins*" (Wikipedia, 2020).

Dans cette définition, nous retrouvons le mot : « autarcie ». Cela se définit comme une économie qui se suffit à elle-même et qui n'a pas besoin de ressources extérieures pour pouvoir vivre en pérennité (Larousse). Les concepts de circularité, de boucle fermée ou encore de re-valorisation et réutilisation des déchets dans les entreprises rejoignent cette idée. L'économie circulaire s'est également développée et se développe autour de principes partagés par l'économie du partage et l'économie de la fonctionnalité.

L'économie du partage est un système économique qui repose sur une base claire : les individus participant partagent un produit et/ou un service entre eux. Ils le font soit gratuitement, soit contre une rémunération. Ce type d'économie innovante joue un rôle social et sociétal poussant l'Homme à prendre conscience des solutions qui s'offrent à lui quant il s'agit de consommer de manière plus responsable. Dans le cas de l'économie du partage, chaque individu comprend qu'il n'est pas rentable de posséder un objet et de le sous-utiliser (outil de jardinage, appartement, voiture, …)(Georgina Gorog, 2018). Au-delà d'être une idée novatrice, elle a également révolutionné notre économie et notre façon de la concevoir à travers le développement de nouveaux business modèles innovants.

Ensuite, l'économie de la fonctionnalité consiste quant à elle en un modèle privilégiant l'utilisation du bien plutôt que la vente de celui-ci. On parle alors de valeur d'usage d'un produit (SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement, SPF Economie, P.M.E, Classes moyennes et Energie, 2014, p. 20). En effet, dans l'économie de la fonctionnalité, on ne privilégie plus la possession du bien lors d'une transaction entre deux individus mais plutôt le service lié à ce bien. Pour mieux comprendre, voici une définition donnée par le CFDD (Conseil Fédéral du Développement Durable) : "L'économie de la fonctionnalité vise à substituer à la vente d'un bien la vente d'un service ou d'une solution intégrée remplissant les mêmes fonctions que le bien" (CFDD, 2015). Nous pouvons exposer un exemple pour mieux visualiser l'idée qui réside derrière ce type d'économie : Michelin qui a décidé de ne plus vendre des pneus à proprement parlé mais des kilomètres que ses clients réalisent avec les pneus Michelin (Ministère de la Transition écologique, 2019). Nous comprenons clairement dans cet exemple que c'est l'usage du bien qui est vendu et non le produit en lui-même. C'est bien pour cette raison que l'économie de la fonctionnalité est un des piliers fondamentaux de l'économie circulaire (ADEME). Effectivement, cette notion d'usage prend tout son sens lorsqu'on adresse par exemple les problèmes de consommation excessive des ressources dans l'économie circulaire.

Nous ne pouvons donc pas avancer que ce terme est contemporain car il est né et évolue autour de concepts précepteurs datant des années 90'. « La paternité du terme « économie circulaire » serait attribuable aux économistes Pearce et Turner (1990) (McDonald, Normandin & Sauvé, 2016, p. 18).
Malgré que ces principes économiques datent des années 90', l'idée d'économie circulaire reste encore méconnue au niveau des entreprises (RTBF, 2019). Cela fait seulement quelques années que les gouvernements des pays industrialisés ou non commencent à se questionner sur leur manière de concevoir, produire et consommer leurs produits. C'est notamment, en 2010, lorsqu Ellen McArthur décide de créer sa fondation qui a pour but de promouvoir l'économie circulaire (Ellen McArthur) que les acteurs du marché finissent par s'intéresser aux apports bénéfiques ou non d'un tel modèle (McDonald, Normandin & Sauvé, 2016). De plus, depuis 2015, l'Union Européenne et les Pays membres ont décidé d'accorder plus de temps et d'agir plus sérieusement en faveur de l'environnement et du climat (Commission Européenne, *Plan d'Action*, 2015).

2.2 Définition du modèle, caractéristiques et concepts

Nous avons mis en avant deux principes (l'économie du partage et l'économie de la fonctionnalité) qui nous ont en quelque sorte mis le pied à l'étrier vers une conception nouvelle de notre économie, une vision sur le long-terme plutôt que le profit rapide et sans risque. Aujourd'hui, l'économie circulaire regroupe une multitude de principes, et tenter de donner une définition univoque est presque impossible tellement ce concept est vaste. Néanmoins, suite à la lecture de nombreuses ressources dédiées à la définition et l'explication de l'économie circulaire (1819.brussels, 2015 ; Ellen McArthur Foundation, n.d ; Parlement Européen, 2015 ; Belgium.be), nous l'avons défini comme un modèle économique dans lequel l'ensemble des parties prenantes prennent conscience de l'importance de concevoir, produire et consommer un produit de manière durable .

En pratique, la majorité des intéressés décrivent l'économie circulaire autour de sept principes à savoir l'économie de la fonctionnalité, déjà expliquée plus haut, le recyclage, l'écoconception, l'écologie industrielle, le réemploi, la réparation et la réutilisation (ADEME).

Selon le site belgium.be, l'économie circulaire chercherait donc à favoriser :

1. L'entretien, la réparation et la réutilisation des produits
2. Une conception adaptée à des produits en vue de leur réparation et la réutilisation totale ou partielle de leurs composants en fin de vie
3. La fabrication de nouveaux produits à partir de pièces, de composants ou de produits déclassés
4. Le recyclage de matériaux et déchets industriels, agricoles ou ménagers
5. L'utilisation efficace des ressources lors des phases de production de consommation (Belgium.be)

Titre : L'économie circulaire : 3 domaines, 7 piliers

Source : ADEME

2.2.1 L'écoconception

Comme mentionné dans nos points précédents, de nombreux facteurs environnementaux et économiques commencent progressivement à influencer et encourager les entreprises à imaginer ou repenser le produit ou le service qu'elles offrent. De plus, nous pouvons mettre en avant des motivations internes et externes aux entreprises allant dans ce sens. Nous retrouvons comme motivations externes : la pression sociétale ou encore les réglementations et les lois pour l'environnement mises en place par les gouvernements. Cependant, les motivations les plus influentes restent internes à l'entreprise : économie de coûts, amélioration de la qualité et de la durée de vie du produit, amélioration de l'image d'entreprise ou argument concurrentiel (Miled, 2010). La combinaison de ces facteurs et de ces motivations pousse les entreprises vers une nouvelle manière de concevoir son produit ou son service et se définit comme l'écoconception.

Mais à quoi correspond l'écoconception ? L'écoconception peut se définir comme étant la conception d'un produit ou d'un service prenant en compte l'impact environnemental que

ce dernier aura (ISO 14006:2011), c'est-à-dire que l'ensemble du cycle de vie du produit est à penser : de l'extraction des matières premières à la fin de vie du produit.

Les étapes du cycle de vie d'un produit à prendre en compte sont (Léonard, A., Belboom, S., Gerbinet, S., Groslambert, S., Merchan, A, 2019, point 2) :

1. Choix des matières premières
2. Fabrication
3. Usage du produit ou du service
4. Transport
5. Entreposage et fin de vie

La définition d'écoconception ne s'arrête pas uniquement au cycle de vie du produit. Il est nécessaire de prendre en compte également des critères supplémentaires : quelle énergie et quelle quantité utilisée, les déchets solides produits durant le processus de fabrication, les rejets dans l'eau et les rejets dans l'air (Berneman, C., Lanoie, P., Plouffe, S., Vernier, M-F., 2009). Ces critères font écho, au travers de la définition d'écoconception, au terme éco-efficience d'un produit ou d'un service. L'éco-efficience passe par la réduction de l'intensité des matériaux, la diminution énergétique, l'amélioration de la recyclabilité du produit, la maximisation des ressources renouvelables, la prolongation de la durée de vie et l'accroissement de l'intensité du service (Berneman, C., Lanoie, P., Plouffe, S., Vernier, M-F., 2009). L'objectif dans l'écoconception des produits et services dans les entreprises est donc de produire mieux en réduisant les impacts environnementaux de ces derniers.

2.2.2 L'écologie industrielle

Le prochain pilier clé de l'économie circulaire est celui de la symbiose industrielle ou écologie industrielle et territoriale, un concept de développement durable prônant la mutualisation des ressources. L'ADEME définit l'écologie industrielle comme suit : « L'écologie industrielle et territoriale, dénommée aussi symbiose industrielle, constitue un mode d'organisation inter-entreprises par des échanges de flux ou une mutualisation de besoins» (ADEME, 2013). Ce concept fait donc référence à un regroupement d'entreprises, idéalement proches les unes des autres, qui vont mettre en commun leurs

complémentarités, échanger des matières premières ou des services émanant de leur processus industriel.

L'objectif est donc de créer un écosystème industriel qui, à l'image des écosystèmes biologiques, fonctionnent en symbiose, à l'aide d'une multitude de synergies qui permettent une optimisation des flux en ressources, c'est-à-dire que le processus gaspille à un taux proche de zéro.

Autrement dit, appliqué aux entreprises, cela implique que ces dernières doivent s'efforcer de mettre le plus de ressources et infrastructures en commun afin de créer des synergies et diminuer l'émission de déchets et leur consommation en ressources. Le terme déchet reprend ici tous les matériaux, énergies ou sous-produits potentiellement réutilisables par une entreprise du réseau. (Merlot & Al, 2018)

1. Avantages – Motivations

L'objectif de la mise en place d'une symbiose industrielle est donc de mettre en relation un réseau territorial d'entreprises afin qu'ils réalisent une performance collective (économique, sociale et environnementale) supérieure aux bénéfices qui auraient été obtenus avec un processus industriel classique, indépendant. (Merlot & Al, 2018)

Le but principal est donc de maximiser la prestation économique des entreprises prenant part à la symbiose, en s'efforçant au mieux de mettre en commun les ressources et les infrastructures présentent dans leur cycle de production afin de dégager les synergies qui pourraient être créées, et surtout afin de réduire les déchets et les coûts de gestion et stockage de matières premières (Brullot, Junqua & Zuindeau, 2018).

Le principe de fonctionnement est le suivant :

Une entreprise A produit en rejetant un type de déchet (ressources naturelles ou sous-produit), qui peut dans certains cas s'avérer être utilisable comme matière première dans le cycle de production d'une entreprise B. Dans ce cas, l'entreprise A peut espérer vendre ses déchets à l'entreprise B, ce qui lui permettrait de dégager un revenu supplémentaire,

mais aussi de diminuer les coûts liés à la valorisation ou l'élimination des déchets. L'entreprise A a donc clairement intérêt à essayer de travailler avec l'entreprise B afin d'augmenter ses revenus et de diminuer ses coûts, et donc d'augmenter clairement sa profitabilité.

De son côté, l'entreprise B peut espérer acheter ses matières premières moins cher, et donc également augmenter sa profitabilité. À petite échelle, les économies peuvent être minimes, mais si on parvient à appliquer le principe de symbiose à un nombre suffisamment important d'entreprises à une échelle territoriale, et qu'on réussit à créer un vrai réseau d'entreprises, la somme de ces économies peut effectivement s'avérer être significative. Il suffit d'avoir un flux suffisamment conséquent en terme d'échanges entre les entreprises, pour que le réseau soit efficace.

Il y a vraiment un avantage, non seulement environnemental, mais également économique puisque cela va renforcer la position du territoire concerné, en favorisant l'innovation, l'utilisation des ressources et l'emploi local. (Ademe, 2018)

2. Freins – Difficultés

Ce principe d'écologie industrielle existe depuis déjà plusieurs années, mais son adoption n'est encore que très superficielle. Cela peut être expliqué par le fait que l'implémentation de l'écologie industrielle nécessite énormément d'informations et de recherches au préalable. Effectivement, avant de pouvoir implémenter le concept, il faut opérer à une analyse profonde et détaillée du territoire industriel en question. Cette étude peut être réellement compliquée car premièrement les entreprises ne sont pas toujours prêtes à partager leurs procédés, ensuite les entreprises sont parfois en concurrence et n'ont donc pas toujours envie de travailler ensemble et enfin certaines informations ne sont simplement pas disponibles. Dès lors, identifier les potentielles synergies au sein d'un réseau d'entreprises peut s'avérer être une tâche plus que complexe (Ducouzon & Maillefert, 2012).

Ensuite, pour réaliser les synergies, les entreprises doivent évidemment y voir un avantage économique, et ce n'est pas toujours le cas (Larrère R., 2006). En effet, la transformation des déchets peut exiger de nouvelles installations, qui peuvent prolonger considérablement l'horizon de rentabilité, et donc effrayer les entrepreneurs. Aussi, il y a une limite quantitative, c'est-à-dire que le volume de matière qui est traité doit être suffisamment important pour pouvoir faire des économies d'échelles, mais cela peut exiger que plusieurs entreprises possédant des quantités différentes d'une même matière collaborent afin de maximiser les volumes traités. (Adoue et Al, 2004)

Enfin, une fois les synergies identifiées, il reste encore à analyser la faisabilité de celles-ci, qui dépend de plusieurs facteurs. D'abord, il faut qu'au niveau technique, la synergie soit faisable, par exemple que les distances ne soient pas trop importantes pour des transferts d'énergie sous forme de chaleur. Il faut également que la qualité des ressources soient suffisamment élevée pour ne pas nécessiter de lourds traitements, et que les infrastructures nécessaires au transfert des ressources ne nécessitent pas d'investissements trop conséquents. Finalement, il faut vérifier les conditions législatives autour des échanges entre entreprises en fonction de la région étudiée. (Larrère R., 2006; Adoue et Al, 2004)

2.2.3 Les 3R

Un troisième grand axe de l'économie circulaire est le concept des 3R : Réduire, Réutiliser, Recycler. Il existe également une variante à ce concept qui sont les 3RV (Fournier, 2009) : Réduire, Réutiliser, Recycler, Valorisation. L'économie circulaire étant représentée par un schéma de boucle fermée, le concept des 3R vient appuyer la pertinence de ce schéma.

Tout d'abord, il est nécessaire de bien comprendre que ce concept fonctionne sous forme d'étape. En premier lieu, il faut envisager l'étape de la réduction. D'une part, pour les ménages, réduire leur consommation en biens et en services. Ces derniers doivent réfléchir à la pertinence de leurs achats, c'est-à-dire se questionner sur la réelle nécessité du produit. De plus, ils doivent également penser à consommer des produits durables (longévité du produit, facilement recyclable, …). D'autre part, pour les entreprises, la

réduction passe essentiellement par la diminution de consommation d'énergie et/ou de matières premières lors de la fabrication du produit. On peut considérer cette étape comme « l'avant » (Vaudano, M., Breteau P., 2018), c'est-à-dire qu'avant de produire le bien, les entreprises doivent penser à réduire leur consommation et production de déchets.

En second lieu, nous retrouvons la notion de Réutiliser. On parle, ici, de l'étape du « pendant », imaginer et concevoir des produits durables et réparables (Vaudano, M., Breteau P., Le Monde, 2018). Au travers de cette idée de Réutilisation, il y a la possibilité de récupérer à 100% ou par partie des produits qui ne sont plus utilisés par les consommateurs ou par les entreprises (ADEME, 2019). Par contre, il est important de faire la distinction entre Réutilisation et Réemploi. L'un va réutiliser des produits ou des matières qui ne sont pas considérés comme des déchets tandis que l'autre s'axe principalement sur les produits considérés comme déchets car ils n'ont pas été déposés pour réemploi (ADEME, 2019).

En dernier lieu, on retrouve l'étape du Recyclage. Nous sommes dans l'étape de « l'après », cette étape a lieu lorsque les deux premières étapes n'ont pas suffit à empêcher la production de déchets ou la réutilisation du produit en fin de vie. L'objectif est donc de recycler ces déchets afin de pouvoir les utiliser dans d'autres types de production (Vaudano, M., Breteau P., Le Monde, 2018). Parfois, certaines parties du bien ou certains de ses déchets ne peuvent pas être replacés à la base d'un cycle de production mais peuvent être valorisé comme source d'énergie. Par contre, lorsqu'un produit arrive en fin de vie et ne peut pas être inclus dans ce type de schéma, on parle alors de déchets ultimes (ADEME, 2020).

Bien que l'idée des 3R paraît assez simple à mettre en application, beaucoup d'entreprises prennent en considération uniquement l'étape du Recyclage car cette étape permet une quantification des avantages plus facile tandis que les étapes de Réduction et de Réutilisation le permettent moins (Messih, S., Choquette, A., 2015). Cependant, il peut être bon de considérer cette logique des 3R comme un guide permettant de réduire la quantité de déchets.

2.2.4 L'échelle de Lansink

Titre : L'échelle de Lansink

Source : Université de Mons

Le « zero waste hierarchy » ou également connu sous le nom d'échelle de Lansink classifie six étapes de gestion et traitement du déchet de la moins nocive à la plus nocive pour notre environnement (Recycling.com, 2019).

La première étape est celle de la **prévention**. Cette prévention se définit par l'ensemble des mesures prises afin de ne pas produire un bien producteur de déchets (UCM). La prévention est d'application à travers l'éco-conception, l'économie de la fonctionnalité ou encore l'économie du partage. Il existe deux types de prévention : quantitative et qualitative. La prévention quantitative a pour but de limiter au maximum la production de déchets lors d'un cycle de production tandis que la prévention qualitative a pour but de limiter les effets néfastes des déchets pour l'environnement (Environnement.brussels, 2017 ; Gohy, 2014).

En second lieu, nous retrouvons l'étape de la **Réutilisation**. Cette étape consiste à préparer au réemploi les produits et les matériaux que des particuliers et/ou des entreprises n'utilisent plus. Le but est de réutiliser les matières ou sous-produits

récupérés pour reproduire des objets à utilité identique. Les idées de « remanufacturing » et « upcycling » rejoignent cette notion de « deuxième vie » sauf que le « remanufacturing » change parfois l'utilité des composants ou produits récupérés et que l' «upcycling » a pour but de récupérer des matériaux ou des produits non-utilisés et de les transformer en produit de qualité et esthétique (Environnement.brussels, 2017 ; Recycling.com, 2019).

En troisième lieu, nous nous situons à l'étape du **recyclage** du produit. Comme mentionné dans le point 2.2.3 , cette étape arrive en 3ème place également dans la logique des 3R. On parle donc de valorisation des déchets et traitement des déchets afin de pouvoir à nouveau les considérer en tant que matières, composants ou produits. Ces matières recyclées seront utilisés à nouveau pour une fonction identique ou différente (Environnement.brussels, 2017)

La quatrième étape est le **compostage** mais il faut également identifier la **valorisation énergétique** des déchets. Le compostage consiste en la transformation de matières organiques en un produit stable pouvant s'apparenter à du terreau (UCM). Il est également possible de transformer des déchets résiduels en énergie (Steven, F., 2017). Le principe est d'incinérer les déchets et de récupérer l'énergie produite par la combustion sous forme de vapeur et de la convertir en électricité.

L'**incinération** et la **mise en décharge** sont les derniers échelons de l'échelle de Lansink. Ces étapes ne traitent que les déchets qui ne peuvent pas être revalorisés ou alors ceux qui ne produisent pas d'énergie en étant incinéré (Environnement.brussels, 2017). L'enfouissement et la mise en décharge sont les méthodes les plus nocives et à éviter.

2.2.5 Performances sociales, économiques et environnementales

Au travers du chapitre 1 et du chapitre 2, nous avons débuté par définir les notions de ressources renouvelables et non-renouvelables. La mise en avant de ces deux notions nous a permis de rapidement cerner les enjeux environnementaux et climatiques mais aussi économiques que la consommation de ces deux types de ressources créent depuis

l'aube de la révolution industrielle. En réponse à ces enjeux, nous sommes capables d'exposer les premiers bénéfices que l'économie circulaire peut apporter. Premièrement, l'implémentation de l'économie circulaire dans le modèle de production des entreprises permet de diminuer leur consommation en matières premières et in fine permet une meilleure et plus rapide régénérescence des ressources naturelles. L'économie circulaire prône une meilleure efficience des ressources (Belgium.be) et permet une diminution de leur consommation lors du processus de fabrication.

Pour suivre, l'utilisation réfléchie des ressources et plus efficace grâce aux avancées technologiques pourrait également faire ralentir le réchauffement climatique et diminuer la production de gaz à effet de serre. Il est tout de même nécessaire de prendre en considération un principe simple développé par Stanley Jevons, les effets rebonds ou paradoxe de Jevons. Nous pouvons prendre l'exemple de l'automobile : la technologie de nos voitures permet de consommer moins d'essence et de se déplacer à moindre coûts sauf que si la voiture devient un bien de consommation plus accessible, la consommation finale d'essence sera plus grande. Il y a une association positive entre l'efficience des technologies et l'utilisation de ressource, c'est-à-dire que plus une technologie devient efficiente, plus la consommation de la ressource va augmenter (York, R., McGee, J,A., 2015) Et enfin, d'un point de vue économique, une meilleure gestion des ressources diminuerait la volatilité des prix des matières premières et les risques liés à leur approvisionnement.

Pour suivre, l'exposition des concepts qui définissent l'économie circulaire comme un ensemble nous ont également permis de mieux cerner les avantages économiques qu'ils peuvent apporter à une entreprise. En effet, après avoir défini ci-haut l'éco-conception ou encore la notion de synergie industrielle, nous pouvons mettre en avant les avantages économiques que les entreprises peuvent en tirer : économie de coûts (baisse des dépenses en matières premières, baisse de la consommation d'énergie, baisse des coûts liés au traitement de leurs déchets, …), longévité du produit (moins de SAV), nouvelles sources d'inputs (récupération du produit entier ou en partie lorsqu'il n'est plus utilisé), gain de parts de marché (s'affirmer en tant qu'acteur du changement) et une meilleure rentabilité.

Ensuite, l'un des avantages que l'économie circulaire crée, est la diminution de la production de déchets et un meilleur traitement de ceux-ci. Après avoir défini la logique des 3R et le principe de l'échelle de Lansink, il est plus facile de comprendre les bénéfices liés à l'implémentation de ces concepts. La production de déchets étant l'un des enjeux environnementaux principal, le schéma des 3R et l'échelle de Lansink apportent une expertise dans la définition d'une bonne prévention, gestion et traitement des déchets.

Pour finir, l'économie circulaire peut également apporter des bénéfices sociaux comme la création d'emplois dans de nouveaux secteurs (Rebaud, A-L. 2016). Au-delà de la création d'emploi, l'économie circulaire pousse nos entreprises de demain à développer de nouveaux modèles d'affaires plus adaptés au bien-être de la société et aux enjeux environnementaux et économiques.

CHAPITRE 3 : DÉVELOPPEMENT ET FINANCEMENT DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

3.1 Introduction

Maintenant que nous avons levé les questions quant aux principes fondateurs de l'économie circulaire, son mode de fonctionnement ainsi que le contexte ayant provoqué l'émergence de celui-ci, nous avons consacré le chapitre 3 de notre recherche, tout d'abord, sur le cadre réglementaire au niveau européen et belge. En second lieu, nous avons également axé nos recherches sur les principaux freins au développement et au financement de l'économie circulaire. En effet, après avoir mis en avant les principaux avantages que l'économie circulaire apporte, il est intéressant de nuancer les bienfaits de ce concept avec les obstacles qu'il rencontre. Ce troisième chapitre nous permettra d'établir notre question de recherche et d'en dissocier plusieurs sous-questions.

3.2 Mesures et réglementations au développement de l'économie circulaire

3.2.1 Introduction

Si on veut que l'économie circulaire puisse plus facilement se développer, il faut mentionner la nécessité d'un engagement commun et d'actions communes de la part de l'ensemble de la société. Afin que ce concept soit correctement mis en application au sein de notre économie actuelle, et qu'il développe l'ensemble de ses apports positifs (économiques, sociaux et environnementaux), il est primordial que les politiques et les gouvernements nous indiquent la marche à suivre. Tout d'abord, l'Union Européenne doit

faire le premier pas et doit être par la suite accompagnée par des mesures et des actions politiques au niveau territorial des pays membres.

Pour commencer, nous mettrons en avant les actions et les mesures prises par l'Union Européenne en termes de développement durable et d'économie circulaire en Europe au travers de la mise en place du Plan d'Action élaboré en 2015 et du Pacte Vert en 2019 dernièrement complété par un nouveau plan d'action axé sur l'économie circulaire adopté par la Commission européenne en mars 2020 (Commission Européenne, Communiqué de presse, 11 mars 2020).

Dans un second temps, nous appuierons ce point par l'exposition des mesures prises au niveau national pour favoriser le développement de l'économie circulaire en Belgique.

Pour terminer, l'ensemble de ces mesures nécessite d'obtenir des financements pour être mis en application et les entreprises, dans la plupart des cas, ont besoin de l'aide de l'état sous forme de subvention avant de pouvoir entreprendre un projet circulaire. Nous aborderons donc également dans cette partie les besoins de financement au passage à l'économie circulaire en Europe et en Belgique.

3.2.2 Dans l'Union Européenne

Plan d'Action

Au cours des dernières années, l'Union Européenne a souhaité répondre présent et s'identifier en tant qu'acteur du changement au niveau écologique et environnemental. C'est pourquoi, en 2015, l'Union Européenne décide d'élaborer un Plan d'Action visant à favoriser un cadre de développement propice à l'économie circulaire (Commission Européenne, 2 décembre 2015). Ce Plan d'Action, composé de 54 mesures, a pour objectifs de renforcer la compétitivité européenne au niveau mondial, de favoriser une croissance économique durable et de créer de nouveaux emplois (Commission Européenne, Vers une économie circulaire).

Ces 54 mesures ont accompagné et accompagne les entreprises et les citoyens européens dans leur transition depuis 2015 (Commission Européenne, 4 mars 2019). Plus précisément, les 54 mesures portent, par exemple, sur le cycle de vie du produit, et visent à « boucler la boucle » de ce dernier. De plus, elles appuient l'importance d'optimiser l'utilisation des matières premières, des produits et des déchets dans le but de créer des économies d'énergie et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Le développement de ce Plan d'Action permet aussi l'évolution d'un nouveau marché, celui des matières premières secondaires.

Tout d'abord, l'un des premiers niveaux d'action où des mesures ont été prises est le niveau de la production du produit : de la conception de celui-ci à l'utilisation efficace des ressources. Ce Plan d'Action a notamment pour but de renforcer la directive relative à l'écoconception, directive 2009/125/CE (EUR-Lex, 2009). Cette directive porte sur l'efficacité énergétique du produit tandis que les mesures provenant du Plan d'Action aborde les notions de durabilité, de réparabilité ou encore de valorisation. C'est donc dans la continuité de cette directive que "la Commission a établi des exigences obligatoires en matière de conception et de marquage des produits pour que le démontage, la réutilisation et le recyclage des dispositifs d'affichage électronique (par exemple les écrans plats d'ordinateur ou de télévision) puissent être effectué plus facilement et dans des conditions plus sûres" (Commission Européenne, 2 décembre 2015). L'idée d'éco-conception est clairement un objectif phare de ce Plan d'Action.

Pour suivre, la Commission se penche sur l'utilisation efficace des matières premières. C'est pourquoi, elle met l'accent sur la notion d'un approvisionnement durable notamment via l'accompagnement de concepts innovants telle que la synergie industrielle définie précédemment. Cette promotion de ce concept de synergie industrielle est encore plus actuelle. En effet, dans une communication de la Commission servant à exposer une nouvelle stratégie industrielle pour l'Europe datant de mars 2020, il est mentionné que la Commission s'efforcera de mettre l'accent sur la création et la gestion "d'écosystèmes industriels, en tenant compte de tous les acteurs de la chaîne de valeur" (Commission Européenne, 10 mars 2020). Dans le même esprit, la Commission soutient d'autres développements innovants comme par exemple la réutilisation des effluents gazeux ou encore le secteur de la refabrication.

De plus, le Plan d'Action aborde la notion d'une consommation plus responsable et met en avant la nécessité de rendre plus fiable et précis les allégations écologiques présentes sur les produits consommés (Commission Européenne, 2 décembre 2015). La performance environnementale des produits est évaluée et permet de dissocier les produits avec un impact réduit sur l'environnement aux produits plus nocifs. Les États membres sont conseillés d'utiliser la fiscalité afin que les prix reflètent plus précisément les coûts environnementaux.

Pour finir, l'économie circulaire est caractérisée par une meilleure gestion des déchets. En ce qui concerne cette gestion, la Commission se base sur sa hiérarchie des déchets, qui se définit au travers de l'échelle de Lansink. Le recyclage, la réutilisation des matériaux et la transformation de déchets en ressources sont des aspects importants soutenus par ce Plan d'Action. De plus, le marché des matières premières secondaires doit continuer à se développer mais ce dernier rencontre des obstacles telle que l'assurance de la qualité de la matière première secondaire (Commission Européenne, 2 décembre 2015).

Nous constatons que l'ensemble de ces mesures et objectifs pris par la Commission européenne en 2015 au travers de leur Plan d'Action devrait normalement avoir construit un environnement favorable au développement des pratiques d'économie circulaire dans les entreprises.

Le Pacte Vert pour l'Europe

Le 11 décembre 2019, le pacte vert pour l'Europe est présenté par la Commission von der Leyen. Ce pacte vert correspond à une feuille de route, mise à jour au fil du temps en fonction des besoins et des mesures progressivement mises en place, à suivre pour le développement de l'économie circulaire et se donne pour objectif de faire, d'ici 2050, de l'Europe le premier continent climatiquement neutre. (Commission Européenne, A European Green Deal). Le pacte vert pour l'Europe sert de second « kickstarter » et est dans le prolongement des objectifs du Plan d'Action de 2015, ce qui renforce la transformation de l'UE. (Commission Européenne, 11 mars 2020). M. von der Leyen tire le constat que les jeunes d'aujourd'hui s'investissent dans la cause du climat et qu'ils

veulent que de réelles actions soient menées par des initiatives européennes (von der Leyen, 2019).

Titre : Un pacte vert pour l'Europe

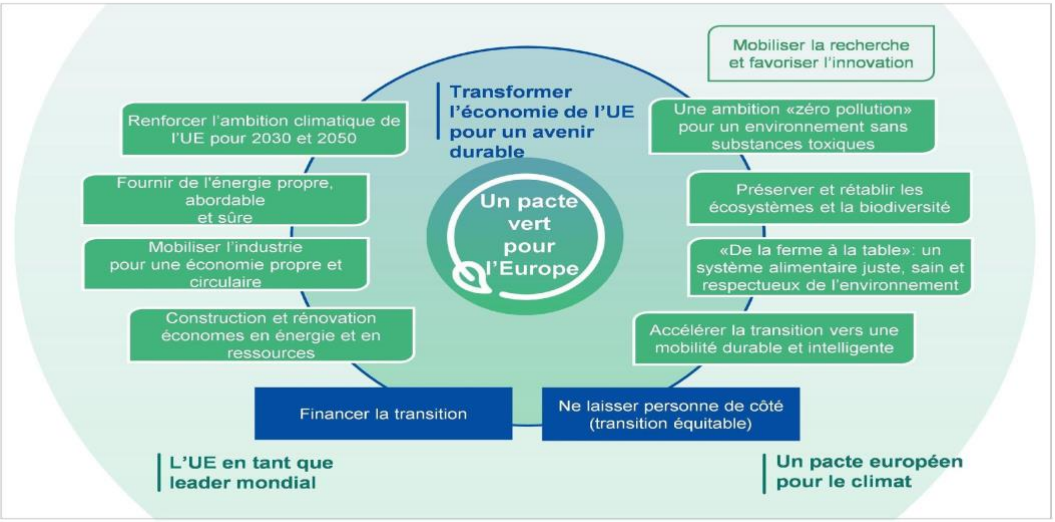

Source : Commission Européenne

Le schéma ci-dessus représente les principaux objectifs du pacte vert. Il permet de protéger et de préserver les milieux naturels européens et la santé des citoyens des risques environnementaux et écologiques. De plus, cette transition ne compte laisser personne de côté et se veut être équitable (Commission Européenne, 11 décembre 2019). Tous les moyens d'actions seront utilisés : réglementation et normalisation, investissements et innovations, réformes nationales et dialogue accompagnée d'une coopération internationale dans l'unique but de faire participer tous les pays membres.

Tout d'abord, M. von der Leyen, via le pacte vert, expose la nécessité d'augmenter la réglementation sur le système d'échange de quotas d'émission. Ce dernier fixe un plafond d'émission total de certains gaz à ne pas dépasser (Commission Européenne, Système d'échange de quota d'émissions de l'UE). Pourquoi ? Car « la production et la consommation d'énergie de l'ensemble des secteurs économiques représentent plus de 75 % des émissions de gaz à effet de serre de l'UE » (Commission Européenne, 11 décembre 2019). De plus, si l'UE est la seule investie dans son objectif de zéro-émission

en 2050, elle devra mettre en place une « Carbon Border Tax » afin de mieux faire refléter dans les prix, les effets environnementaux des produits provenant de l'étranger et d'ainsi éviter des fuites de carbone (von der Leyen, 2019).

Pour devenir un leader mondial en économie circulaire, il est nécessaire de continuer la décarbonisation des secteurs d'activités à forte intensité énergétique. Notamment par une révision de la directive sur la taxation de l'énergie. Au travers du pacte vert pour l'Europe, il y la nécessité d'avoir des ambitions plus grandes que précédemment fixées telle que de réduire jusqu'à au moins 50% les émissions pour 2030. (von der Leyen, 2019)

Par la suite, on retrouve un besoin fort de préserver l'environnement naturel européen. C'est pourquoi, en complément de celui-ci, une stratégie pour préserver et améliorer la biodiversité d'ici 2030 sera de mise. À cela nous pouvons exposer l'adoption d'un « New Circular Economy Action Plan » qui est l'un des piliers de ce pacte vert . Ce type de plan d'action prévoit de faire de la production de produits durables une norme en Europe via la promotion des notions de réduction et de réutilisation des ressources. L'objectif est également de permettre au consommateur de mieux choisir parmi des produits durables, réutilisables et recyclables comme ils le mentionnaient déjà dans le Plan d'Action de 2015. (Commission Européenne, A European Green Deal)

Enfin, pour réduire la production de déchets en Europe, ce pacte soutiendra et facilitera la mise sur le marché des concepts économiques et des entreprises permettant le partage de produits ou de services. Cela fait évidemment un rappel aux principes clés de l'économie du partage ou de l'économie de la fonctionnalité définis précédemment. A cela, de nouveaux instruments législatifs et mesures seront mis en application pour adresser les problèmes de suremballage et de production de déchets.

Pour conclure, nous constatons, qu'entre 2015 et la présentation du pacte vert pour l'Europe en 2019, les ambitions écologiques et environnementales ne cessent de grandir et de prendre une place majeure dans les décisions de l'Union Européenne ainsi que dans son budget. Cela se confirme également par l'adoption d'un nouveau plan d'action pour l'économie circulaire le 11 mars 2020 (Circular Economy Action Plan). Ce nouveau plan d'action met en avant la diminution de déchets, le décarbonisation et une meilleure

gestion des secteurs grands consommateurs de ressources, de donner la possibilité aux citoyens de choisir les produits qu'elle consomme et la normalisation des produits durables en Europe. En voyant l'évolution des mentalités au sein de l'UE et les objectifs qu'elles se fixent en matière d'environnement, le développement de l'économie circulaire devrait se faire naturellement sans réels obstacles mais nous verrons plus tard que différents freins existent.

3.2.3 En Belgique

Au travers de ce point, nous nous sommes essentiellement aider du rapport présenté par le cabinet de Marie-Christine Marghem, Ministre fédérale de l'Energie et de l'Environnement et du Développement durable.

En octobre 2016, un an après la mise en application du Plan d'Action composé de 54 mesures établies par la Commission, le vice-premier ministre et ministre de l'Économie, Kris Peeters, et la ministre de l'Environnement et du Développement durable annonçaient : "Faire de la Belgique, un pays pionnier de l'économie circulaire" (Biebel, V., 2016). C'est pourquoi, l'ensemble des régions et le gouvernement fédéral ont choisi de se coordonner afin d'atteindre leurs objectifs écologiques et environnementaux communs (Unenvironment, 2020).

De plus, en 2016, le gouvernement fédéral belge a mis en vigueur 21 mesures relatives au développement du concept d'économie circulaire en Belgique. Nous exposerons brièvement chacune des 21 mesures afin de mieux visualiser et comprendre l'environnement que la Belgique met en place.

En parcourant les quatre premières mesures, la Belgique a décidé, premièrement, de "soutenir le développement de modèles économiques innovants via une conception intelligente des produits" (Unenvironment, 2020) et appuie l'importance de réaliser des partenariats entre entreprises afin d'augmenter le taux de récupération des ressources, par la mise en application de l'économie de la fonctionnalité. Ensuite, par la seconde mesure, l'objectif est de mieux encadrer la mise sur le marché de produits producteurs de

micro-plastique et de définir une bonne stratégie de gestion de ceux-ci. Les mesures 3 et 4 portent essentiellement sur la mise en avant de produits composés de matières recyclées sur les marchés via une allégation « contenu recyclé » et de l'inclure dans les évaluations des marchés publics. Ces quatre premières mesures sont en phase avec la normalisation de l'écoconception des produits européens et la mise en application d'un principe fondateur, l'économie de la fonctionnalité.

Les mesures 5 et 6 ont pour objectif de mieux identifier les collaborations possibles entre les acteurs du marché. On parle, ici, de mieux définir les potentiels de synergie industrielle. Elles portent également sur l'évaluation de l'intérêt économique, social et environnemental d'une modification de l'Article 117 reposant sur l'impact coût-bénéfice des biens meubles et immeubles. Par après, on retrouve les mesures 7 et 8 qui ont un objectif commun : permettre aux consommateurs de se fier aux allégations environnementales présentes sur les produits et de rendre plus facilement accessible les informations sur les performances des produits. Ici encore, on se retrouve dans la continuité des mesures prises par l'UE en matière d'allégations écologiques et environnementales présentes sur les produits.

Pour suivre, les mesures 9 à 13 partagent une cause commune : la durabilité des produits. Premièrement, la mesure 9 vise à mieux appliquer le principe de garantie d'un achat soutenue par la loi du 1er septembre 2004. Les mesures 10 et 11 permettent de mieux encadrer la notion d'obsolescence des produits et de créer un point de contact. De plus, une étude sur l'obsolescence programmée sera réalisée et la formulation de recommandations seront indiquées au niveau fédéral. Les mesures 12 et 13 ont pour but de soutenir la réparation des produits, notamment via l'élaboration de normes permettant la réparabilité et le développement d'une stratégie de meilleure diffusion de la notion de réparabilité parmi les consommateurs. Ces mesures permettent une meilleure application des concepts d'économie circulaire au sein des entreprises belges.

Les mesures 14 et 15, elles, mettent l'accent sur la notion de recyclage des produits et ses critères. La mesure 14 sert à définir les critères de recyclabilité notamment via l'application des 3R (Réduction, Réutilisation, Recyclage). Le gouvernement fédéral s'engage donc au travers de cette mesure à contribuer au développement de normes

visant à évaluer le potentiel de réutilisation, de recyclage et de valorisation. La mesure 15 permet trois choses : une réflexion plus poussée sur l'écoconception des produits, d'identifier les freins techniques et économiques au recyclage et de mettre en lumière auprès du consommateur le potentiel de réemploi.

Le gouvernement fédéral a regroupé les mesures 16 à 19 ayant le but commun de promouvoir un recyclage sain. Cela passe par la collaboration au Green Deal « North Sea Resources Roundahout », un soutien à l'intégration des principes de la chimie verte et des techniques de décontamination et des informations sur la substitution des substances chimiques préoccupantes.

Pour finir, nous retrouvons les deux dernières mesures. La mesure 20 qui a pour but de créer un centre permettant de regrouper l'ensemble des connaissances que le gouvernement a sur l'économie durable et circulaire. Le gouvernement fédéral s'engage donc à accompagner et à informer les entreprises belges à l'économie durable. La mesure 21 quant à elle vise à développer des indicateurs macro-économiques permettant une meilleur évaluation de l'efficacité de l'utilisation des ressources en Belgique.

Enfin, nous retrouvons à un niveau plus régional, une envie également marquée d'un passage vers une économie circulaire avec des programmes de soutien tel que le PREC (Programme régional en Économie Circulaire) coordonné par be.circular.be.brussels sur le période 2016-2020. Ce programme caractérise la Région de Bruxelles-Capitale comme précurseur en matière de politique publique de soutien à l'économie circulaire en Europe (Be.circular.Be.brussels, 2016). Un programme également plus régional et plus récent sur la Région wallonne est le programme Circular Wallonia validé en 1ère lecture durant le mois de juillet 2020. Il est nécessaire qu'au niveau de la Région wallonne, il y ait une véritable stratégie en économie circulaire (Région wallonne, 2020)

Constat

L'ensemble des mesures prises en 2016 par le gouvernement fédéral vise à définir et construire un avenir plus durable pour les citoyens belges. Suite à ces mesures, l'économie circulaire a dû certainement se développer en Belgique. C'est ce que nous vérifierons en

tirant un constat sur la situation actuelle de ces mesures et sur la propagation de ce concept dans nos entreprises. Pour se faire, nous interrogerons 8 entreprises belges et 2 concultants. On peut déjà constater que l'économie circulaire au fil du temps reste un sujet important pour la Belgique car du 14 au 21 novembre 2019, les différentes régions ont donné lieu à des événements portant sur l'économie circulaire à destination des entrepreneurs participant à ce concept (Ecker, A., 2019).

3.3 Moyens de financement au passage à l'économie circulaire

3.3.1 Dans l'Union Européenne

Dans le point précédent, nous vous avons exposé les objectifs établis par l'Union Européenne afin de poser le cadre nécessaire au développement de l'économie circulaire et les mesures qui en découlent. Pour ce faire, l'Union Européenne a dû mettre en place des programmes de financement permettant de soutenir la transition vers une économie plus verte. Nous exposerons dans ce point le programme LIFE lancé en 1992, les budgets dégagés soutenant le Plan d'Action via le programme Horizon 2020 et le programme LIFE (2016-2020) ainsi que la création en partenariat avec la BEI (Banque Européenne d'Investissement) d'une plateforme d'aide au financement de l'économie circulaire en 2017. Ensuite, nous avons axé notre recherche sur l'augmentation des financements visant à protéger l'environnement et le climat du programme LIFE pour la période 2021-2027. Pour finir, nous avons défini en théorie la financement du pacte vert de l'Europe.

Tout d'abord, le programme de financement LIFE a vu le jour en 1992 et a permis de financer de nombreux projets dans l'Union Européenne avec une mobilisation de près de 10 milliards d'euros dont 4,3 milliards d'euros consacrés à l'environnement et aux préoccupations climatiques (Commission Européenne, 13 mars 2019).

Par la suite, en décembre 2015, au même moment que l'adoption du Plan d'Action, la Commission avait annoncé en faveur des objectifs d'économie circulaire "un financement

de plus de 650 millions d'euros au titre du programme Horizon 2020 et de 5,5 milliards au titre des Fonds structurels" (Commission Européenne, 2 décembre 2015 ; Commission Européenne, 2014) Horizon 2020 est un programme de financement qui permet le développement d'idées nouvelles dans le domaine de la recherche et de l'innovation en Europe. Le troisième point que le programme Horizon 2020 aborde sont les défis sociétaux. Tout d'abord, pour assurer « la sécurité alimentaire et l'utilisation durable des ressources », ce programme a réalisé et réalise des investissements soutenant les innovations qui changeront nos modes de production et de consommation ainsi que notre manière de traiter et d'éliminer les déchets. Une partie du budget Horizon 2020 aborde aussi la question de l'énergie durable car l'énergie européenne reste encore trop dépendante des combustibles fossiles provenant de l'étranger. Pour pallier à ce problème, l'Union Européenne a dégagé un budget permettant de soutenir les innovations au niveau énergétique. De plus, le programme de financement Horizon 2020 alloue 35% de son budget total au développement et à l'accompagnement d'innovations apportant des solutions concrètes aux problèmes climatiques, environnementaux et à l'efficacité des ressources et matières premières (Commission Européenne, Horizon 2020 en bref, 2014). Quant aux Fonds structurels et d'investissement européen, les 5,5 milliards ont été essentiellement investis dans la gestion des déchets (Rebaud, A-L., 2016).

En 2017, le Commission double ses efforts quant à la question des financements en créant une plateforme en partenariat avec le BEI qui a pour but d'aider le financement de l'économie circulaire. La création de cette plateforme a permis de mettre plus facilement en lien le Fonds européen pour les investissements stratégiques (2015) et l'initiative InnovFin faisant parti du programme Horizon 2020 (Commission Européenne, 26 janvier 2017). Entre 2013 et 2017, la BEI a investi près de 2,1 milliards d'euros à des projets dans ce domaine (Banque Européenne d'Investissement).

En 2018, grâce au programme LIFE, 243 millions d'euros du budget de l'UE ont été consacrés à la transition vers une Europe plus verte. Des investissements supplémentaires à hauteur de 430,7 millions d'euros ont également été réalisés pour soutenir des projets d'économie circulaire ainsi qu'une enveloppe de 196,2 millions octroyée dans les domaines de l'environnement et de l'utilisation efficace des ressources.

Au total, pour la période 2016-2020, le budget dégagé par la Commission était d'à peu près plus de 10 milliards d'euros en faveur de la transition vers l'économie circulaire.

Pour la période 2021-2027, la Commission a réalisé une augmentation de l'enveloppe de financement du programme LIFE (nécessaire à la complétion des engagements auprès de l'accord de Paris et des objectifs de développement durable des Nations-Unies). L'objectif pour la période 2021-2027 et l'application du pacte vert pour l'Europe est de mobiliser au moins 1000 milliards d'euros servant à ouvrir la voie à des investissements privés et un engagement solidaire. Ce plan d'investissement pour le pacte vert est couplé à un mécanisme pour une transition juste composé de trois sources de financement : Fonds pour une transition juste (7,5 milliards d'euros de fonds européens), un dispositif pour une transition juste (InvestEu – mobilisation jusqu'à 45 milliards d'euros) et prêt au secteur public de la BEI (mobilisation de 25 à 30 milliards d'euros) (Commission Européenne, 14 janvier 2020).

3.3.2 En Belgique

En 2015, la Wallonie dégageait un budget de 330 millions dans le programme Next, un projet ayant pour but d'encadrer les recherches dans le cadre de l'économie circulaire (RTBF, 2015). Ce programme arrive à la suite du Plan Marshall 4.0. La Région wallonne permet également d'octroyer des subsides à hauteur de 10 000€ grâce à l'Agence pour l'entreprise et l'innovation (AEI).

A Bruxelles, un an après le Plan d'Action, le 10 mars 2016, la Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a lancé le PREC (Programme Régional en Économie Circulaire) 2016-2020 avec un budget de 12,8 millions d'euros. Les projets mis en place via le programme PREC ont plusieurs fois été ou sont encore financés par le FEDER (Fonds Européens de Développement Régional). A cela, nous pouvons également cité l'appel à projet « be circular, be brussels » octroyant des soutiens financiers aux entreprises avec des projets concernés par l'économie circulaire (Rebaud, A-L).

3.4 Les freins à l'économie circulaire

Maintenant que nous avons défini les différentes mesures prises au niveau Européen et national ayant pour but de créer un environnement sain pour l'économie circulaire, il est intéressant de nuancer ces mesures et les avantages du concept, en exposant les différents freins à son développement.

Lorsqu'une start-up ou une entreprise souhaite se lancer vers l'économie circulaire, la réalisation du projet se heurte à une série de freins, que nous avons repérés dans la littérature, classés en différentes catégories et présentés ci-dessous.

3.4.1 Les freins culturels et cognitifs

Au niveau culturel, les entreprises doivent dépasser les préjugés et leurs craintes d'établir de nouveaux partenariats et de mutualiser leurs techniques et leurs ressources. Par exemple, les contrats commerciaux liés à l'économie de la fonctionnalité ne sont pas les mêmes, puisque qu'il n'y a pas de réel transfert de propriété et les entreprises devront accepter de partager de potentiels risques liés à la transition (SPFS et SPFE, 2014). Les entreprises devront accepter ces changements, chose qui n'est pas toujours évidente car l'aversion au changement est une caractéristique présente chez la plupart des humains. (Lanoie & Normandin, 2015).

Au niveau des consommateurs, les habitudes de consommation devront se focaliser d'avantage sur la durée de vie des produits ou favoriser les services à la propriété. Les consommateurs devront donc développer un esprit plus critique vis-à-vis du coût réel de leurs achats, ce qui nécessite un accès plus complet aux informations relatives à la production (SPFS et SPFE, 2014).

On peut également insister sur le fait que le concept d'économie circulaire n'est actuellement pas assez répandu et compris de tous alors même que la connaissance du concept est à la base de toutes les interventions et interactions (Lambert & Georgeault, 2014). C'est ce manque cruel d'informations relatives à l'économie circulaire que la

Commission Européenne a identifié comme frein décisif mais nous vérifierons lors de nos enquêtes si cela se vérifie dans la pratique.

Enfin, on peut aussi mentionner le fait que nous ne sommes toujours pas parvenus à donner une définition claire et univoque de l'économie circulaire ce qui renforce le manque de connaissance, l'incertitude et l'inquiétude autour de l'économie circulaire. C'est ce que nous communiquent V. Aurez, L. Georgeault en 2019, dans leur ouvrage "Économie circulaire : système économique et finitude des ressources", en disant que "l'économie circulaire est un concept ancien mais dont la traduction opérationnelle est moins évidente". (Aurez V, 2019)

3.4.2 Les freins organisationnels

Les freins organisationnels sont majoritairement liés au fait que les entreprises sont actuellement organisées et produisent de manière linéaire. En effet, on peut constater que malgré la présence de nombreuses entreprises innovantes en matière d'économie circulaire, la stratégie circulaire ne fait en fait que cohabiter avec le modèle linéaire classique (Adoue et al.,2014).

D'abord, l'articulation des processus de production ne tient pas compte et ne prévoit pas de place pour les activités circulaires, ces tâches sont dès lors annexées au processus. Ensuite, il y a le manque de main d'œuvre qualifiée et d'experts nécessaires au développement des stratégies circulaires. En effet, la transition circulaire requiert une étude profonde et claire des entreprises et de leur cycle de production afin de dégager les potentiels flux réutilisables. L'analyse de flux de matières (AFM) est un outil qui fait un bilan des flux et des stocks de matières d'un système délimité dans l'espace et dans le temps, mais cela nécessite énormément d'informations, de qualifications et de temps, et ces outils ne sont donc pas toujours disponibles. (Bonet F., Petit & Lancini, 2014)

Aussi, Adoue et Al. mettent l'accent sur le fonctionnement en cloisonnement des différents métiers, ce qui ne permet pas la mise en commun des savoirs, techniques et donc des ressources. Par exemple, l'écoconception exige de revisiter l'ensemble du processus et d'implémenter de nouvelles tâches, une implémentation qui nécessite de la recherche,

une implication accrue des fournisseurs et la mobilisation d'entreprises de recyclage. On peut dès lors insister sur le fait que l'économie circulaire nécessite des formes de transversalités et de coopération émanant des entreprises ainsi qu'une vision systémique de la stratégie (Adoue et al.,2014).

3.4.3 Les freins économiques

Ensuite, il y a les freins économiques, qui nuisent à la rentabilité des projets d'économie circulaire. D'abord, la transition n'est pas de facto profitable. En effet, dans leur étude, Adoue et Al. ont mis en avant plusieurs entreprises pour lesquelles une transition circulaire représentait un coût supplémentaire plutôt qu'un profit potentiel. (Adoue et al.,2014) Certaines matières premières peuvent effectivement s'avérer être plus coûteuses à recycler ou transformer qu'à extraire directement, ce qui n'incite évidemment pas les entreprises à passer vers une production circulaire. Néanmoins, selon une étude publiée en 2018 par la revue Environmental Science & Technology, le coût du recyclage des métaux précieux est à présent moins important que ceux liés à l'extraction, un incitatif aux projets circulaires et une tendance maintenue à la hausse grâce à la croissance des applications et des modes de recyclage liés à cette industrie. (Xianlai, John & Jinhui, 2018)

Ensuite, la transition circulaire peut nécessiter de gros investissements de départ, comme dans une étude précise et profonde des flux mentionnée plus haut. Ces besoins d'investissements renforcent donc l'incertitude quant au recouvrement des montants investis puisque la rentabilité se reflète sur un horizon plus lointain sachant que la plupart de ces investissements ne se met pas en place directement. C'est précisément cette complexification qui freine beaucoup d'entreprises à transiter vers une économie plus circulaire et qui engendre un manque de financement de l'économie circulaire. (SPFE, 2017)

Finalement, l'économie doit faire face à une demande qui n'est pas encore en parfaite adéquation avec un développement durable ou circulaire. En effet, que ce soit par les appels d'offre de la commande publique, qui n'inclut actuellement pas suffisamment de critères tenant compte de la soutenabilité des projets, ou par le fait que les

consommateurs finaux ne sont pas suffisamment représentés par une demande en lien avec l'économie circulaire (Adoue et al.,2014), les entreprises n'y voient pas de gain en part de marché, et donc pas beaucoup d'opportunités.

3.4.4 Les freins techniques

Troisièmement, on peut citer les freins techniques auxquels une entreprise doit faire face lors d'une transition vers plus de circularité ou le développement d'un projet circulaire.

D'abord, la problématique autour de la diminution de notre consommation d'énergies fossiles pose de nombreux challenges techniques puisque, comme expliqué en début de mémoire, la majorité des cycles de production est essentiellement alimentée via ces ressources, et un tel changement nécessite d'importantes innovations techniques.

Aussi, afin de promouvoir une production circulaire, il faut impérativement être capable de transférer une ressource d'un cycle de production à un autre, ces derniers n'étant pas automatiquement conçus à ces fins (Adoue et al., 2014).

Il y a également un frein technique au niveau de la difficulté à trier et séparer certains flux de déchets (Nguyen, Stuchtey & Zils, 2014) et à recycler des produits complexes ou toxiques.

3.4.5 Les freins législatifs

Malgré la mise en place de nouvelles normes et la mise à disposition de fonds importants dédiés au développement de l'économie circulaire, il existe actuellement encore et toujours des freins législatifs lui faisant obstacle. Prenons l'exemple des taxes d'incinération, qui ne sont toujours pas harmonisées au niveau européen et qui provoquent d'importantes différences entre les pays. En outre, en Allemagne, vous incinérez une tonne pour 175€ contre 45€ par tonne en République tchèque. De plus, il arrive souvent que le coût du recyclage dépasse celui de l'incinération. (SPFE, 2017)

Il y a également l'aspect légal du statut des déchets, pour lequel l'Union Européenne n'a actuellement pas encore trouvé de consensus. En effet, la législation européenne reflète et traduit juridiquement la diversité des déchets et couvre pas moins de onze catégories. L'ambiguïté se situe au niveau du cadre législatif à appliquer aux déchets, faut-il appliquer le principe de libre circulation ou alors celui d'autosuffisance et de proximité, qui peut obliger la livraison des déchets à l'installation la plus proche dans le même État mais qui s'oppose donc au premier principe ? (Adoue et Al, 2014)

3.4.6 Les freins financiers

Lors d'une enquête menée par SPF Économie et l'Université d'Anvers en 2014 auprès de 6640 PME belges, il en est ressorti que 16,6% d'entre elles ont dû faire face à un refus partiel ou total de crédit. Les institution financières justifient alors ce refus par un manque de fonds ou d'apports propres, un manque de garanties ou une capacité de remboursement insuffisante. En plus de ces raisons, les banques insistaient également sur le resserrement des conditions de crédit, conséquence directe des accords passés par le Comité de Bâle, un comité de régulation financière internationale créé en 1974 ayant pour mission principale d'assurer la stabilité du système financier mondial. En effet, on peut remarquer que depuis la crise de 2008, les banques et autres institutions financières restent distantes et méfiantes vis-à-vis des plus petites entreprises, et ce fortement en raison du manque de garanties que ces dernières peuvent offrir, et les modèles de calcul de risques sont de plus en plus axés sur le profit rapide, certain. (SPFE et Université d'Anvers, 2015)

Pour l'établissement d'un crédit, les banques, ainsi que la plupart des autres institutions financières, utilisent des modèles statistiques évaluant principalement 3 facteurs, le montant de la créance, le pourcentage de la dette qui ne serait pas récupéré en cas de faillite et enfin le risque lié à l'entreprise, autrement dit le risque de défaut de celle-ci. Effectivement, en cas de faillite, la banque ne pourra pas recevoir le remboursement de la dette, ou du moins que partiellement, ni percevoir les intérêts. Elle s'expose donc à un risque. On peut définir le risque de crédit comme « le risque de défaillance d'une

contrepartie sur laquelle est détenue une créance ou un engagement de hors bilan assimilable ». (calvet, 1997)

Dans la modélisation du calcul de risque de défaut d'une entreprise, plusieurs modèles sont possibles mais la méthode la plus fréquemment utilisée est celle des modèles de régression, et plus précisément la régression logistique (modèle logit). Ce modèle statistique est fort utilisé dans des domaines de prédiction ou d'explication d'une variable dépendante binaire, comme en médecine pour prédire le risque de développer ou non une maladie, ou en science sociale afin d'étudier et surtout prédire le comportement d'un ou plusieurs individus. Dans ces cas de figure, la variable dépendante est qualitative et binaire, et est modélisée à partir de variables explicatives continues ou binaires. (Kharoubi C. & Thomas P.)

Dans notre situation, le principe est de créer un modèle capable de classer les entreprises en différentes catégories de risque. La variable à expliquer contient donc plus de 2 modalités. Cette extension de la régression logistique binaire aux variables à plus de 2 classes est appelée régression logistique multinomiale.

Le résultat de cette régression est un modèle capable de classer une entreprise dans une catégorie de risque en fonction des valeurs prises par plusieurs variables explicatives, pour lesquelles l'institution de cotation devra rassembler le plus d'informations possibles. Ces variables explicatives sont alors additionnées et le modèle renvoie un score, correspondant à une des catégories, donc à une des modalités. Les poids ou coefficients et les signes accordés à chaque variable prédictive dépendent du modèle et les scores attribués à chaque modalité sont propres à chaque institution en fonction de leur stratégie d'exposition et de diversification de crédit.

Les facteurs entrant en jeux dans l'octroi d'un score de risque peuvent être liés au risque sectoriel, au risque propre à l'entreprise, c'est-à-dire la rentabilité, la solvabilité et la liquidité, ou encore liés au risque général de l'économie actuelle. Globalement, les critères quantitatifs pris en compte sont l'analyse des cash-flows et des revenus futurs, l'analyse du passif, de la structure du capital, des leviers financiers, de la situation de l'activité et du positionnement dans le marché, mais aussi de la situation du pays de résidence de

l'entreprise ainsi que la qualité (ancienneté, régularité, …) et la quantité du management. Ce modèle d'analyse classique permet donc d'analyser et d'octroyer ou non un crédit et se concentre donc essentiellement sur le profil financier de l'entreprise elle-même. (Lamharti H., 2008)

La plupart du temps, les institutions ne marquent pas de distinction entre un business modèle classique, sur lequel les modèles prédictifs ont été créés, et les modèles innovants. Pourtant, le financement d'un modèle innovant est souvent plus complexe et ces types de projets nécessitent le développement de référentiels financiers adaptés, qui nécessitent des engagements potentiellement plus risqués. Pour les projets d'économie circulaire, les risques majeurs pour lesquels les modèles classiques sont susceptibles de montrer des lacunes sont l'évaluation des potentiels dangers en lien avec l'interdépendance entre les entreprises, l'évaluation du potentiel économique des synergies créées entre les activités et finalement la prise en compte de l'éloignement temporel du retour sur investissement, problème déjà cité plus haut . (SPFE, 2014)

3.5 Méthodes de financement : Start-up et PME

Il est important de faire la distinction entre une demande de financement provenant d'une start-up et une demande de financement provenant d'une PME. D'une part, une start-up peut directement développer son idée et son projet en lien avec l'économie circulaire. D'autre part, une entreprise déjà développée autour d'un business plan linéaire devra complètement adapter son business plan actuel afin de pouvoir y implémenter une logique circulaire. Les défis de financement et de développement d'un projet d'économie circulaire auxquels les start-ups et les PME font face sont donc quelque peu différents.

3.5.1 Financement d'une start-up

L'ensemble des informations reprenant les différentes étapes du cycle de vie d'une start-up et les financements adéquats durant ces étapes proviennent du cours Entrepreneurial Finance LLSMS2014 donné à la Louvain School of Management par Funhoff Axel et Grégoire Philippe

et le mémoire réalisé par Lonez Mathilde, *Comment déterminer le mode de financement le plus adapté pour les start-ups en Belgique lors de la phase de lancement ?*.

Généralement, étant donné que la start-up lance son idée innovante « à partir de rien », celle-ci ne possède aucun capital pour pouvoir réaliser les investissements liés au développement de ces premiers milestones. C'est pourquoi, la start-up doit se diriger vers différentes méthodes de financement en fonction de son étape de développement : 3Fs (love money), subsides, incubateur, Business Angels, Venture Capital et crowdfunding. Ces méthodes font opposition à la demande de financement la plus classique, le prêt bancaire.

Lorsqu'une start-up se jette dans le grand bain de l'entrepreneuriat, elle est considérée comme étant à l'étape du « **bootstrapping** ». Dans cette première étape, l'entrepreneur fait, d'abord, appel à ses économies et réalise un apport personnel de capital mais il va chercher également des financements auprès de ce que l'on nomme les 3Fs : Friends, Family and Fools (love money). De plus, durant le « **bootstrapping** », l'entrepreneur, dans certains cas, fait appel au crowdfunding. Cette pratique consiste à s'inscrire sur une plateforme en ligne de financement solidaire sur laquelle l'entrepreneur présente son projet, ses objectifs et l'utilité de la somme demandée. Tout un chacun peut décider de participer pour n'importe quel montant. Les retours sur investissements de ces particuliers peuvent prendre plusieurs formes. Soit les investisseurs ont simplement fait un don à l'entreprise et ne perçoivent pas de bénéfices, soit ils reçoivent des participations sur les bénéfices réalisés par l'entreprise, en fonction du chiffre d'affaire. Les retours peuvent évidemment prendre aussi la forme d'actions de la société ou encore sous forme de remboursement, comme si c'était un prêt.

La seconde étape d'une start-up est l'étape du « **seed financing** ». L'entreprise est mise sur pied et nécessite un premier apport de capital nécessaire à l'achat de ses immobilisations corporelles (matériel de production, matériel informatique, locaux, …) et au financement de son pôle recherche et développement. La start-up peut se diriger vers trois différents moyens de financement : Business Angels, subsides gouvernementaux et incubateur. Le schéma le plus classique est de se diriger, tout d'abord, vers les Business Angels. Un business angel est en général un entrepreneur ayant de l'expérience dans le secteur de l'entreprenariat et qui souhaite investir une partie de son capital dans une start-up en échange de parts, mais il

offre aussi son accompagnement et ses conseils au niveau de la gestion et du développement du projet.

Ensuite, la start-up peut également faire appel au gouvernement fédéral et aux régions. En effet, il existe en Belgique plusieurs mécanismes d'aides et de subventions dédiés à la création d'entreprise et au développement de projets d'économie circulaire. Ces aides ou subventions dépendent de la Région où vous souhaitez démarrer votre start-up. Quelques exemples : « chèques-entreprises » en Wallonie qui accorde une participation à 75% pour des projets d'économie circulaire (Smart2circle), « becircular.bebrussels » qui propose des subsides au développement ou encore le programme Horizon 2020 de la Commission. En plus, il existe également des fonds d'investissement publics, comme le Fond de participation de Flandre ou Sowalfin en Wallonie (Sowalfin), des sociétés d'intérêts publics (NamurInvest, WapInvest, …), qui donnent leur soutien et des interventions financières aux entreprises. Pour finir, il existe les « incubateurs », ici, on ne parle pas de réels investissements à proprement parlé mais plutôt d'un accompagnement au niveau du développement de l'idée, de l'équipe et des financements.

La troisième étape se nomme « **start-up financing** ». La start-up est sur pied et commence à produire. Elle a donc besoin de nouveaux financements. Dans cette étape, l'entrepreneur peut toujours se tourner vers des organisations Business Angels ou alors faire appel à un Venture Capitalist. Concernant une société de venture de capital, le capital est levé par une société auprès de différents investisseurs. La différence entre les deux, Business Angels et Venture Capitalist, se trouve dans le montant des sommes investies.

Pour les étapes suivantes du cycle de vie d'une entreprise : **First-Stage**, **Second Stage** et **Next Stages**, l'entrepreneur peut faire appel aux méthodes de capital-risque (Venture Capitalist), capital-investissement (Private Equity) ou encore le prêt bancaire.

Pour finir, une fois que l'entreprise est arrivée à maturité et a atteint la **phase de sortie**, différentes stratégies sont possibles : MBO (Management Buy-Out) qui consiste à un rachat de l'entreprise par l'équipe de direction actuelle (board of executives) ou IPO (Initial Public Offering) qui consiste à introduire sur le marché boursier une partie des parts de l'entreprise au grand public.

3.5.2 Financement d'une entreprise linéaire développant un projet circulaire

Pour éviter trop de référencements dans le texte, nous indiquons en début de point les trois documents utilisés : Le réviseur et l'entreprise, *Comment financer la croissance de ma PME ?* ; Look&Fin, *Quels moyens de financement pour les PME ?* ; OCDE, *Le financement des PME et des entrepreneurs 2018.*

Pour une PME qui souhaite implémenter un projet d'économie circulaire dans son business modèle, elle aura plusieurs options de financement. Premièrement, l'entreprise peut utiliser ses propres revenus et ne pas faire appel aux banques, sauf qu'un projet d'économie circulaire va modifier et/ou décaler dans le temps ses revenus. Ce décalage dans le temps du retour sur investissement est souvent perçu négativement et comme un risque pour les investisseurs.

Deuxièmement, une PME peut se diriger vers le prêt bancaire. A nouveau, la PME peut se heurter à des obstacles comme par exemple l'appréhension que les banques ont vis-à-vis des projets d'économie circulaire qu'elles jugent trop risqués et complexes. De plus, les banques vont évaluer un projet d'économie circulaire proposant un business modèle innovant de la même manière qu'un business modèle plus classique. Vu que la méthode d'évaluation n'est pas adaptée à ce type de nouveau business modèle, le risque est qu'une partie de la valeur créée par le projet d'économie circulaire ne soit pas comptabilisée dans l'évaluation du projet. De plus, en 2019, la Belgique affichait un déficit de financement de 14% (Look&Fin, 2019). pour les prêts bancaires aux PME. Ces deux raisons permettent déjà de tirer un constat négatif sur la situation du prêt bancaire en tant que solution au financement de ce type de projets ou même d'un projet classique. Il est nécessaire que les PME deviennent moins dépendantes des banques. Cela amène à l'importance de se diriger vers d'autres alternatives de financement. Nous en définirons notamment les fonds propres, les autres formes de financement non-bancaires, le capital-risque et les subventions publiques (Le réviseur et l'entreprise)

Fonds propres

La PME se finance par le capital mis à disposition par les actionnaires. Une possibilité supplémentaire qui s'offre aux actionnaires est d'accorder également des crédits, dits emprunts

subordonnés. Les actionnaires opérant ce type de financement n'ont que de très faibles garanties et peuvent parfois ne pas être remboursés. On parle de quasi fonds propres.

Autres formes de financement non-bancaires

Tout d'abord, nous pouvons retrouver le factoring. Cette pratique consiste à confier à une entreprise de factoring la gestion et la prise en charge de l'ensemble des créances de l'entreprise. La société de factoring s'occupera de l'analyse des clients et de leur solvabilité ainsi que du suivi administratif. Grâce à cela, l'entreprise peut plus directement bénéficier de ces fonds, sous forme d'avances.

Ensuite, on retrouve le leasing qui est une opération de financement entre trois entités. Tout d'abord, l'entreprise qui utilise le bien, ensuite, la banque et pour terminer le loueur. Cette opération permet aux entreprises de financer des biens mobiliers et immobiliers nécessitant un montant particulier via le paiement d'une somme mensuelle. Sachant que grâce au leasing, l'entreprise ne devient pas propriétaire, le bien n'apparaît pas dans les comptes consolidés (Investopedia, 2019).

Enfin, le financement peut être réalisé par un crédit fournisseur, c'est-à-dire que la source de financement se trouve dans le délai de paiement accordé par les fournisseurs. Le crédit fournisseur est une option intéressante car il est, dans la plupart des cas, gratuit et débouche d'un commun-accord.

Capital-risque

On retrouve les Venture-capitalists et les Business Angels. Bien que ce type de financement pourrait être considéré exclusif à une start-up, les PME ont aussi l'occasion d'y avoir recours. Le mode de fonctionnement de ces méthodes de financement a déjà été expliqué dans la partie portant sur le financement d'une start-up (cf. point 3.5.1 Financement d'une start-up)

Les subventions publiques

On retrouve trois types de subventions publiques : Fonds de participation, Fonds de garantie et les subsides.

Les fonds de participation consiste à permettre aux entreprises d'accéder à des prêts bancaires avec des taux d'intérêts plus faibles. De plus, certaines garanties peuvent être minimales et moins exigeantes que celles demandées par les institutions financières classiques.

Les PME peuvent également faire appel à des Fonds de garantie : "A l'inverse du fond de participation, le fond de garantie n'octroie pas de crédits aux entreprises en création ou en développement. Le but est d'aider les entreprises à accéder plus facilement aux crédits bancaires classiques et aux emprunts, en donnant aux institutions financières une garantie de remboursement du capital et des intérêts." (Le réviseur et l'entreprise, n.d).

Et enfin, les entreprises peuvent faire appel aux subsides accordés par l'Etat. Nous pouvons citer par exemple chèques-entreprises qui permet aux entreprises wallonnes de se financer plus facilement. Les subsides en capital consistent en une intervention des autorités comptabilisés sous les fonds propres et influencent donc directement la structure financière de l'entreprise.

3.6 Bilan de l'économie circulaire en Belgique

Afin d'examiner la situation de l'économie circulaire en Belgique, nous avons essayé de trouver plusieurs indicateurs nous permettant d'établir un constat.

Dans ce constat, nous avons principalement utilisé les données fournies par Eurostat, un programme d'analyse créé par l'UE. Il est tout de même important de souligner que les chiffres présentés dans cette analyse et utilisés dans le calcul des indicateurs ne sont mis à jour que tous les 2 à 3 ans. C'est pourquoi, la majorité des chiffres présentés dans la suite de cette section n'a plus été actualisée depuis 2017.

Le graphique présenté ci-dessous, illustre le taux d'utilisation de matériaux circulaires par pays appartenant à l'UE en 2017. Avec un taux moyen de 11,2%, l'Europe a régressé de 0,5% par rapport à 2016. L'Irlande était alors le pire élève, avec un taux d'à peine 1,5%, les Pays-Bas occupant la place de leader avec un taux de 29% et notre petit pays s'en sortant en troisième place, juste derrière la France, avec un taux aux alentours de 18%.

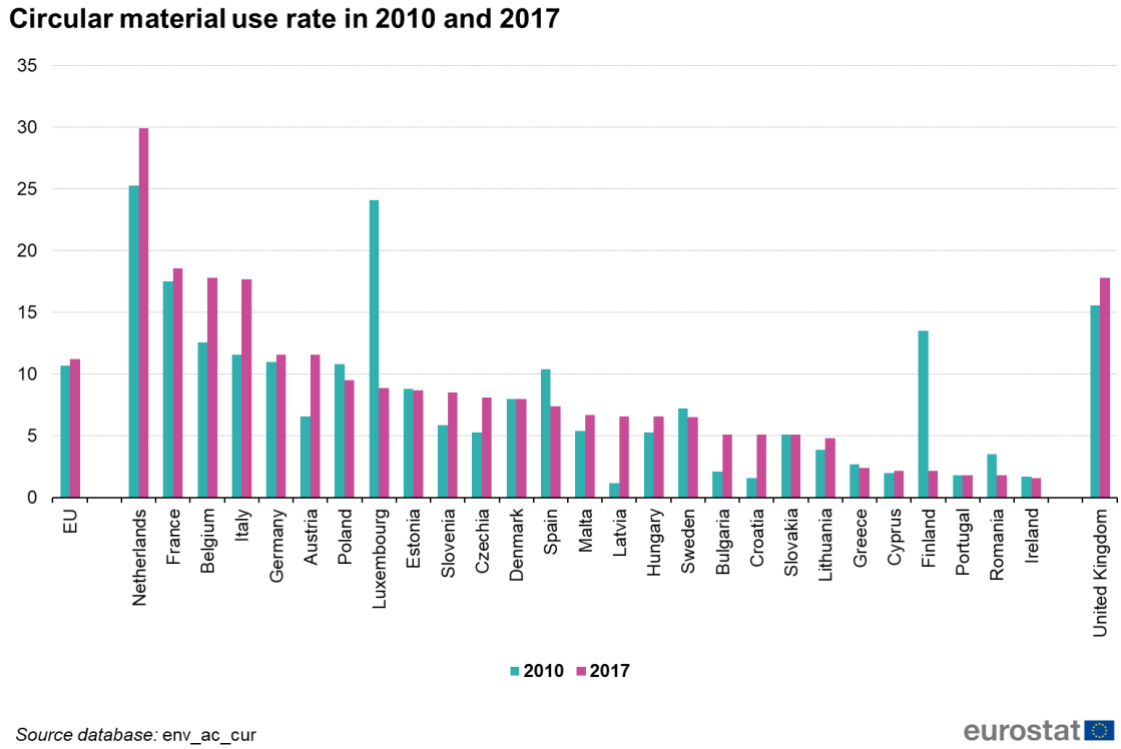

Source database: env_ac_cur

eurostat

Pourtant, d'autres indicateurs d'Eurostat montrent que le statut de l'économie circulaire en Belgique n'est clairement pas encore suffisamment développé. D'abord en termes d'éco-conception et d'éco-innovation, l'Europe a créé un « Indice de l'éco-innovation[1] », calculé par la moyenne pondérée de 16 sous-indicateurs répartis en 5 catégories (« « *Eco-innovation inputs, Eco-innovation activities, Eco-innovation outputs, Resources efficiency outcomes and Socio-economic outcomes* ») et permettant d'exposer la manière dont chaque État membre met en place les principes inhérents à l'éco-conception.

Ainsi, si on observe l'évolution cet indice en Belgique, on peut remarquer qu'entre 2012 et 2017, le score de cet indice a chuté de 29 points, n'occupant alors que la seizième position dans la liste des 28 États membres. En outre, comme présenté dans le tableau ci-

1 *Indicateurs inclus dans cette catégorie : Crédits et dépenses des gouvernements en matière d'environnement et d'énergie ; Total du personnel de R & D et des chercheurs ; Valeur totale des investissements verts en début de croissance*

dessous, la Belgique se situait en dessous de la moyenne européenne dans les 5 domaines de l'éco-innovation.

Tableau 2-1 : Indice de l'éco-innovation de la Belgique par domaine thématique (en indice EU=100) par rapport au meilleur score de l'UE-28, 2017

	Eco-innovation inputs	Eco-innovation activities	Eco-innovation outputs	Ressources efficiency outcomes	Socio-economic outcomes
Belgique	94	11	93	95	75
Classement EU-28	11	27	15	14	21
Meilleur score EU-28	200	155	220	183	145
	(Finlande)	(Finlande)	(Luxembourg)	(Luxembourg)	(Pologne)

Source : Commission européenne

Plus précisément, si on s'attarde sur le score de la Belgique en terme d'éco-innovation inputs et outputs, qui, respectivement, évaluent les investissements financiers et humains en lien avec l'éco-conception, et décrivent les résultats des activités d'éco-innovation et suivent la création de connaissances par les entreprises et les chercheurs en termes d'innovations écologiques, on peut observer que la Belgique se situe en 11e et 15e position.

On peut également souligner le résultat presque médiocre en termes de résultats sociaux-économiques de la Belgique, qui occupait en 2017 la 21ème position au classement de l'UE-28. Cela montre que la Belgique ne génère clairement pas suffisamment d'améliorations ou d'effets positifs sur les aspects sociaux et économiques grâce aux activités d'éco-conception et d'innovation.

Aussi, au niveau compétitivité, on peut analyser deux indicateurs : (Commission Européenne, 2019)

D'abord l'« investissements privés, emplois et valeur ajoutée liés aux secteurs de l'économie circulaire », basé sur les 3 taux suivants :

- L'investissement brut en biens corporels (% du PIB aux prix courants)
- Personnes employées (% de l'emploi total)
- Valeur ajoutée aux coûts des facteurs (% du PIB aux prix courants)

En Belgique, les investissements privés, les emplois et la valeur ajoutée brute liés aux secteurs de l'économie circulaire sont passés de 2 292,6 millions d'euros en 2009 à

3 041,7 millions d'euros en 2017, tandis que la moyenne européenne avoisinait alors les 5 500 millions d'euros, soit presque le double.

Observons les résultats obtenus pour chacun des taux présentés ci-dessus par la Belgique en comparaison avec la performance moyenne de l'Europe. Concernant l'investissement brut en bien corporels liés à l'économie circulaire en Belgique, il était de 0,27% en 2009 et n'était plus qu'à 0,15% en 2017, ce qui restait tout de même 25% de plus que la moyenne européenne. Quant à la proportion d'emploi circulaire et la valeur ajoutée au coûts des facteurs, ils ont tous deux connu une certaine constance sur la même période, passant respectivement de 1,13 à 1,1% et de 0,66 à 0,68%. Enfin, en terme de valeur ajoutée, la Belgique dégageait un pourcentage de 0,66 en 2009, connaissant une légère augmentation en 2010 avec un taux de 0,71, suivie d'un retour au stade initial pour arriver à 0,68 en 2017.
Globalement, on peut donc dire qu'il n'y pas encore vraiment d'avancée conséquente à ce niveau, et que les investissement privé ne se tournent pas encore vers les projets circulaire
Le deuxième indicateur utilisé est celui du nombre de brevets liés au recyclage et aux matières premières secondaires. Les chiffres datent de 2015 mais là aussi, la Belgique reste derrière la moyenne européenne avec un nombre de 9,58 millions de brevets contre 12,7 pour l'Europe.

Il faut tout de même souligner que ces indicateurs se basent sur une étude où l'on ne considère que les secteurs du recyclage, de la réparation et de la réutilisation pour l'emploi et ne reflètent donc pas la proportion réelle de l'emploi total. Néanmoins, ils mettent en avant le fait que les opportunités en matière de création d'emplois locaux et de valeur ajoutée sont encore trop peu exploitées. En outre, notre pays régresse vis-à-vis de l'Europe dans les secteurs mentionnés plus haut.

Une étude plus récente et prenant en compte plus de de facteurs, menée par la Fondation Roi Baudouin en 2019, en association avec le groupe hollandais Circle Economy, affiche un pourcentage de 7,5% de l'emploi total belge dédié à l'économie circulaire (Fondation Roi Baudoin & Circle Economy, 2019). Malgré cela, ce ratio reste relativement insignifiant

par rapport au potentiel évalué par plusieurs études, comme celles menées par la Fondation Ellen McArthur.

Une question persiste suite à ce constat : Comment se fait-il que le niveau de développement de l'économie circulaire reste aussi bas comparé à d'autres pays européen similaire au nôtre, comme les Pays-Bas ? Comment se fait-il qu'on trouve encore si peu de financement et d'investissement privés, alors qu'on met en place toute une législation favorable au développement et des fonds publics de support ? Nous allons, à travers plusieurs enquêtes qualitatives, tenté de répondre à ces interrogations.

PARTIE 2 : partie pratique

Chapitre 4 : Méthodologie et enquêtes qualitatives

4.1 Méthodologie

4.1.1 Question de recherche

À travers cette deuxième revue de littérature, nous avons pu identifier les éléments influençant le financement et le développement de l'économie circulaire. Nous avons pu observer qu'au-delà des nombreux freins définis, l'Union Européenne et la Belgique tentent de se donner les moyens de développer l'économie circulaire.

Pourtant, à la suite du constat sur l'économie circulaire en Belgique aujourd'hui, nous avons pu remarquer que la situation n'est pas encore bien avancée. C'est ainsi que nous sommes parvenus à notre problématique, à savoir :

« ***L'économie circulaire : Quelles sont les raisons d'un manque de financement et de développement des projets d'économie circulaire dans nos entreprises belges ?*** »

Nous avons choisi de séparer notre problématique en plusieurs sous-questions qu'on testera via plusieurs enquêtes qualitatives, démarche qu'on détaillera par la suite.
Nous avons regroupé ces sous-question ci-dessous :

- Le concept et les principes liés à l'économie circulaire restent trop méconnus?
- Est-ce que les modes de financement alternatifs ne sont pas assez conséquents comparés aux possibilités des crédits?
- Est-ce que les normes et les mesures réglementaires prises par la Belgique favorisent-elles suffisamment le financement et le développement de l'EC?
- Les modèles de crédits ne sont pas adaptés aux projets d'économie circulaire?
- L'accès aux aides ou aux subsides est encore trop complexe?

4.1.2 La méthode

La nature de notre recherche étant de nature exploratoire, nous avons choisi d'opter pour la méthode d'enquêtes qualitatives afin de récolter les informations nécessaires à notre analyse. Nous avons dès lors envoyé un mail expliquant le cadre de notre enquête aux personnes d'intérêts, dans le but d'établir un contact et ainsi planifier un entretien personnel avec chacun de nos intervenants. Ces entretiens ont tous été menés soit par appel téléphonique, soit par vidéoconférence au vu des circonstances actuelles depuis l'apparition du Covid-19.

4.1.3 Choix du terrain et échantillonnage

Afin de répondre aux questions présentées ci-haut, et de tenter de répondre à notre problématique, une récolte d'informations de terrain était nécessaire. Ces dernières constitueront la matière première de notre recherche et doivent donc être correctement choisies et pertinentes vis-à-vis de notre thématique.

C'est pourquoi, pour se faire, il était primordial de tout d'abord établir un choix de terrain pour notre analyse. Pour effectuer ce choix, il était important de bien comprendre la nature de notre problématique et de bien choisir l'échantillon sur lequel porte notre recherche. Notre problématique étant de nature exploratoire portant sur le développement et le financement de l'économie circulaire en Belgique, nous avons trouvé pertinent d'interroger les personnes et entreprises impliquées dans l'économie circulaire en Belgique aujourd'hui.

Nous avons d'abord souhaité s'entretenir avec des entrepreneurs ayant passé le cap vers l'économie circulaire, tout en veillant à utiliser le principe de diversité. En outre, nous avons essayé de contacter des intervenants opérant dans des secteurs différents à savoir le secteur de l'alimentaire, du textile, de la construction et du cosmétique afin de récupérer des informations variées. Nous avons également contacté une start-up développant le principe de symbiose industrielle afin d'examiner le développement de celui-ci en Belgique, et de comprendre comment ce principe est perçu.

Enfin, nous avons également jugé intéressant de contacter des experts ou consultants en finance durable. Pour se faire, nous avons choisi d'interroger un intervenant provenant du secteur public ainsi qu'un acteur de terrain du secteur privé.

Afin de mener notre recherche, nous avons choisi de travailler par entretien individuel directif, à l'aide d'un guide d'entretien spécifique et établi au préalable. Toutes nos interviews ont été retranscrites manuellement et se trouvent en annexe.

4.2 Présentation des intervenants

4.2.1 Gramitherm

L'interlocuteur rencontré est Christian Roggeman, CEO de l'entreprise.

Gramitherm Europe SA (CLEAN INSULATING TECHNOLOGIES SA) est une société utilisant la technologie Gramitherm, une technologie brevetée en Suisse et propriété de Clean Insulating Technologies SA. Leur mission est de valoriser de la biomasse perdue, en proposant des panneaux isolants fabriqués à 100% à base d'herbe coupée et recyclée, tout en maintenant un bilan carbone négatif.

4.2.2 LaverVert :

L'interlocuteur rencontré est Jean-François Eloin.

Laververt est une jeune start-up fondée en mai 2019 par deux amis tirant un constat amer sur nos produits d'entretien contemporains. En effet, ils se sont rapidement rendus compte que la plupart des produits d'entretien de notre quotidien étaient composés de plusieurs substances toxiques, allergisantes ou pétrochimiques (Jean-François Eloin). Leur objectif est donc de proposer des produits d'entretien accessibles à tout le monde alliant économie circulaire et développement durable. Leurs produits d'entretien se différencient par une revalorisation des cendres de pellets qui constitue leur matière première.

4.2.3 BeNetworks :

L'interlocuteur rencontré est Thomas Van Nuffelen.

BeNetworks est une entreprise spécialisée dans l'économie circulaire et plus précisément dans la récupération des excédents de stocks technologiques d'équipements réseaux. Dans un premier temps, l'objectif est de trier ces stocks et de tester les équipements. Ensuite, en fonction du matériel à disposition, BeNetworks analyse les besoins sur le marché et fournit des solutions à ses clients. BeNetworks s'identifie comme une alternative durable aux besoins technologiques dans de nombreux secteurs.

4.2.4 Shak&Kai :

L'interlocuteur rencontré est Morgann Dawance, fondateur et CEO de l'entreprise.

Shak&Kai est une marque de vêtement belge créée il y a moins de deux ans. Leurs vêtements sont 100% recyclés mais également recyclables, puisqu'il propose de récupérer les vêtements en fin de vie en échange de réductions dans leur boutique. Aussi, ils travaillent conjointement avec « surfrider foundation » qui vise à nettoyer les océans. Leur mission est dès lors de permettre à l'homme et la nature de vivre en harmonie et d'améliorer la situation pour les générations futures.

4.2.5 Too Good To Go

L'interlocuteur rencontré est Julien Diaz, employé de l'entreprise.

Too Good To Go Belgium est né le 1er mars 2018 et est une entreprise belge proposant une application offrant la possibilité d'acheter « un panier surprise » composé de produits alimentaires invendus mais encore comestibles. Leur mission est d'inspirer et donner à chacun les moyens d'agir contre le gaspillage alimentaire.

4.2.6 Happy Hours Market

L'interlocuteur rencontré est Ludovic Libert.

Happy Hours Market est une start-up qui a pour mission de faire disparaître la faim dans le monde en luttant contre le gaspillage alimentaire. Son activité principale consiste à récupérer les invendus alimentaires provenant des grandes surfaces. Une fois récoltés, le but est alors de redistribuer ces quantités auprès d'associations caritatives et d'en vendre une partie à des prix cassés au grand publique. Cela permet d'assurer un accès à des produits alimentaires à une partie de la population qui n'en a pas les moyens et de soutenir différentes associations caritatives ou hôpitaux.

4.2.7 Lowco

L'interlocuteur rencontré est Kristoffer Berger, cofondateur du projet.

Lowco est une application mobile qui cartographie les artisans et commerçants locaux et ayant un faible bilan carbone. Lowco offre donc un moyen de soutenir l'emploi local et les circuits courts. La mission de Lowco est d'informer les consommateurs sur les engagements écoresponsables de votre région, plus précisément de devenir une boussole citoyenne qui facilite et promeut la consommation durable.

4.2.8 Enso

L'interlocuteur rencontré est Maxime Roberti.

Enso est une start-up fondée en 2019 opérant actuellement en Belgique. L'entreprise se situe le pilier de l'écologie industrielle. Son processus est de réaliser l'audit des déchets, matières premières et sous-produits d'une entreprise à travers leur base de données. Ensuite, le but est de faire matcher les besoins en matières premières d'une entreprise avec les déchets et les sous-produits revalorisés d'une autre entreprise. Ce modèle fonctionne dans les deux sens, c'est-à-dire qu'une entreprise peut à la fois offrir ses

matières premières secondaires et en faire la demande. Enso permet de donner une nouvelle vie aux matériaux qui ne sont plus utilisés et d'apporter de la valeur aux déchets d'une entreprise.

4.2.9 Sowalfin

L'interlocuteur interrogé est Moray Logan.

"La SOWALFIN est une société anonyme d'intérêt public mise en place par le Gouvernement wallon en 2002 afin de faciliter l'accès au financement pour les entreprises" (Sowalfin). Une initiative apportée par le groupe Sowalfin est Easy'green qui offre un accompagnement et un financement aux PME wallonnes actrices dans des projets d'économie circulaire.

4.2.10 ING

L'interlocuteur rencontré est Jan de Jaeck, gérant en chef de la partie « sustainable finance » en Belgique, au Luxembourg et dans les pays nordiques.

Le groupe ING, « "Internationale Nederlanden Groep", existe depuis 1991 et est le fruit d'une fusion entre le compagnie d'assurance « Nationale Nederlanden » et la banque « NMB postbank4 », et occupe depuis des années une place dans le classement des 10 plus grandes banques du monde.

Chapitre 5 : Présentation de l'analyse et discussion des résultats

5.1 Introduction

Dans cette section, nous allons présenter et analyser les différentes informations recueillies sur le terrain, c'est-à-dire le résultat de nos enquêtes qualitatives. Pour cela, par soucis de clarté et de simplicité, nous avons choisi de segmenter ces informations selon les différents freins repérés dans la littérature. En outre, nous avons regroupé nos informations en 6 catégories, à savoir :

1. Cadre organisationnel
2. Cadre économique
3. Cadre financier
4. Cadre culturel
5. Cadre technique
6. Cadre législatif

Nous comparerons, au sein de ces différentes catégories, ces résultats avec ce que nous avons pu trouver dans la littérature autour du développement et du financement de l'économie circulaire en Belgique.

Avant de présenter les résultats obtenu, nous avons jugé pertinent d'introduire notre analyse par un résultat parlant. Concrètement, il a été demandé à chaque intervenant en fin d'interview de situer le développement de l'économie circulaire en Belgique sur une échelle allant de 1 correspondant à un développement au stade nul de l'économie circulaire à 10 correspondant à un développement de l'économie circulaire total en Belgique. La moyenne des notes obtenues lors de nos interviews pour la Belgique est d'à peine 3 sur 10, avec un minimum de 1 octroyé par l'entreprise LowCo et un maximum de 5, par Gramitherm et Sowalfin.

La discussion des résultats en fonction de chaque cadre constituera la base analytique sur laquelle nous tirerons notre conclusion.

5.2 Discussion des résultats

5.2.1 Cadre organisationnel

Suite à nos interviews, il est ressorti que pour permettre un développement plus rapide de l'économie circulaire au sein de nos marchés, la coopération entre les acteurs est importante. Logan Moray de chez Sowalfin avance la nécessité d'être bien entouré, c'est-à-dire « qu'il faut éviter de voir les autres entreprises, qui sont sur le même secteur ou le secteur sur lequel vous visez, comme des concurrents mais de les voir comme des partenaires et de voir dans quelle mesure, il y a pas moyen de penser ensemble plutôt que de penser adversaire ». De plus, il insiste sur le fait de co-construire avec les fournisseurs et les clients (Logan Moray). Mr de Jaeck de ING rejoint cette idée en mentionnant qu'il y a un besoin d'avoir une coopération transversale entre entreprises (« cross-sectional cooperation needed »). LowCo insiste également sur le fait de permettre un meilleur flux d'informations entre entreprises et de créer un répertoire (essentiellement pour les flux)(Kristroffer, LowCo). Cette idée de flux d'informations et de répertoire rejoint un frein mis en avant par TooGoodToGo : « l'absence de network qui vont faire un répertoire et de mettre en relation les personnes ». Laververt qui développe un savon noir à base de cendres avait besoin de trouver des centrales de cogénération et des entreprises productrices d'huile afin de coopérer avec celles-ci (Jean-François Eloin). Laververt est le parfait exemple d'une coopération permettant la mise en place d'un processus de fabrication circulaire.

Pour suivre, certaines entreprises interviewées démontrent que la présence de lobbies dans l'organisation d'un marché peut freiner le développement de l'économie circulaire. Mr Roggeman de chez Gramitherm l'explique explicitement : « Le bâtiment en Belgique est encore un vrai frein à l'innovation en ce sens que les gens qui aujourd'hui gèrent les gros volumes des produits, des matériaux bâtiments sont encore extrêmement conservateur et peu enclin à passer vers de nouveaux produits ». On retrouve le même type de frein dans le secteur de la gestion des déchets, Maxime Roberti de chez Enso nous informe que : « Il y a aussi certaines entreprises de gestion de déchets qui ont fait exprès de mettre en place des codes très difficiles à sortir pour pouvoir continuer à réaliser leur activité ». Dans le secteur de la télécommunication, du côté de l'entreprise BeNetworks, on ressent également cette pression des lobbies ne favorisant pas le

développement de l'économie circulaire. En effet, la présence de lobbies les oblige à obtenir des gages de qualité pour leurs produits reconditionnés. De plus, certains grands constructeurs comme Sisco possèdent des « brand protection » ce qui leur permet d'attaquer en justice des entreprises comme BeNetworks lorsque certaines règles ne sont pas respectées (Thomas, BeNetworks).

Enfin, le manque d'acteurs (fournisseurs et clients) à vocation circulaire sur les marchés s'est fait ressentir dans deux de nos interviews. Pour Morgann Dawance, fondateur de Shak&Kai, il a été complexe de trouver des fournisseurs ayant les mêmes valeurs : « Moi par exemple, j'ai mis plus d'un an à créer ma chaîne de valeur, parce que c'est beaucoup plus complexe de trouver des fournisseurs qui veulent bien travailler avec vous et qui sont éthiques et responsables ». Le co-fondateur d'Happy Hours Market notifie que de son côté, le challenge a été d'aller démarcher ses clients (Ludovic Libert).

5.2.2 Cadre économique

Pour favoriser le développement de l'économie circulaire, plusieurs entreprises interviewées ont mentionné le besoin d'un cadre économique bien établi. Selon nos interviews, cela passe par une meilleure valorisation des produits circulaires et la présence d'une demande de marché éco-responsable.

Jean-François Eloin (Laververt) mentionne le manque de valorisation et de différenciation des produits circulaires par rapport à des produits classiques. Il est nécessaire d'insister sur la différenciation du produit circulaire car celui-ci demande généralement des étapes de production et des coûts supplémentaires. L'exemple du savon noir produit par l'entreprise Laververt le démontre : « Quand on voit que pour notre produit, on va récupérer des cendres, on va faire macérer les cendres, ensuite nous devons jeter ces cendres et puis ensuite on peut enfin commencer à produire notre savon noir. Ensuite, à côté, on a un producteur qui va simplement acheter les matières premières et faire un mélange, c'est pas du tout la même chose. Mais pourtant, nous devons nous retrouver dans la même gamme de prix ». Il y a un besoin de pouvoir être compétitif et si le cadre économique ne le permet pas, cela crée un réel frein. De plus, dans le secteur de la construction, Gramitherm qui propose un produit innovant et circulaire rencontre le

même type de difficulté car les produits de construction sont soumis à des mécanismes de certification de validation technique très coûteux (Mr. Roggeman). Ensuite, Maxime Roberti (cofondateur d'Enso) stipule « qu'aujourd'hui, tu as plein d'entreprises industrielles qui ne prendront jamais eux-même ce chemin-là car si ils le font, ça va leur coûter peut être un peu plus cher au début et que si leurs concurrents n'ont pas les mêmes restrictions, ils vont continuer à faire de l'économie linéaire, à être moins cher et à continuer à prendre des parts de marché ». Maxime Roberti démontre donc qu'un produit circulaire plus cher au sein d'un marché composé d'entreprises encore linéaires ne peut pas bien être valorisé et provoque donc une perte de parts de marché. À nouveau, si le cadre économique ne permet pas aux produits circulaires d'être correctement valorisés, cela crée un frein au développement de l'économie circulaire. Pour confirmer la nécessité d'avoir une meilleure valorisation des produits circulaires, Logan Moray de chez Sowalfin avance : « En mesure de marché, le cadre de marché doit évoluer, ce qui veut dire que les marchés publics doivent pouvoir permettre d'aller au-delà du simple critère prix, qui vaut la plupart du temps pour 50 % des points qu'on met à un adjectif. Il faut pouvoir évoluer en disant qu'on aimerait bien des critères locaux à X pourcentage de matières recyclées minimum dans les produits ou en tout cas de la main d'oeuvre local ou autre. Voilà sans rentrer, sans aller contrairement à la distorsion de concurrence. Il faut vraiment être subtile et implémenter cela de manière intelligente et intelligible. Donc le cadre de marché doit évoluer ». Logan Moray insiste sur le besoin de mieux mettre en valeur un produit circulaire. Les marchés doivent donc permettre à des produits circulaires de se démarquer et de ne pas être pénalisés.

Pour suivre, il est ressorti des interviews avec Sowalfin et LowCo qu'une demande éco-responsable est primordiale pour que l'entreprise puisse fonctionner et évoluer. Logan Moray (Sowalfin) nous informe qu'il faut que le cadre de marché soit bon, c'est-à-dire que le marché doit être prêt à recevoir ce type de produits. Une demande responsable des consommateurs doit être présente avant de se lancer (Logan Moray). L'interview avec LowCo le confirme, Kristoffer rencontre des difficultés dans le développement de son entreprise à cause d'un manque de demande éco-responsable : « En réalité, les gens ont un comportement d'achat qui est irrationnel, donc si on a le choix entre deux magasins qui vendent des vêtements, l'un à 6 badges, l'autre qui a un badge, mais qui a des trop belles fringues, c'est évident que le deuxième va attirer le plus de monde, et c'est normal

». Cela démontre bien que la demande de marché n'est pas encore assez éco-responsable, en tout cas en Belgique. Il est donc important de conscientiser les consommateurs et de s'assurer d'avoir une demande éco-responsable.

De plus, au niveau du cadre économique, les intervenants ont mentionné que le processus d'un projet circulaire est plus complexe et plus cher à mettre en place, ce qui est également un critère qui peut freiner le développement. Logan Moray mentionne : « c'est peut-être un investissement au départ ce qui est un autre frein aussi pour les entrepreneurs de se dire dès le départ, moi j'ai des investissements à faire pour changer. Oui mais à long terme, vous perdurez, vous diminuez votre dépense aux ressources, vous fidélisez des clients qui sont demandeurs d'une offre responsable et donc vous vous évertuez d'aller vers un sens qui va vous permettre de vivre à long terme ». Jean-françois Eloin confirme également qu'un projet d'économie circulaire correspond à des coûts relativement importants et demande des investissements financiers et de temps conséquents (Jean-François Eloin, Laververt). D'un point de vue des déchets, Enso fait remarquer que les entreprises n'entrant pas dans une logique de circularité doivent payer pour se débarrasser de leurs déchets (Maxime Roberti). Cela permet de nuancer et de mettre en avant qu'effectivement au départ, cela peut s'avérer complexe et cher mais que si le marché le permet, il est possible de faire des économies de coûts notamment au niveau des déchets. Ensuite, BeNetworks mentionne un challenge important que les entrepreneurs à vocation circulaire peuvent rencontrer, « il faut aussi, un business plan solide, souvent même plus solide que pour les projets classiques, parce que tu dois avoir en quelque sorte un élément de transformation au milieu ». Pour suivre, des modèles innovants tels que des modèles conçus sur base du principe de l'économie de la fonctionnalité complexifie la réalité économique de l'entreprise et encourage peu les entrepreneurs à sauter le pas, comme nous l'explique Logan Moray (Sowalfin) : « Donc du coup ce sont des mensualités, il y a quand même le coût de fabrication qui est amorti en plusieurs mensualités, ce qui veut dire que le retour d'une vente, c'est quand le produit est vendu, on a la rentrée et quand on fait un abonnement mensuel, c'est étaler dans le temps, ce qui veut dire qu'il faut pouvoir avoir de la trésorerie et du fond de roulement pour pouvoir assumer cette première partie ». Ce besoin de trésorerie et de fonds de roulement importants au lancement du projet n'incite pas les entrepreneurs à transiter ou à sauter le pas vers l'économie circulaires ainsi que les investisseurs.

Pour conclure les résultats obtenus quant au cadre économique de l'économie circulaire, Ludovic Libert d'Happy Hours Market avance : « ce qui freine, c'est l'environnement économique car ce n'est pas très facile de lancer une boite et encore moins quand tu te freines en voulant avoir le moins d'externalités négatives et donc tu pourrais aller plus vite si tu t'en foutais ». C'est donc la complexité des business modèles, la demande d'investissements de départ et les revenus décalés dans le temps qui peuvent être vus comme de réels freins économiques au développement de l'économie circulaire.

5.2.3 Cadre financier

Un élément qui est ressorti de nos interviews avec Sowalfin et ING est que le modèle de crédit n'était pas adapté et ne prenait pas en compte la durabilité. En effet, Logan Moray de chez Sowalfin avance que les modèles de crédit sont non-adaptés pour des projets d'économie circulaire car leur ROI est trop éloigné dans le temps aux yeux des banques et ne rentre pas dans les critères. Il donne l'exemple des entreprises qui appliquent l'économie de la fonctionnalité et qui ont un étalement dans le temps de leurs revenus sous forme de mensualités et qui ont dès lors un grand besoin de fonds pour financer les investissements de départ. Les caractéristiques financières des projets de ce type ne rentrent pas dans le cadre réglementaire des banques. C'est pourquoi Logan Moray met en avant le besoin que les banques « se circularise » et « se fonctionnalise » et insiste sur le fait que leur langage doit évoluer. Il y a la nécessité de sensibiliser le monde bancaire à l'économie circulaire. Mr De Jaeck rejoignait cela en expliquant que ces lourds besoins en fonds de roulement pour de tels projets, posent encore de nombreux problèmes dans la modélisation du risque. Il expliquait également : « Concrètement, pour les crédits, les banques ne regardent que les futurs cash-flows et les sécurités financières ». Pour lui, les modèles ne sont clairement pas encore adapté, et c'est une problématique qui impacte le marché financier global, mais il nous informe tout de même qu'ING a des équipes qui travaillent sur le développement d'un modèle de crédit plus adapté. Il nous indique également qu'ING a déjà créé des instruments financiers en faveur du développement durable, comme le « sustainability linked loan » en 2017, ou le « circular economic finance guideline » en 2018. D'après Mr de Jaeck, il faut repenser les business modèles. Les notions de circularité et de durabilité du projet ne sont clairement pas assez pris en compte par les banques.

Pour suivre, un autre élément qui est souvent ressorti de nos interviews, c'est la difficulté pour les TPE et PME d'obtenir des crédits. Logan Moray avance qu'il est plus difficile pour une TPE et PME de développer des projets circulaires et d'avoir accès au crédit. Même ressenti pour le fondateur de la marque Shak&Kai qui mentionne : « Après je pense que de manière générale, en tant que start-up, trouver un financement en Belgique, c'est compliqué, on arrête pas de dire dans la presse que c'est facile mais en réalité ça ne l'est pas du tout, oui ça peut l'être si tu dillues ta société en donnant la moitié en action mais sinon c'est très compliqué ». Ludovic Libert de l'entreprise bruxelloise Happy Hours Market nous avance aussi qu'aucune banque prête aux jeunes entreprises. Mr Roggeman partage la même pensée et nous dit que les banques ne prêtent pas facilement et que pour obtenir un crédit, il faut un projet qui tient la route et financé par des fonds propres et des actionnaires, etc. Ce n'est que suivant cette base-là que le crédit peut venir en complément. Cela met en avant un frein supplémentaire au financement des projets circulaires qui est le besoin de garanties exigé par les banques lors de la demande d'un prêt bancaire. En effet, selon Logan Moray, les banques ne sont pas assez audacieuses et acceptent généralement d'octroyer un crédit bancaire que lorsque le projet est soutenu par un organisme publique tel que Sowalfin avec Easy'green (Logan Moray). Il nous dit que : « Quand on passe chez Easy'green, on rassure le banquier deux fois car un, il ne prend pas trop de risques et deux, le prêt est subordonné, c'est-à-dire qu'il peut prendre des garanties sans risquer qu'un autre créancier viennent lui piquer ses garanties si il y avait un pépin. Donc ça met le banquier dans un confort ». Nous pouvons donner l'exemple de l'entreprise Laververt qui s'est financé par un emprunt qui était à moitié via Easy'green (Sowalfin) et à moitié via Fortis. Jean-François Eloin nous confie que c'est grâce à la garantie qu'Easy'green apporte au financement que Fortis a bien voulu boucler le crédit global. L'entreprise Gramitherm passe également par des organismes d'aides au financement du même type tel NamurInvest et SudInvest. Et Ludovic Libert, après avoir réalisé sa levée de fonds, avance également qu'il est possible pour son entreprise de passer par une banque maintenant qu'ils ont des fonds propres. Pour finir, Maxime Roberti mentionne à son tour la nécessité d'avoir un soutien ou une garantie pour obtenir un crédit bancaire. Ce besoin inéluctable de garantie pour obtenir son prêt peut être vu comme un réel frein aux jeunes entreprises qui démarrent avec rien. La plupart des entreprises interviewées nous l'ont confirmées.

Ensuite, le fait que les projets d'économie circulaire soient fort innovants et requièrent des business modèles nouveaux, encore méconnus, cela rend difficile les négociations avec les investisseurs. En effet, selon Morgann Dawance (Shak&Kai), les investisseurs sont effrayés par ce type de projets. Ludovic Libert nous confie, lui aussi, qu'il est difficile de convaincre les investisseurs. Pour des projets classiques avec des business modèles connus des investisseurs, il est déjà assez compliqué de les persuader mais alors quand le business modèle est totalement nouveau, cela rend la tâche encore plus compliquée.

Pour finir, la plupart des intervenants ont souvent mentionné la possibilité de se financer via des aides et des subventions. Pour certains des intervenants, ces possibilités de financement ont été une bonne aide, tandis que pour d'autres ces aides ont été perçues comme un potentiel frein. L'avis de nos intervenants est donc nuancé. En effet, Logan Moray nous a brossé grosso-modo la situation des aides publiques en Belgique. On retrouve les fonds FEDER et les aides de la région wallonne comme la plateforme chèques-entreprises qui offre des subsides avec une aide à hauteur de 75% via l'octroiement de « chèques économie circulaire ». Jean-François Eloin (Laververt) a eu recours à cette plateforme ce qui lui a permis de rentrer en contact avec des experts et d'obtenir une aide. Malgré les aides obtenues, il avance qu'il y a peu d'incitants financiers et qu'il ne connaît pas l'existence de bourse incitative. Logan Moray a également mentionné la possibilité de financer son projet d'économie circulaire sur la Région Bruxelles-Capital grâce à la plateforme be.circular, qui permet des appels à projets jusqu'à 80 000€. À première vue, cela peut être vu comme un incitant mais selon Kristoffer de chez LowCo : « ce genre de bourse est ultra conditionnée, au début ça parait super, tu te dis que tu auras accès à 75 000€. Puis en fait, quand tu as bien pris conscience de toutes les petites clauses, tu te rends compte qu'au final t'es vraiment coincé ». La jeune entreprise Shak&Kai a également rencontré un problème avec be.circular lorsqu'elle s'est vu refuser son prêt. Morgann Dawance avance tout de même qu'il existe pas mal de bourses incitatives selon lui.

Enfin, il existe également d'autres investissements publiques tels que WapInvest, NamurInvest, Nivelinvest, … Des investisseurs privés tels que les Business Angels, mais également la Fondation Roi Baudoin, peuvent également être des solutions de financement. Au sinon, la Sowalfin propose beaucoup de prêts : prêt socamut (50 000€),

prêts via Easy'green ou encore prêt coup de pousse, dont le but est de chercher des garanties auprès des 3F (Friends, Family and Fools). La SRIW peut également réaliser une prise de capital et désigner un expert qui participera au conseil d'administration pour apporter son expertise et ses conseils.

5.2.4 Cadre culturel et cognitif

Dans la majorité des interviews, un thème récurrent était le manque de définition claire et univoque du concept d'économie circulaire, ce qui engendre encore trop de mésententes autour de ce concept. « Si on mélange tout, on n'y voit plus clair » indiquait, Kristoffer Berger, cofondateur de LowCo. Christian Roggeman, CEO de Gramitherm Europe, nous confirmait que ce manque de définition claire et compréhensible n'est pas un problème belge, mais bien un problème récurrent et international, car que ce soit en France, en Suisse ou dans d'autres pays où il a travaillé, hormis les Pays-Bas précise-t-il, lorsqu'il parle d'économie circulaire, les gens ne connaissent pas, ou du moins ne comprennent pas à quoi cela fait référence. Plus problématique encore, plusieurs associations ou fondations axées sur l'économie circulaire, et son développement de manière générale, ne semblent pas s'accorder sur la définition de ce concept. L'entreprise Enso, représentée par Maxime Roberti, en donne l'exemple, puisqu'à la suite d'une formation auprès de la Fondation Ellen McArthur, il s'est rendu compte que son business model ne concordait pas avec la définition de la fondation. Cela peut poser problème, notamment lorsqu'il s'agit d'avoir accès aux programmes de soutien qui utilisent « une définition spécifique et restrictive », comme nous confirme Morgann Dawance, fondateur de la marque de vêtements recyclés et recyclables Shak&Kai. Il nous confiait alors : « En fait, c'est le fait d'avoir plusieurs définitions qui pose problème, par exemple, il y a un subside de la Région bruxelloise pour tous les projets circulaires, et moi je ne rentre pas dans les critères d'obtention tout simplement parce que ma chaîne de valeur n'est pas axée sur Bruxelles. Ce qui est absurde, puisque je suis complétement dans le circulaire et je suis la première marque en Belgique qui le fait. » En résumé, ce manque d'harmonisation autour de la définition de ce qu'est l'économie circulaire et de la distinction entre un projet circulaire ou non semble clairement poser un frein au développement de l'économie circulaire.

Un autre aspect culturel qu'on a fort ressenti et retrouvé dans nos interviews, est le fait que les entreprises, et particulièrement les grandes et anciennes entreprises, maintiennent un comportement fort conservateur, alors même que c'est justement le développement d'un esprit plus innovant et axé sur la durabilité qui semble être la clef de voûte vers une économie circulaire. C'est ce que nous ont indiqué les deux intervenants consultants en économie circulaire, à savoir premièrement Jan de Jaeck, gérant en chef de la partie « sustainable finance » en Belgique, au Luxembourg et dans les pays nordiques, qui nous disait en interview : « I think the key is about a mindset first, about strategic choices and then you implement your strategy ». Ensuite, comme nous indiquions, cet avis est également soutenu par Moray Logan, conseiller technico-financier du pôle Environnement, chez Sowalfin (Novalia) qui nous indiquait que la réticence aux changements est un travail de fond et un travail humain, et ajoutait également : « tout est bien en place mais on ne peut pas forcer les entreprises à sauter le pas. Pour moi, c'est déjà le premier challenge, l'entrepreneur doit être motivé et motivant. ».

Sur le terrain, cela s'est vérifié puisque toutes les entreprises interrogées ont souligné, d'une manière ou d'une autre, la réticence de beaucoup de partenaires potentiels à travailler ensemble sur leur projet circulaire. Par exemple, Thomas van Nuffelen, account manager chez BeNetwoks, nous exprime que son plus gros challenge, c'est d'arriver à convaincre les clients de travailler avec lui, donc d'utiliser des appareils reconditionnés ; « c'est la peur du consommateur, donc ça c'est un gros topic sur lequel il faut éduquer la population ». Il ajoute : « je ressens ça quand je parle à des gens plus âgé, ils sont souvent plus réticents à changer de manière de fonctionner ». C'est apparemment également le cas dans un tout autre secteur, comme celui de l'alimentaire, comme nous confirme Julien Diaz, key account manager chez too-good-too-go, qui nous confiait en interview : « au niveau des partenaires, il y a aussi un énorme travail pour les convaincre, c'est ça un petit peu notre plus gros challenge ».

De manière plus générale encore, Enso promouvant le principe de symbiose industrielle, touchant donc plusieurs secteurs d'activités, nous indique qu'il y a encore une réticence vis-à-vis de l'économie circulaire du côté des entreprises.

Finalement, c'est une question de mentalités et de valeurs, comme nous confirme Jean-François Éloin, fondateur de LaverVert, qui nous précisait la nécessité d'être animé par cette envie d'avoir une entreprise à impact positif ou encore la nécessité d'avoir une envie de changer qui provienne de la gouvernance, comme indiqué par Morgann Dawance.

Ensuite, le manque d'esprit critique dans nos choix de consommation s'est également fort ressenti, notamment auprès de Ludovic Libert, de chez Happy Hours Market, qui nous expliquait que les mentalités doivent encore changer et évoluer, et que selon lui cela passe par l'éducation. Nous l'avons également et plus particulièrement ressenti lors de l'interview réalisée auprès du créateur de LowCo, Kristoffer Berger, qui nous faisait part de ses impressions et nous livrait : « il y a un peu un constat douloureux parce que malgré la problématique sensible et grave, on maintient ces comportements subjectifs et guidés par les émotions plus que la raison ou le sens ». Mr Moray nous indiquait également l'évidente accélération du développement de l'économie circulaire si la population parvenait à changer ses manières de penser.

Finalement, nous avons retenu un dernier point plus d'aspect cognitif cette fois-ci, c'est le manque de communication autour des opportunités et des moyens mis en place autour de l'économie circulaire. Il est vrai qu'il y a déjà pas mal de choses qui se mettent en place, comme l'instauration de cours axés sur le développement durable, comme nous indique par exemple Maxime Roberti, qui avait pu suivre un cours en master portant sur l'économie régénératrice. Malgré ces pratiques mises en place, la visibilité de l'économie circulaire reste minime et parfois mal organisée. C'est ce que nous a indiqué notamment l'entreprise LaverVert qui nous confirmait qu'à ses yeux, le frein majeur au développement de l'économie circulaire en Belgique était le manque d'informations disponibles, que ce soit au niveau législatif mais également au niveau des aides et programmes de soutiens. Happy Hours Market soulignait également ce problème de communication et disait : « Ce n'est pas du tout bien mis en avant, car il y a plein de choses, mais personne n'est au courant », en mentionnant par exemple les mesures prises en 2016. Logan Moray nous explique qu'il est intéressant de montrer des exemples d'entreprises ayant sauté le pas, de faire comprendre que les projets circulaires peuvent permettre de diminuer les dépenses et d'attirer les clients. Il exprimait aussi un manque de sensibilisation, ce qu'il nuançait tout de même en précisant par exemple qu'il existe

déjà beaucoup de formations à l'économie circulaire, comme celles organisées par le FOREM ainsi que des workshops et conférences autour de ce principe, mais que cela n'est pas encore vraiment efficace. Christian Roggeman confirmait cela en disait que nous sommes toujours dans une phase de compréhension, plus que d'accélération de l'économie circulaire.

5.2.5 Cadre technique

La technicité des projets d'économie circulaire a souvent été mentionnée, particulièrement par l'entreprise LaverVert, qui nous expliquait que le procédé de production de ses savons était clairement bien plus complexe qu'un procédé classique, et qu'il nécessitait des compétences spécifiques et poussées, ainsi que beaucoup plus de démarches. Dès lors, souvent, les projets circulaires demandent l'intervention d'un expert, ce qui peut effrayer les entreprises. Pourtant, Moray Logan nous indique qu'il existe des experts mis à disposition gratuitement par les pouvoirs publics ainsi que des financement à hauteur de 75% par la Sowalfin pour l'expertise privée de votre projet.

Julien Diaz nous a également fait part de la longue implémentation que les procédés circulaires peuvent engendrer ; « pour un groupe comme GSK, implémenter too-good-to-go peut prendre un an ». Shak&Kai nous explique également que la mise en place de sa chaîne de valeur était vraiment complexifiée par ce désir de durabilité, de par la difficulté de trouver des partenaires en accord avec cela par exemple, et que selon lui ; « l'effort est double », car une fois qu'on est parvenu à créer ce qu'on voulait, il faut encore convaincre les gens d'acheter votre produit, difficulté mentionnée plus haut.

Thomas van Nuffelen indique finalement un soucis de volatilité des « déchets » utilisés en tant que ressource : « Comment tu garantis que tu auras un flux suffisamment conséquent que pour assurer ton business ? ».

5.2.6 Cadre législatif

À la suite de nos interviews, le rôle des décideurs publics, et donc du gouvernement semble primordial, comme nous indiquait notamment Mr de Jaeck en précisant « that whole government aspect is important I think, if you want to make sizable impact and make circular economy going forward and to have necessary kind of volumes », ou encore Maxime Roberti qui estime que ce sont les mesures et les réglementations qui vont pousser les entreprises à changer leur manière de travailler et/ou de produire.

Plusieurs mesures et réglementations sont visiblement déjà mises en place, comme nous renseigne Christian Roggeman, en indiquant une mesure mise en place en Wallonie, et qui permet aux constructions utilisant des isolations bio-sourcées de percevoir 25% de plus en subsides sur les coûts d'isolation. Il précise même : « je n'ai pas senti en Belgique de frein d'infrastructure. Bien au contraire, il y a beaucoup de clusters, comme le cluster éco-conception de Namur, qui forment un noyau en faveur de l'innovation et du bio-sourcing, qui est peut-être même supérieur à d'autres pays ». Un sentiment partagé avec Ludovic Libert qui disait alors : « La Belgique est quand même globalement bien investie dans l'économie circulaire ».

Néanmoins, cet opinion n'est pas partagé par tous les intervenants, comme pour Thomas van Nuffelen, de BeNetworks, qui nous exprime que pour son secteur d'activité, celui du reconditionné ou de la seconde main, il y a encore du progrès, comme par exemple autoriser les entreprises publiques à utiliser du reconditionné ; « il y a encore des règles qui doivent changer dans la loi, au niveau des marchés publics tu as déjà une contrainte dans le sens où si l'annonciateur du marché public ne mentionne pas que ce qui est reconditionné est accepté, tu ne peux pas le faire ». Jean-François Éloin, de l'entreprise LaverVert soulignait également la situation compliquée et ambiguë sur la législation vis-à-vis du statut de déchet, qui lui pose encore et toujours problème ; « Nous savions très bien qu'à un moment, nous allions être bloqués par rapport aux législations des déchets ou finalement, pour le moment, nous ne sommes toujours pas au point mais tant qu'on est petit, il n'y a pas trop de problèmes, mais on se rend bien compte qu'on doit trouver des informations qui sont très difficiles à trouver, surtout ce qui est gestion des déchets ».

Logan Moray, de Sowalfin, nous a également fait part de plusieurs lacunes et progrès à réaliser. Premièrement, selon lui, il faut harmoniser la législation des Régions au niveau fédéral, il prend l'exemple du manque d'harmonisation dans la coordination des Régions par rapport aux déchets ; « Il faut penser ça en terme de territoire, d'écosystèmes sur lequel se mettre d'accord sur une législation commune qui permettrait de faciliter les échanges et stimulerait aussi le marché des déchets et de la matière première secondaire ». Mr Moray insiste également sur la théorie impliquant la taxation de la matière plutôt que du travail, en proposant un nouveau système à deux sens, c'est-à-dire taxer une consommation excessive de ressources et, à contrario, récompenser ceux qui se surpassent et utilisent moins de ressources.

Un autre aspect intéressant, indiqué par Julien Diaz, de too-good-to-go, est le manque de soutien politique. Il disait : « une entreprise qui peut s'appuyer sur un programme politique aura clairement plus de capacité de développement. Et aussi, en partant de là, c'est plus simple d'arriver sur la table de négociation », exprimant ainsi son ressenti sur le manque de mesures concrètes en faveur des projets d'économie circulaire. Shak&Kai confirmait ceci, en disant : « je ne pense pas qu'actuellement, on ne fasse de distinction entre les projets circulaires ou non ».

5.3 Présentation de l'analyse - Confrontation de la théorie et de la pratique

Comme mentionné dans l'introduction, nous allons à présent comparer les informations présentes dans la littérature sur le développement et le financement de l'économie circulaire avec les résultats de nos enquêtes.

Premièrement, on peut déjà souligner que le manque de définition univoque de ce nouveau modèle, qui était un des freins culturels identifiés clairement et plusieurs fois dans la littérature, pose véritablement problème. Que ce soit en termes de coopération ou de partenariat, pour lesquels il est clair que travailler avec des définitions différentes complexifie les relations, ou en termes d'accès aux programmes de soutien, qui ne considèrent que certains types de projets circulaires spécifiques, ou encore en termes de

compréhension des opportunités, des avantages et de la nécessité d'intégrer ce nouveau modèle dans nos systèmes industriels, cela freine le développement de l'économie circulaire.

On peut également mettre l'accent sur l'esprit encore trop conservateur des entreprises, autrement dit l'aversion au changement, autre frein repéré dans la recherche littéraire, notamment par Lanoie et Normandin. Cela c'est particulièrement remarqué auprès des multinationales et grandes entreprises, qui restent encore trop chétives par rapport au changement de procédés ou des manières de travailler mais également par rapport à la coopération et au partage d'informations ou de techniques. C'était aussi un frein repéré dans la littérature, dans les travaux d'Adoue et al., qui insistaient sur la nécessité d'avoir des formes de transversalités et de coopérations émanant des entreprises. Ils mettaient également l'accent sur le fonctionnement en cloisonnement des industries, mais nous pensons que malgré que les industries ne soient pas créées à ces fins, un partage des savoirs et une coopération entre les entreprises amélioreraient nettement la transition vers une économie plus circulaire. La mise en place d'un réseau d'informations est capitale et nous pensons que cette situation est encore à développer et qu'il faut pour cela éduquer et informer toutes les parties prenantes.

Le fait est que les opportunités, en termes d'économies matérielles et pécuniaires ou de gain de part de marché, semblent encore trop peu comprises et intégrées dans la stratégie des grandes et petites entreprises. Il est vrai que dans la plupart des cas, le fait de se positionner dans la circularité engendre une certaine complexification du business modèle, comme cela a été mentionné dans plusieurs interviews mais les enjeux et les avantages sont actuellement encore trop mal perçus à nos yeux. Au lieu de voir cela comme un coût additionnel, les entreprises doivent voir ces dépenses comme un investissement sur le « très long » terme. Nous entendons par là que les entreprises ne perçoivent pas encore les bénéfices durables de leur transition, car malgré les investissements de départ potentiellement conséquents, l'objectif de ces projets est de durer. Dès lors, les entreprises, ainsi que les investisseurs mais nous y reviendrons sur ces derniers par la suite, doivent évaluer le projet sur une durée objective et en adéquation les besoins de celui-ci, et dans la plupart des cas, l'analyse de ces projets se fait encore sur un horizon bien trop court.

Au-delà de ça, nous avons également repéré un frein qu'on n'avait pas retrouvé dans la littérature, à savoir le pouvoir de lobbying des multinationales. Il semblerait en effet qu'ils utilisent cet effet « green » à travers leur communication, en se positionnant comme acteur responsable et durable, mais que ce positionnement ne se retrouve malheureusement que trop peu souvent dans les décisions concrètes et stratégiques, comme dans le choix du fournisseur des ressources par exemple (Gramitherm). À nos yeux, c'est un énorme frein au développement de l'économie circulaire, puisque la plupart des grands acteurs, producteurs de déchets et de pollution, ne jouent pas franc jeux. En se positionnant sur le marché comme acteurs responsables, ils inhibent la visibilité et la portée des projets et des entreprises plus petites car les consommateurs ont plus de mal à différencier les produits écoresponsables des autres. Nous pensons qu'il y a vraiment une problématique autour du pouvoir de communication des petits acteurs, comme les PME et les start-ups, vis-à-vis de celui des multinationales, qui ont une force de frappe nettement supérieure. Pourtant, les mesures 7 et 8 du Plan d'Action implémenté en Belgique prévoyait justement de permettre aux consommateurs de se fier aux allégations environnementales présentées sur les produits et de rendre plus facilement accessibles les informations relatives aux performances des produits, mais cela ne se traduit apparemment pas encore fortement dans la pratique.

Les mesures 3 et 4, portant essentiellement sur la mise en avant de produits composés de matières recyclées sur les marchés via une allégation « contenu recyclé », et de l'inclure dans les évaluations des marchés publics, peuvent également être remises en question au vu des interviews. Il n'y a visiblement pas de différenciation qui se fait ressentir entre les produits circulaires ou non. Prenons l'exemple du savon noir produit par Laververt, Jean-François Eloin nous confie que les étapes de récupération de cendres et de macération sont des techniques de production supplémentaires qui doivent pouvoir être valorisé. Nous pouvons également mettre en avant la marque de vêtement Shak&Kai qui a nécessairement besoin d'obtenir ce type d'allégation.

On peut donc déjà mettre en évidence ces trois facteurs qui réduisent les chances de succès des projets circulaires car en réalité, c'est un processus complexe et fastidieux, souvent long à implémenter, et comme le soulignait pertinemment Shak&Kai, il y a un double effort à fournir, puisqu'il faut d'une part construire son modèle autour de la

circularité, et d'autre part, il faut en plus persuader les consommateurs que le produit est attractif et vertueux, qui ne sont pas assez ou mal informés et se trouver une place sur le marché.

Pour aider ces projets et ces entreprises, il faut bien sûr passer par l'instauration d'un cadre réglementaire et juridique favorable au développement des projets durables et circulaires.

Concernant la législation, nous avions introduit dans la littérature que l'Union Européenne avait proposé la mise en place de réglementations environnementales telles que la cross-border tax et la taxe carbone mais également une réglementation sur le système d'échanges de quotas d'émissions via le Pacte vert pour l'Europe. D'un point de vu théorique, cela semble être une solution concluante mais lors de notre interview avec l'entreprise Enso, Maxime Roberti nous a expliqué qu'en pratique, ce n'était pas très efficace. En effet, selon lui, la taxe carbone et la gestion des quotas d'émissions ont mal été gérés dans le passé car il y a eu un nombre trop élevé de quotas d'émissions en circulation. Malgré tout, aujourd'hui, l'Union Européenne a mis en place un mécanisme permettant de réguler et de réduire ces quotas.

De plus, dans la théorie, nous avons exposé que l'Union Européenne était investie dans la réduction de la production de déchets et l'utilisation excessive des ressources, notamment via le renforcement de la directive relative à l'écoconception ou encore en accompagnant le développement de projets innovants permettant de pallier au problème de la consommation des ressources. Suite à nos interviews, nous comprenons que cette idée d'écoconception se développe petit à petit en Belgique. En effet, l'entreprise Shak&Kai, par exemple, s'inscrit dans cette pratique car ses vêtements sont 100% recyclés et peuvent être rapportés en fin de vie contre des bons d'achat. Mais aussi, le savon noir de l'entreprise Laververt, qui rentre dans cette logique de réduction de déchets, car leur principale matière première est une cendre recyclée. Dans un deuxième temps, Jean-François Eloin souhaite également aller plus loin en proposant des contenants 100% récupérables. Enfin, l'entreprise BeNetworks confirme cette motivation de réduire les déchets en reconditionnant du matériel électronique provenant du secteur de la télécommunication.

En ce qui concerne l'accompagnement de projets tel que la synergie industrielle, nous pouvons avancer que ce principe est, en tout cas en Belgique, encore trop méconnu des entreprises. Il y a une réelle nécessité de devoir beaucoup plus communiquer sur les possibilités que la synergie industrielle offre. En effet, Maxime Roberti de l'entreprise Enso nous confiait que l'une des principales difficultés rencontrées sur le terrain était de devoir expliquer aux entreprises ce qu'était l'économie circulaire, ce que la synergie industrielle peut apporter et ce que le revalorisation de leurs déchets leur offre.

Pour suivre, nous avons trouvé dans notre recherche théorique que le Plan d'Action permettait aussi l'évolution d'un nouveau marché, celui des matières premières secondaires. Ce type de "nouveau" marché, sur lequel se vendent des matières recyclées, des sous-produits ou encore des déchets revalorisés se fait ressentir en Belgique. Prenons, à nouveau, l'exemple de l'entreprise BeNetworks responsable de la distribution de matériels informatiques reconditionnés à prix avantageux. Mais aussi, Shak&Kai qui récupère les excédents de l'industrie textile et des bouteilles de plastiques. Ensuite, comme déjà décrit précédemment, l'activité de l'entreprise Enso est d'auditer les déchets, les matières premières et les sous-produits d'une entreprise afin de les revaloriser et de les faire matcher avec les besoins en matières premières d'une autre entreprise. La mise en place de ce type transfert de matière d'une entreprise à une autre renforce le développement de marchés de matières premières secondaires.

Bien que certaines entreprises belges interviewées vont dans la même direction que les mesures environnementales et écologiques prises au niveau de l'Union Européenne, il s'est fait ressentir qu'au niveau de la Belgique, ce n'était pas si facile. Alors que nous avions lu dans la littérature que les Régions et le gouvernement fédéral avait choisi de se coordonner, il semblerait qu'il y ait un manque d'harmonisation et d'application des mesures prises au niveau belge. Cela s'est vérifié dans nos interviews dédiées à la Belgique spécifiquement, où ils persistent en effet encore beaucoup de divergences et d'incompréhension entre les Régions, notamment autour de la gestion des déchets (Sowalfin). De plus, comme mentionné par Ludovic Libert cofondateur d'Happy Hours Market, la visibilité des mesures prises en 2016 par la Belgique dans la continuité du Plan d'Action entrepris par l'Europe n'est clairement pas suffisante. Nous avons également

remarqué un manque d'efficacité des mesures 12 et 13, visant à soutenir et diffuser la notion de réparabilité, qui ne permettent actuellement pas encore une bonne compréhension des enjeux et des avantages de la réparation. C'est en tout cas ce que nous avait confié l'entreprise BeNetworks, active dans le reconditionné. Les mesures 20 et 21, portant respectivement sur la création d'un pôle d'information et d'accompagnement et sur le développement d'indicateurs macro-économiques pour l'évaluation de l'efficacité des ressources, sont également critiquables. En effet, nous avons pu observer, que dans la pratique, il persiste un cruel manque d'informations autour des activités d'économie circulaire, que ce soit en termes d'informations légales, de connaissances ou encore tout simplement en termes de faisabilité et de soutien. Ajouté à cela, le côté écoresponsable qui n'est pas encore valorisé et vous obtenez un autre frein concret au développement de l'économie circulaire.

Néanmoins, notre cadre réglementaire, juridique et financier n'en reste pas moins bien développé comparé à d'autres pays. C'est ce qu'explique notamment Logan Moray, représentant alors Sowalfin qui exposait alors les multiples moyens déployés par la Belgique pour favoriser l'économie circulaire. Il mentionne notamment de nombreux investissements publiques tels que NamurInvest, Nivelinvest, WapInvest, … mais aussi de nombreux prêts que la Sowalfin propose (prêt coup de pouce, prêt Easy'green, …). Ensuite, les options de financement sont multiples : chèques-entreprises, programme NEXT, fonds FEDER ou également la région wallonne qui permet d'octroyer des subsides via l'AEI. Logan Moray s'accorde à dire que selon lui tous les dispositifs sont présents pour permettre le développement de l'économie circulaire en Belgique. Cette information confirme la détermination de la Belgique à atteindre l'objectif cité notamment par Kris Peeters : "Faire de la Belgique, un pays pionnier de l'économie circulaire".

Dans nos interviews, plusieurs intervenants s'accordent effectivement à dire que la Belgique ne se situe pas si mal en termes de cadre ou d'environnement pour l'économie circulaire. Malgré tout, au travers de nos interviews et suite à la discussion de nos résultats, il est ressorti qu'il y avait un manque de sensibilisation et de communication vis-à-vis du cadre réglementaire mis en place et des mesures prises favorisant le développement de l'économie circulaire.

Nous estimons qu'à partir de ces éléments, le rôle des institutions financières est d'une importance accrue. En effet, selon nous, celles-ci doivent se détacher de leur manière classique d'analyse de projets.

Cela passe premièrement par un renforcement des clauses et l'imposition d'objectifs plus ambitieux. Par exemple, la mise en place d'instruments comme le « sustainability linked loan » créé par ING, qui se base sur des indicateurs de performances plus larges et en accord avec les enjeux actuels, doit devenir la norme. Ainsi, les grandes entreprises seront mieux encadrées et suivies en termes de résultats sociaux et environnementaux, et devront donc recentrer leur stratégie non plus seulement sur la rentabilité, mais également sur la durabilité des projets qu'elles soutiennent. Ceci n'est encore actuellement que dans une phase de démarrage à nos yeux, et pour parvenir à changer cela, les institutions devront d'abord se mettre d'accord et harmoniser leurs critères.

Ensuite, les banques, ainsi que les autres institutions financières doivent absolument prendre le temps et les ressources nécessaires afin de créer des nouveaux modèles de calcul de risque de crédit. En effet, comme souligné par Mr de Jaeck, malgré la mise en place d'équipes travaillant sur le sujet, nous sommes encore au stade initial du développement de ces modèles. De plus, l'accès au crédit ne vient souvent qu'en complément d'un apport en fonds propres ou d'un gage externe, ce qui freine clairement les petites entreprises dans leur développement. Il faut dès lors comprendre ces besoins de changements et les implémenter dans la stratégie et le développement des instruments financiers.

Au terme de notre analyse, nous sommes maintenant en mesure de répondre à notre problématique et aux sous-questions adjacentes à celles-ci. Premièrement, on a pu montrer qu'en effet, le concept et les principes liés à l'économie circulaire restent trop méconnus. Pourtant, contrairement à ce que nous supposions, il y a actuellement beaucoup de moyens de financements alternatifs qui ont été mis en place. Le fait est que ceux-ci ne sont pas encore assez mis en avant et connus et que l'accès à ces programmes est parfois encore trop complexe, notamment à cause du manque d'accord sur la définition. Concernant la question portant sur le cadre réglementaire, il y a un bon ensemble de mesures et réglementations qui ont été mises en place et ce n'est pas

tellement l'efficacité de ces mesures qui est remis en cause, mais à nouveau la visibilité de celles-ci.

Nous avons également éclairci la situation sur les modèles de crédits, qui ne sont en effet pas encore adaptés à ce jour.

Conclusion générale et recommandations

À travers la réalisation de ce mémoire, nous avons dans un premier temps exposé les limites de notre modèle économique classique, linéaire, ainsi que la problématique autour des ressources. En outre, la dépendance de notre économie vis-à-vis des énergies fossiles et la raréfaction des ressources naturelles nous forcent et nous pressent à repenser nos modèles et nos procédés. Il est dès lors important et nécessaire de mettre en avant des solutions et des alternatives convaincantes, d'éduquer la population ainsi que de mettre en place un environnement favorable à l'économie circulaire.

Concernant les solutions et les alternatives, il ne faut pas simplement présenter les avantages environnementaux. Il faut parvenir à convaincre que ces solutions vont bien au-delà. Les projets circulaires visent à créer de la valeur sur le long terme, en mettant en place un processus durable, bien réfléchi et construit autour de la circularité des ressources et des technologies. Malgré que ces processus prennent du temps à s'implémenter, lorsqu'on atteint le seuil de maturité du projet, il est prévu pour durer sans fin, et c'est précisément là qu'il faut travailler, c'est parvenir à faire comprendre que ces projets ne visent pas à s'enrichir sur le court ou moyen terme, mais que si on regarde la rentabilité du projet sur un horizon beaucoup plus long, on peut parfois mieux se rendre compte du réel potentiel. La nécessité de travailler conjointement et de partager les connaissances, les flux et les technologies, est à nos yeux la clef de voûte vers ce nouveau modèle économique.

Quant à la population, il faut clairement encore passer par une phase d'éducation et de sensibilisation. Premièrement, il y a encore trop d'incompréhensions et d'inquiétudes autour de certains produits ou services circulaires, notamment lorsqu'on parle de produits recyclés ou invendus. C'est encore trop souvent perçu comme un risque, ou du moins d'un gage de moins bonne qualité. Alors qu'en réalité, ces produits peuvent s'avérer être plus durable que ceux provenant du marché primaire, et sont parfois même garantis pour une période plus longue, mais ces informations ne sont pas encore assez mises en avant. Ensuite, le côté écoresponsabilité n'est à nos yeux pas encore assez bien intégré dans le sens où les gens ne se rendent pas compte du pouvoir qu'offre la somme de nos décisions individuelles aux multinationales. Il faut apprendre aux gens à développer un

esprit plus critique dans leur consommation, mais c'est un long processus après autant d'années de conditionnement publicitaire.

Finalement, nous parlions d'environnement favorable au développement de l'économie circulaire. Dans le sens de notre conclusion, celui-ci reprend trois aspect, à savoir l'environnement financier, réglementaire et économique.

Le premier aspect comprend l'environnement sain et équitable que doit parvenir à créer le monde financier. Nous entendons par là qu'il y a encore un énorme travail à fournir dans ce secteur afin de rendre le combat plus équitable entre les petites et les grandes entreprises. Il nous semble en effet que la position actuelle des banques vis-à-vis des petits entrepreneurs doit changer et offrir plus de possibilités et de souplesse. C'est, à nos yeux, essentiel si on veut pousser l'innovation et le changement dans notre pays, car comme indiqué à maintes reprises tout au long de notre analyse, les entreprises existantes ont souvent une aversion au changement et il faut dès lors encourager les nouveaux acteurs à entreprendre et innover. Il y a également encore beaucoup de travail à fournir pour créer un environnement favorable au financement des projets innovants. En effet, nous avons pu confirmer que les modèles de crédits actuels ne sont toujours pas aptes à différencier les projets circulaires, et d'intégrer ces différences au niveau du business plan, dans leur modélisation du risque. Concrètement, il faut que les institutions financières se mettent à travailler ensemble sur la mise en place d'un environnement financier plus opportun pour les petits entrepreneurs et les projets nouveaux, avec un modèle nouveau.

Concernant l'environnement réglementaire, nous avons détaillé de manière relativement complète les moyens mis en place au niveau européen, mais également au niveau fédéral. Nous pensons que malgré les quelques défauts présents dans la réglementation, notre système législatif est bien développé en faveur de l'économie circulaire. Nous pensons qu'effectivement, la Belgique a réussi à créer un cadre propice à son développement. La question est maintenant de comprendre pourquoi ce modèle ne parvient toujours pas à évoluer de manière conséquente.

Afin de répondre à la question citée ci-haut, nous devons introduire le troisième environnement, l'environnement économique, qui comprend ici les notions d'offre et de demande, donc de marché. Nous avons déjà mentionné le fait que la demande n'est toujours pas en accord avec l'écoresponsabilité, mais si on s'attarde plus sur l'offre, on peut se rendre compte que dans la

réalité, la plupart des grandes marques, qui se positionnent comme acteur durable sur le marché, n'agissent pas en conséquence. En fait, ils ne font presque qu'utiliser le potentiel économique de ce mouvement en essayant simplement de capter une part de ce nouveau marché à travers leur communication et non à travers de vrais choix stratégiques. Ce n'est évidemment pas le cas de toutes les entreprises, certaines investissent même une grande part de leur profit dans la recherche et le développement de solutions concrètes et durables, mais malheureusement nous pensons que c'est encore un mouvement beaucoup trop marginal quand on regarde la situation mondiale, et les parts de marché occupées actuellement par les produits réellement éthiques et durables. En réalité, nous pensons qu'il y a vraiment une énorme part de responsabilité du lobbying dans le manque de développement de l'économie circulaire. Premièrement par leur communication fausse et parfois mensongère, mais également par leur pouvoir décisionnel. En effet, les multinationales et les grands industriels représentent un tel enjeu économique pour les États qu'on peut se demander si ces derniers n'osent parfois pas prendre de mesures trop sévères, et si les défauts qui persistent ne serait pas dûs justement à cette influence. Prenons l'exemple du matériel IT critique et reconditionné, qui n'est toujours pas autorisé pour les entreprises publiques ou encore le statut de certains déchets qui ne sont toujours pas harmonisés. Pourquoi est-ce encore comme ça aujourd'hui ? Nous pensons qu'il y a un tel enjeu économique derrière la réutilisation de certains déchets, que les multinationales freinent le développement de leur utilisation.

En résumé, il y a encore un grand frein culturel au développement de l'économie circulaire, à travers le manque d'esprit critique des consommateurs et à travers l'esprit encore trop conservateur et frileux des entreprises. Nous avons également souligné le principal frein au financement des projets circulaires, qui est le manque de modèles adaptés et créés pour de nouveaux business plans. Enfin, nous avons également mis l'accent et levé quelques questions sur le pouvoir des grandes multinationales et l'impact que celles-ci ont sur le développement de l'économie circulaire.

Bibliographie :

- 1819.brussels. (2015). *Economie circulaire : Des business modèles d'avenir pour les entreprises.* https://1819.brussels/blog/economie-circulaire-des-business-modeles-davenir-pour-les-entreprises (Consulté le 03/07/2020)
- ADEME. (n.d). *Economie circulaire, Les principaux domaines d'action de l'économie circulaire.* https://www.ademe.fr/expertises/economie-circulaire#:~:text=Pilier%20de%20l'%C3%A9conomie%20circulaire,du%20fonctionnement%20des%20%C3%A9cosyst%C3%A8mes%20naturels. (Consulté le 03/07/2020)
- ADEME. (2020). *Qu'est-ce qu'un déchet ?*. https://www.ademe.fr/entreprises-monde-agricole/reduire-impacts/reduire-cout-dechets/quest-quun-dechet (Consulté le 09/07/2020)
- ADEME (2013). *Économie circulaire : Notions.* https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/fiche-technique-economie-circulaire-oct-2014.pdf
- Adoue C., Forgues C. et Lecointe C.(2004). Développement des solutions d'écologie industrielle et réglementation. *Déchets sciences et techniques*, N°33, p. 12-16.
- Adoue C., Beulque R., Carré L. & Couteau J. (2014). *Quelles stratégies d'entreprises pour une économie circulaire moteur de croissance?, Amorcer la transition, construire le modèle de demain.* Paris : Institut de l'économie circulaire.
- Aurez V., Georgeault L.(2019). *Économie circulaire : système économique et finitude des ressources*. Bruxelles : De Boeck Supérieur
- Banque Européenne d'Investissement. (n.d). *La BEI dans l'économie circulaire.* https://www.eib.org/attachments/thematic/circular_economy_fr.pdf (Consulté le 17/07/2020)
- Be.circular.Be.brussels. (2016). *Programme régional en Economie Circulaire 2016-2020 : Mobiliser les ressources et minimiser les richesses : Pour une économie régionale innovante.* https://document.environnement.brussels/opac_css/elecfile/PROG_160308_PREC_DEF_FR (Consulté le 17/07/2020)
- Belgium.be. (n.d). *Economie circulaire.* https://www.belgium.be/fr/economie/developpement_durable/economie_durable/economie_circulaire (Consulté le 04/08/2020)
- Berneman, C., Lanoie, P., Plouffe, S., Vernier, M-F. (2009). *L'éco-conception : Quels retours économiques pour l'entreprise ?.* Montréal
- Biebel, V. (2016). *Economie circulaire – Un plan fédéral pour compléter les stratégies régionnales.* https://www.vbo-feb.be/en/business-issues/energy-mobility--environment/dechets-et-materiaux/economie-circulaire--un-plan-federal-pour-completer-les-strategies-regionales_2016-11-08/ (Consulté le 15/07/2020)

- Bonet Fernandez D., Petit I. & Lancini A. (2014). L'économie circulaire : Quelles mesures de la performance économique, environnementale et sociale? *Revue française de gestion industrielle, Association française de gestion industrielle*.

- Brullot, S., Junqua, G. & Zuindeau, B. (2017). Écologie industrielle et territoriale à l'heure de la transition écologique et sociale de l'économie. *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, décembre(5), 771-796.
- Cabinet de Marie-Christine Marghem. (n.d). *Ensemble, faisons tourner l'économe, en développant l'économie circulaire en Belgique.* https://www.marghem.be/wp-content/uploads/ECON-CIRC-FR-LIGHT-2.pdf (Consulté le 15/07/2020)
- Calas G. (2016). *Les ressources minérales, enjeu majeur du développement durable.* Paris : Collège de France.
- CALVET H. (1997), *Etablissements de crédit : Appréciation et méthodologie de l'analyse financière*, Ed. Economica, Paris, p.78
- CGEDD (2014). *L'économie circulaire, état des lieux et perspectives.* (Rapport nr 009548-06)
- Conseil Fédéral du Développement Durable. (2015). *L'économie de la Fonctionnalité : Levier pour un développement durable en Belgique ?,* https://www.eesc.europa.eu/resources/docs/rapport_final_ef_cfdd_201505.pdf (Consulté le 03/07/2020)
- Commission Européenne. (11 mars 2020). *Changer nos modes de production et de consommation : le nouveau plan d'action pour l'économie circulaire montre la voie à suivre pour évoluer vers une économie neutre pour le climat et compétitive dans laquelle les consommateurs ont voix au chapitre*
- Commission Européenne. (2015). *Boucler la boucle – Un plan d'action de l'Union européenne en faveur de l'économie circulaire.* https://ec.europa.eu/transparency/regdoc/rep/1/2015/FR/1-2015-614-FR-F1-1.PDF (Consulté le 12/07/2020)
- Commission Européenne. (n.d). *A European Green Deal : Striving to be the first climate-neutral continent*. https://ec.europa.eu/info/strategy/priorities-2019-2024/european-green-deal_en (Consulté le 27/06/2020)
- Commission Européenne. (2019). *Consommer et produire de manière durable.* https://ec.europa.eu/environment/pubs/pdf/factsheets/scp/fr.pdf (Consulté le 29/06/2020)
- Commission Européenne. (n.d). *Vers une économie circulaire*. https://ec.europa.eu/commission/priorities/jobs-growth-and-investment/towards-circular-economy_fr (Consulté le 12/07/2020)
- Commission Européenne. (2019). *Mise en œuvre du plan d'action pour l'économie circulaire.*https://ec.europa.eu/commission/news/commission-delivers-circular-economy-action-plan-2019-mar-04_fr#:~:text=Trois%20ans%20apr%C3%A8s%20son%20adoption,en%20train%20de%20l'%C3%AAtre. (Consulté le 12/07/2020)
- Commission Européenne. (2020). *Une nouvelle stratégie industrielle pour l'Europe.* https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/communication-eu-industrial-strategy-march-2020_fr.pdf (Consulté le 12/07/2020)

- Commission Européenne. (n.d). *A European Green Deal*. https://ec.europa.eu/info/strategy/priorities-2019-2024/european-green-deal_en (Consulté le 14/07/2020)
- Commission Européenne. (2019). *Le pacte vert pour l'Europe*. https://eur-lex.europa.eu/resource.html?uri=cellar:b828d165-1c22-11ea-8c1f-01aa75ed71a1.0022.02/DOC_1&format=PDF (Consulté le 14/07/2020)
- Commission Européenne. (n.d). *EU Circular Economy Action Plan.* https://ec.europa.eu/environment/circular-economy/#:~:text=The%20European%20Commission%20has%20adopted,new%20agenda%20for%20sustainable%20growth.&text=It%20introduces%20legislative%20and%20non,level%20brings%20real%20added%20value. (Consulté le 14/07/2020)

- Commission Européenne. (n.d). *Systèmes d'échange de quotas d'émission de l'UE*. https://ec.europa.eu/clima/policies/ets_fr (Consulté le 14/07/2020)
- Commission Européenne. (2014). *Horizon 2020 en bref*. https://ec.europa.eu/programmes/horizon2020/sites/horizon2020/files/H2020_FR_KI0213413FRN.pdf (Consulté le 17/07/2020)
- Commission Européenne. (2019). *Budget de l'UE pour 2021-2027 : La Commission se félicite de l'accord provisoire conclu sur le financement en faveur de l'environnement et de l'action pour le climat.* https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/IP_19_1434 (Consulté le 17/07/2020)
- Commission Européenne. (2017). *Economie circulaire : la Commission tient ses promesses, fournit des orientations sur la valorisation énergétique des déchets et collabore avec la BEI pour stimuler les investissements.* https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/IP_17_104 (Consulté le 17/07/2020)
- Commission Européenne. (2020). *Financer la transition verte : le plan d'investissements du pacte vert pour l'Europe et le mécanisme pour une transition juste.* https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip_20_17 (Consulté le 17/07/2020)
- Commission Européenne. (2018). *Programme LIFE*. https://ec.europa.eu/commission/news/life-programme-2018-oct-25_fr (Consulté le 17/07/2020)
- Commission Européenne. (n.d). *Possibilités de financement pour les PME.* https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/how-eu-funding-works/who-eligible-funding/funding-opportunities-small-businesses_fr (Consulté le 20/07/2020)
- Commission Européenne (2019). *L'examen de la mise en œuvre de la politique environnementale 2019. RAPPORT PAR PAYS – BELGIQUE.*
- Decouzon, C. & Maillefert, M. (2012). Évaluer des projets d'écologie industrielle sur des parcs d'activité : des synergies au territoire. *Géographie, économie, société*, vol .14(4), 411-434.
- Dictionnaire Environnement (2010) *Ressources non renouvelable.* https://www.dictionnaire-environnement.com/ressource_non_renouvelable_ID2126.html (Consulté le 14/06/2020)

- Dictionnaire Environnement (2010) *Ressources renouvelable.* https://www.dictionnaire-environnement.com/ressource_renouvelable_ID2127.html (consulté le 14/06/2020)
- Ecker A. (2019). *Première semaine belge de l'entreprise circulaire ?.* https://www.feb.be/domaines-daction/ethique--responsabilite-societale/developpement-durable/premiere-semaine-belge-de-lentreprise-circulaire-_2019-10-21/ (Consulté le 15/07/2020)
- Ejustice. (n.d). *Loi relative à la protection des consommateurs en cas de vente de biens de consomamtion.* http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg.pl?language=fr&la=F&cn=2004090138&table_name=loi (Consulté le 15/07/2020)
- Ellen McArthur Foundation. (n.d). *The circular economy in detail.* https://www.ellenmacarthurfoundation.org/explore/the-circular-economy-in-detail#:~:text=A%20circular%20economy%20is%20a,the%20consumption%20of%20finite%20resources. (Consulté le 04/07/2020)

- Ellen McArthur Foundation. (n.d). *Vers une économie circulaire : Arguments économiques pour une transition accélérée,* https://www.ellenmacarthurfoundation.org/ (Consulté le 04/07/2020)
- Environnement.brussels. (2017). *Des déchets aux ressources : Transition vers une économie circulaire.* https://environnement.brussels/thematiques/dechets-ressources/des-dechets-aux-ressources#:~:text=L'%C3%A9chelle%20de%20Lansink%2C%20qui,premi%C3%A8re%20%C3%A9tape%20est%20la%20pr%C3%A9vention.&text=La%20troisi%C3%A8me%20%C3%A9tape%20est%20le%20recyclage.. (Consulté le 10/07/2020)
- EUR-Lex. (2009). *Directive 2009/125/CE*. https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/ALL/?uri=CELEX%3A32009L0125 (Consulté le 12/07/2020)
- Eurostat (2019) https://ec.europa.eu/eurostat/en/web/products-eurostat-news/-/DDN-20200312-1 (consutlé le 24/07/2020)
- Eurostat (2020). *European eco-innovation index* https://ec.europa.eu/environment/ecoap/indicators/index_fr (consulté le 7/08/2020)
- FAO (2009). *La situation des marchés des produits agricoles. Flambée des prix et crise alimentaire - expériences et enseignements.* http://www.fao.org/3/i0854f/i0854f.pdf (consulté le 29/06/2020)
- FAO (2013). *Food wastage footprint. Impacts on natural resources - summary report* http://www.fao.org/3/i3347e/i3347e.pdf (consulté le 29/06/2020)
- Fondation Roi Baudoin & Circle Economy (2019). *L'emploi circulaire en Belgique - Analyse de référence de l'emploi dans l'économie circulaire en Belgique.*

https://www.kbs-frb.be/fr/Activities/Publications/2019/20190919avc (consulté le 24/07/2020)
- Fournier, M. (2009). *Recycler c'est bien… mais réduire c'est mieux.* Québec
- Funhoff, A., Gregoire, P. (n.d), *LLSMS2014 : Entrepreneurial Finance.* Louvain School of Management
- Gohy, D. (2014). *La directive « émissions industrielles ».* http://environnement.wallonie.be/cgi/dgrne/aerw/ied/docs/09_Didier_GOHY.pdf (Consulté le 10/07/2020)
- Görög, G. (2018). *The Definitions of Sharing Economy: A Systematic Literature Review, Main drivers of Sharing economy,* Hungary, Kaposvar University
- Gouvernement du Québec. (n.d). *Ta curiosité est piquée par les 3RV ?.* http://www.environnement.gouv.qc.ca/jeunesse/chronique/2005/0512-3rv.htm (Consulté le 09/07/2020)
- Investopedia. (2019). *Lease*. https://www.investopedia.com/terms/l/lease.asp (Consulté le 20/07/2020)
- ING. (2017). *L'économie du partage : qu'est ce que c'est ?.* https://www.ing.be/fr/business/my-business/innovation/sharing-economy (Consulté le 03/07/2020)
- ISO.ORG. (2011). *ISO 14006 :2011 : Systèmes de management environnemental – Lignes directrices pour intégrer l'éco-conception.* https://www.iso.org/obp/ui/#iso:std:iso:14006:ed-1:v1:fr (Consulté le 05/07/2020), 3.2
- Kharoubi C. & Thomas P. (2016) *Analyse du risque de crédit. Banques et marchés.* RB Edition.
- Lambert, F. & Georgeault, L. (2014). Les axes majeurs du développement d'une politique d'économie circulaire. *Annales des Mines - Responsabilité et environnement*, 76(4), 19-22.
- Lamharti H. (2008). Analyse et gestion des risques du crédit bancaire. FSHES Agadir, IBN Zohr. https://www.memoireonline.com/07/09/2383/analyse-et-gestion-de-risque-du-credit-bancaire.html (consulté dernièrement le 29/06/2020)
- Lanoie, P. & Normandin, D. (2015). L'économie circulaire. *Gestion*, vol. 40(3), 90-95.
- Larousse. (2020). https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/autarcie/6552, (Consulté le 03/07/2020)
- Larrère, R. (2006). L'écologie industrielle : nouveau paradigme ou slogan à la mode. *Les ateliers de l'éthique*, 1 (2), 103–113.
- Léonard, A., Belboom, S., Gerbinet, S., Groslambert, S., Merchan, A. *L'analyse du cycle de vie : un outil multicritères et quantitatif pour l'évaluation des impacts environnementaux.* https://popups.uliege.be/0037-9565/index.php?id=9220#tocto1n2

- Le réviseur et l'entreprise. (n.d). *Comment financer la croissance de ma PME ?.* https://doc.ibr-ire.be/fr/Documents/reglementation-et-publications/publications/brochures/PME/5301_Comment-financer-la-croissance-de-ma-PME.pdf (Consulté le 20/07/2020)
- Les Rencontres Responsabilités & Performance. (2016). *L'économie circulaire : La nouvelle énergie de l'entreprise ?*
- Lonez, M. (2018). *Comment déterminer le mode de financement le plus adapté pour les start-ups en Belgique lors de la phase de lancement ?.* https://dial.uclouvain.be/memoire/ucl/en/object/thesis%3A15418/datastream/PDF_01/view (Consulté le 20/07/2020)
- Look&Fin. (2019). *Quels financements pour les PME ?* https://www.lookandfin.com/fr/actualite/financement-pme (Consulté 20/07/2020)
- McDonald M., Normandin D. & Sauvé S. (2016). *L'écologie circulaire. Une transition incontournable.* Montréal : Presses de l'Université de Montréal.
- Messih, S., Choquette, A. (2015). *Adopter un plan d'action innovant : Placer la réduction à la source au premier plan*. Montréal
- Miled, N. (2010). *L'éco-conception : une opportunité d'innovation dans le respect de la nature*. Tunisie. Faculé de Droit, Sciences économiques et politiques de Sousse
- Ministère de la Transition écologique. (2019). *L'éco-conception des produits*. https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/leco-conception-des-produits (Consulté le 05/07/2020)
- Ministère de la Transition écologique. (2019). *L'économie de la fonctionnalité*. https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/leconomie-fonctionnalite (Consulté le 04/07/2020)
- Morlot L., Descos I., Coppens M. & Pellerin C. (2018). L'écologie industrielle et territoriale, un outil au service des territoires. Synthèse thématique. *Ademe* Angers : Ademe Edition
- MrMondialisation. (2018). *Paradoxe de Jevons : comprendre le mythe de « la croissance verte ».* https://mrmondialisation.org/le-paradoxe-de-jevons-ou-pourquoi-il-nexiste-pas-de-croissance-verte/. (Consulté le 10/07/2020)
- Nguyen, H., Stuchtey, M. & Zils, M. (2014). Une industrie régénératrice, c'est possible. *L'Expansion Management Review*, 153(2), 42-53.
- Niquet V. (2011). La Chine et l'arme des terres rares. *Revue internationale et stratégique*, 4(nr 84), 105-113.
- Normand, G. (2020). *Covid-19 : des répercussions profondes sur l'économie mondiale*. https://www.latribune.fr/economie/international/covid-19-des-repercussions-profondes-sur-l-economie-mondiale-847885.html (Consulté le 27/06/2020)
- OCDE. (2018). *Le financement des PME et des entrepreneurs 2018 : Tableau de bord de l'OCDE.* https://www.oecd.org/cfe/smes/FR-Highlights-Financing-SMEs-and-Entrepreneurs-2018.pdf (Consulté le 20/07/2020)
- Parlement Européen. (2015). *Economie circulaire : définition, importance et bénéfices.* https://www.europarl.europa.eu/news/fr/headlines/economy/20151201STO0

5603/economie-circulaire-definition-importance-et-benefices (Consulté le 04/07/2020)

- Plates-Bandes Communications (n.d.). Les énergies fossiles. https://www.explorateurs-energie.com/index.php/les-energies/fossiles (consulté dernièrement le 20/07/2020)
- Rebaud, A-L. (2016). *Transition vers une économie circulaire : financements et leviers.* https://www.ess-europe.eu/sites/default/files/publications/files/na-2016-financement-eco-circulaire.pdf (Consulté le 17/07/2020)
- Recycling.com. (2019). *Waste Hierarchy : Step Up & Go Green.* https://www.recycling.com/downloads/waste-hierarchy-lansinks-ladder/#:~:text=The%20waste%20hierarchy%2C%20or%20Lansink's,the%20top%20priority%20(avoidance).. (Consulté le 10/07/2020)
- Région wallonne. (2020). *Circular Wallonia : Stratégie de déploiement de l'économie circulaire.* https://borsus.wallonie.be/files/EC%20Wallonia.pdf (Consulté le 17/07/2020)
- Richard York & Julius Alexander McGee (2015): *Understanding the Jevons paradox*, Environmental Sociology, DOI: 10.1080/23251042.2015.1106060
- RTBF. (2015). *La Wallonie investit 330 millions dans l'économie circulaire.* https://www.rtbf.be/info/economie/detail_la-wallonie-investit-330-millions-dans-l-economie-circulaire?id=9104107 (Consulté le 18/07/2020)
- RTBF. (2019). *L'économie circulaire assez méconnue des entreprises bruxelloises.* https://www.rtbf.be/info/economie/detail_l-economie-circulaire-assez-meconnue-des-entreprises-bruxelloises?id=10312329 (Consulté le 03/07/2020)
- Sowalfin. (n.d). *Qui sommes nous ?.* http://www.sowalfin.be/sowalfin/sowalfin_fr/notre-mission/qui-sommes-nous/index.html (Consulté le 20/07/2020)
- Smartdril (2010). Credit risk analysis using logistic regression modelling. http://smartdrill.com/logistic-regression.html (consulté dernièrement le 29/06/2020)
- SDES (2019). L'arrondi de la somme n'est pas toujours égal à la somme des arrondis. *Chiffres clés de l'énergie.* (p36)
- SPFE (2014). *Vers une Belgique Pionnière de l'économie circulaire Pour une utilisation efficace et durable des ressources, assurant le renforcement de la compétitivité et un environnement de qualité.* *https://economie.fgov.be/fr/publicaties/vers-une-belgique-pionniere-de*
- SPFE (2017) *Financement de l'économie circulaire.* https://circulareconomy.europa.eu/platform/sites/default/files/financement-de-l-economie-circulaire.pdf
- SPFE & Université d'Anvers (2015). *Étude sur le financement des PME en 2014* https://economie.fgov.be/fr/publicaties/etude-sur-le-financement-des
- Sowalfin. (n.d). *Permettre aux entrepreneurs de réaliser leur projet en leur proposant des solutions de financement adaptées à leurs besoins.*

http://www.sowalfin.be/sowalfin/sowalfin_fr/notre-mission/qui-sommes-nous/notre-objectif/index.html (Consulté le 20/07/2020)

- Smart2circle. (n.d). *Bénéficier d'une intervention de 75% pour activer l'économie circulaire.* http://smart2circle.com/subsides/ (Consulté le 20/07/2020)
- SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement, SPF Economie, P.M.E, Classes moyennes et Energie. (2014). *Vers une Belgique Pionnière de l'économie circulaire : Pour une utilisation efficace et durable des ressources, assurant le renforcement de la compétitivité et un environnement de qualité,* pp. 13-14
- Steven, F. (2017). *Déchets : il y a valorisation et… valorisation.* https://www.iew.be/dechets-il-y-a-valorisation-et-valorisation/ (Consulté le 10/07/2020)
- UCM. (n.d). *Echelle de Lansink.* https://www.ucm.be/Environnement/Accompagnements/Environnement/Obligations-et-infractions-environnementales/Obligations-environnementales/Dechets/Les-bonnes-pratiques/Echelle-de-Lansink (Consulté le 09/07/2020)
- Unenvironment.org. (2020). *La Belgique, en route vers une économie circulaire.* https://www.unenvironment.org/fr/actualites-et-recits/recit/la-belgique-en-route-vers-une-economie-circulaire (Consulté le 15/07/2020)
- Vaudano M., Breteau P. (2018). *Déchets, recyclage, réutilisation : qu'est ce que l'économie circulaire ?.* https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2018/04/23/dechets-recyclage-reutilisation-qu-est-ce-que-l-economie-circulaire_5289558_4355770.html#:~:text=avant%20%3A%20r%C3%A9duire%20la%20quantit%C3%A9%20de,r%C3%A9utiliser%20dans%20d'autres%20productions. (Consulté le 09/07/2020)
- Von der Leyen, U. (n.d). *Une Union plus ambitieuse : Mon programme pour l'Europe*, pp. 5-8
- Wikipedia. (2020). https://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89conomie_ferm%C3%A9e#:~:text=Une%20%C3%A9conomie%20ferm%C3%A9e%20est%20une,de%20satisfaire%20tous%20ses%20besoins. (Consulté le 03/07/2020)
- Youmatter. (2020). *Eco-conception : définition de l'éco-conception (réglementation, exemple, démarches.* https://youmatter.world/fr/definition/eco-conception-definition/ (Consulté le 05/07/2020)
- WWF (2019). Jour de dépassement - Ensemble, agissons pour l'humanité et pour la planète! https://www.wwf.fr/jour-du-depassement (consulté dernièrement le 20/07/2020)
- Xianlai L., John M. & Jinhui L.(2018). Urban mining of e-waste is becoming more cost-effective than virgin mining. *Environmental Science and technology*, 52,8, 4835-4841

ANNEXES :

Annexe 1 : Interview – Happy Hours Market - Retranscription

Max : Nous pensons que l'interview va durer plus ou moins 30 minutes, on a à peu près une quinzaine de questions à te poser. On va commencer peut-être par contre par se présenter. Je m'appelle Stavrinakis Max et je suis en dernière année en science de gestion à Louvain-la-Neuve à la Louvain School of Management. Pour réussir notre dernière année, il faut rendre un mémoire et donc on a décidé de le faire sur l'économie circulaire parce que c'est un sujet qui nous parle pas mal avec mon ami.

Simon : Moi je me présente, Demeulemeester Simon, je suis en 2 ème année de master en gestion. Juste une petite question avant de lancer l'interview, est-ce que ça te dérange qu'on enregistre la conversation pour qu'on puisse après repasser dessus ? Ok merci. Commençons par une introduction générale donc si tu savais un peu te présenter donc ton nom, prénom et expliquer ton parcours professionnel.

Ludovic : J'ai fait aussi économie et gestion mais à l'ULB et puis j'ai fait Vlerick School. Ensuite, j'ai postulé chez Solvay Group qui est une grosse entreprise très différente de ce que je fais maintenant. Cela quand même été intéressant d'avoir cette vision des choses avant de passer à l'entreprenariat. Maintenant, je suis à fond sur Happy Hours Market avec Aurélien.

Max : Notre prochaine question est la suivante : Dans quel domaine ton entreprise évolue et que fait-elle à proprement parler ?

Ludovic : Dans le domaine alimentaire. C'est un peu particulier car on récupère les surplus alimentaires des supermarchés qu'on redistribue à des associations caritatives mais également de les revendre sur notre site internet. Le but est de permettre à certaines personnes qui n'ont pas toujours les moyens de se nourrir d'y avoir plus facilement accès. Ce qui est important de savoir, c'est qu'en Belgique, il y a 10 milles tonnes qui partent à la poubelle. On s'en rend pas compte. C'est ce déséquilibre entre l'offre et la demande sur le marché alimentaire qui est trop grand et qui n'a pas beaucoup de sens selon moi.

Simon : Est-ce que tu pourrais peut-être un peu expliquer comment est-ce que tu en est arrivé là ? Passer d'un groupe comme Solvay à une petite entreprise à finalité circulaire.

Ludovic : J'ai pris conscience de ce constat et de cette quantité de gaspillage, ainsi que la pauvreté en Belgique. Cette partie de la population qui a du mal à se nourrir. J'avais également l'esprit d'entrepreneur donc autant lancé une entreprise qui te tien à coeur.

Simon et Max : On te rejoint totalement là-dessus donc c'est essentiellement sur ces deux axes que tu as décidé de créer ton entreprise. D'un côté la fibre entrepreneur et d'un autre côté l'envie de créer un projet qui a du sens

Simon : Comment as-tu été informé à la base par toutes les opportunités et les concepts de l'économie ciruclaire ? Est-ce que c'est via ton parcours académique ou encore grâce à ton expérience chez Solvay ? Ou cela t'es venu plus intuitivement ?

Ludovic : Je t'avoue que je ne me suis pas dit : Je vais lancer quelque chose dans le circulaire, c'est plutôt la question qu'on pensait contribuer à résoudre et cela a mené à une entreprise circulaire.

Simon : Quelles ont été les principaux challenges face auxquels tu as dû faire face ?

Ludovic : Créer son entreprise et la faire évoluer, c'est gérer des challenges à longueur de journée. Je pense que le travail en général se résume à cela. Au début de l'entreprenariat, c'est la façon dont tu vas les gérer tous les jours qui te fera grandir plus vite ou moins vite. Un nombre répété d'échecs mais également un nombre énorme de succès. Les principaux challenges, il y en a plein que c'est difficile d'en citer : lorsque tu démarres tu n'as rien, tu dois créer, tu dois aller démarcher tes clients avec rien. Ce n'est pas évident de trouver la motivation de quitter un emploi fixe pour un truc qui n'existe pas. Je pense que si tu lâches et que tu es motivé par ton projet, tu vas persévérer.

Simon : A quels moyens de financement as-tu eu recours dans les premières étapes de création de ton entreprise ?

Ludovic : Au début, pas de financement, uniquement mon associé et moi, c'est-à-dire par fonds propres. Quelques mois après, on a fait comme dans les livres, on a été voir les 3F. Le premier F qui est donc la famille. Nous avons pu acheter notre premier camion avec les premiers milliers d'euros. Une fois qu'on avait validé le concept, une année plus tard, on a fait une levée en crowd equity chez Lita qui est une plateforme de financement pour le développement de l'économie circulaire. Là nous avons levé 140 000€ pour essayer de scaler notre entreprise à Bruxelles.

Max : Avez-vous eu recours à des subsides ? Nous pensons à hub.brussels, chèques-entreprise, ...

Ludovic : Pas encore de subsides à ce stade. On va essayer d'en avoir l'un ou l'autre qui permettront de soutenir un projet comme le nôtre.

Max : Faites-vous parti d'un organisme de soutien à l'économie circulaire ? Est-ce que Lita en fait parti ?

Ludovic : En gros, Lita, c'est une plateforme de crowdfunding sujet à l'économie circulaire. C'est juste une plateforme qui facile, si tu veux, le crowd. Car c'est pas évident d'aller chez 30 40 ou 50 investisseurs et leur dire tous de verser une somme d'argent sur notre compte. Il faut une certaine structure et une certaine confiance. Et donc cela permet de créer une communauté d'investisseurs.

Simon : Donc si nous avons bien compris, tu n'as pas eu recours au crédit bancaire ou privé. Ce sont des investisseurs privés qui ont investit mais il n'y a pas eu de crédit bancaire. On a vendu des actions contre de l'argent.

Simon : Est-ce que c'était volontaire de contourner le modèle de crédit ou vous avez essayé et c'était pas possible ?

Ludovic : C'est juste que le crédit, c'est fort risqué. Il était plus intéressant pour nous de se diriger vers de l'equity. Car imaginons que ça ne fonctionne pas et que tu ne sais pas rembourser ton crédit, tu es mal. D'autant plus, qu'il n'y aucune banques qui va prêter à une jeune entreprise qui débute sans que leurs administrateurs soient reconnus comme solidaire.

Simon : Donc pour l'instant, les crédits bancaires sont clairement trop peu accessibles pour les start-ups et les petites entreprises.

Ludovic : Ca dépend de quelle start-up. Là maintenant qu'on a fait une levée de fonds, nous avons des garanties auprès de la banque.

Simon : Maintenant que vous avez un petit peu plus de capital, les banques pourraient accepter plus facilement.

Ludovic : Oui.

Simon : Une autre question par rapport au cadre réglementaire en Belgique. Quels sont pour toi les facteurs qui ralentissent le développement de l'économie circulaire en Belgique aujourd'hui ?

Ludovic : Je t'avoue que c'est quand même fort valorisé plutôt que freiner. Mais ce qui freine, c'est l'environnement économique car c'est pas très facile de lancer une boite et encore moins quand tu te freines en voulant avoir le moins d'externalités négatives et donc tu pourrais aller plus vite si tu t'en foutais. La Belgique est quand même globalement bien investie dans l'économie circulaire.

Max : Justement, pour rebondir là-dessus et avoir une métrique, sur une échelle de 1 à 10, à combien situes-tu la Belgique au niveau du développement de l'économie circulaire ? 1 correspond à aucune entreprises et 10 correspond à tout le monde fait de l'économie circulaire.

Ludovic : C'est assez difficile à dire. En tout cas, pour le moment, pas très élevé car le taux d'entreprenariat en Belgique reste faible par rapport à des pays comme les Etats-unis ou même l'Angleterre. Mais je pense qu'il y a une énorme marche de manoeuvre et qu'il y a une conscientisation car il y a de plus en plus d'entrepreneurs et d'entrepreneurs à impact. Quand vous dites de 1 à 10, c'est en mode le pourcentage de circulaire parmi le total des entreprises ?

Max : C'est plutôt dire, on part du point 0 où il n'y a pas du tout d'économie circulaire au point 10 où tout serait circulaire. En Belgique, entre 1 et 10, on serait où selon toi ?

Ludovic : Je pense qu'on est à 1 mais que le potentiel et l'environnement font que cela va très vite évoluer.

Simon : C'est donc ça, il y a un environnement propice qui est entrain de se construire mais il faut que les mentalités doivent changer.

Ludovic : J'ai l'impression que la majorité des personnes de notre génération commence réellement à être en phase avec cela. A mon avis, ça va aller vite.

Max : Et pour permettre justement un développement plus propice à ces entreprises axées sur la circularité, pour toi, est ce que tu aurais des incitants qui encourageraient les entreprises à rentrer dans cette démarche ? Quelques unes auxquelles tu pourrais penser ?

Ludovic : Peux-tu préciser.

Max : Quand je parle d'incitants c'est : la rentabilité que le projet peut apporter ou encore au niveau législatif, différentes mesures comme le taux de taxation sur les déchets.

Ludovic : Ok ok, donc ta question c'est : qu'est ce que je dirais à une entreprise qui n'est pas circulaire pour la chauffer à transiter faire ce concept ?

Max : Oui, c'est bien ça. Quelles pourraient être les incitants pour une entreprise qui transiterait vers un business plan implantant cette idée de circularité.

Ludovic : Comme tu le dis, il y a de plus en plus d'incitants fiscaux. Il y a aussi des aides comme les subsides. L'état fait un jolie boulot à ce niveau-là. En termes de motivation pure, ça dépend d'une personne à l'autre. Est-ce que tu te dis, je fais du business juste pour en faire ou alors tu te dis que j'ai envie d'avoir la satisfaction que mon business a un impact écologique ou social. Je pense que c'est une question de mentalité et d'éducation. Il faut au moins avoir le désir de faire des externalités positives.

Max : Penses-tu que la Belgique met suffisamment en avant les différentes mesures prises pour faciliter le développement de l'économie circulaire ? Je pense aux 21 mesures qui ont été prises

en 2016 si je me souviens bien. Est-ce que, toi, en créant ton projet, tu as ressenti qu'il y avait besoin de penser aux normes fiscales et légales ?

Ludovic : Non, sur ce point, je suis d'accord avec toi. C'est pas du tout bien mis en avant car il y a pleins de choses mais personne n'est au courant.

Max : Ouais, c'est ça, c'est le constat qu'on a aussi tiré parce qu'après justement c'est 21 mesures, elles créent vraiment un environnement qui serait vraiment parfait pour l'économie circulaire mais comme tu le dis, j'ai l'impression que c'est flou quand tu te retrouves face à face à ses problèmes.

Ludovic : Oui exactement, je suis tout à fait d'accord.

Simon : Et donc juste pour revenir sur ce que je t'avais dit plutôt par rapport au subsides et cetera. Si je comprends bien ils sont pas spécialement bien mis en avant non plus et pas toujours facilement accessible ?

Ludovic : Oui c'est ça. Il y a vraiment des tonnes de subsides mais bon tu connais pas l'existence de 90% d'entre eux.

Simon : Donc il faudrait une meilleure exposition de toutes les possibilités qui s'offrent aux entreprises qui veulent se tourner vers de nouveaux projets. Il faut en tout cas mettre plus en avant les différentes possibilités.

Ludovic : Totalement, je t'avoue que je ne sais pas pourquoi. C'est le résultat de la politique démagogique actuelle qui dit qu'on va soutenir l'économie circulaire. Je le dis et je le fais mais après je n'en parle pas nécessairement.

Simon : Donc la mise en place du cadre fiscal, législatif, réglementaire, etc. est pas du tout assez bien mis en avant.

Ludovic : Effectivement, mais la réelle raison de cet état actuel, je ne la connais pas. C'est également un problème de communication. En tout cas, c'est sûr qu'on est mal informés sur toutes les aides qu'il y a alors qu'il y en a beaucoup.

Simon : Ensuite une dernière question ce serait : Est-ce que tu penses que les entreprises belges doivent nécessairement dès leur création penser donc circularité et donc implémenter dans le business plan cette idée de circulaire ? C'est-à-dire de dès le début y avoir recours car par après ça risquerait d'être plus compliqué de passer au changement.

Ludovic : Oui ça c'est sûr, il sera plus difficile de changer ton business plan déjà mis en place. Après, il faut savoir s'adapter rapidement au sinon on ne tient pas très longtemps. Cela dépend, je pense pas qu'il faille faire du circulaire pour faire du circulaire, déjà, je ne sais pas ce qu'est votre définition de circulaire ?

Simon : Bas il y a pas mal de principe : les 3R (recyclage, réparation, ré-utilisation), l'écologie industrielle, il y a pas mal de principes intrinsèques à cela et donc dans pas mal de secteurs industrielles, il est possible d'implémenter un des concepts dans ton business plan. Mais comme tu dis, si tu as déjà un modèle de production qui fonctionne depuis déjà un petit temps et qui fonctionne, c'est évidemment plus compliqué d'introduire une notion de circularité et en plus de cela, si j'ai bien compris. Les entrepreneurs n'ont pas toujours la vision des avantages que cela va dégager et sont parfois un peu chétifs à se dire : Ok ça va être rentable mais c'est pas sûr et ce sera rentable sur plus longtemps, dans plus longtemps. Ces entrepreneurs sont donc effrayés.

Ludovic : Ouais clairement.

Max : Nous avons parcouru l'ensemble des questions que l'on voulait te poser. Nous voulions à nouveau te remercier d'avoir pris un peu de temps sur ta pause.

Ludovic : Avec plaisir les gars, j'espère que ça va aller et que vous allez bien gérer ça.

Ludovic : C'est donc la fin des études pour vous. Avez-vous un projet commun pour après ?

Simon : Là, on va avoir tous les deux fini et on voudrait l'année prochaine se concentrer sur le développement d'un projet axé sur l'économie circulaire, plus précisément la symbiose industrielle. Essayer de créer un programme qui mettrait en relation différentes entreprises, notamment sur la zone de Wavre.

Ludovic : Sympa. N'hésitez pas si vous avez encore des questions. Au revoir.

Annexe 2 : Interview – Shak&Kai- Retranscription

Simon : Je vais commencer par nous introduire, donc on est deux étudiants en dernière année de master et on fait un mémoire sur l'économie circulaire. Plus précisément, on cherche à expliquer le manque de financement et de développement de l'EC en Belgique.

Mr Dawance : Et vous faites votre master où ça ?

Simon : On est tous les deux à la LSM.

Mr Dawance : Ok

Simon : Du coup si tu pouvais commencer par t'introduire brièvement, ton parcours, expérience etc ?

Mr Dawance : Alors j'ai aussi fait ingénieur de gestion mais à Solvay, et en fait j'ai commencé à bosser sur Shaik&Kai en dernière année puisque j'ai fait mon mémoire sur le business plan de manière large. Et puis en sortant j'ai fait préparer un crowdfunding pour lancer la boite que j'ai lancé il y a environ un an et pour laquelle je travaille à temps plein.

Simon : Et du coup cette idée de circularité elle t'est venue par tes études ?

Mr Dawance : Alors, pas du tout. En fait, au contraire, c'est ce manque de présence de durabilité, etc. qui m'a poussé à entreprendre dans l'économie circulaire. Il n'y avait pas vraiment un axe circulaire à Solvay, c'est quelque chose de nouveau que ça soit enseigné dans les cours. Le programme s'adapte de plus en plus à tout ce qui est environnement.

Simon : Tu es sorti quand ?

Mr Dawance : Il y a deux ans

Simon : Ok

Mr Dawance : Oui, donc c'est vraiment plus ce manque qui m'a orienté vers ce choix.

Simon : Ok, maintenant, un peu plus sur l'entreprise elle-même. Tu pourrais expliquer un peu dans quel domaine tu opères et qu'est-ce que tu fais exactement et surtout comment t'inscris-tu dans l'EC ?

Mr Dawance : Oui, alors le concept c'est qu'on va créer des vêtements à partir de matières recyclées, d'une part des chutes de coton de l'industrie textile, et d'autre part à partir de bouteilles en plastique, avec lesquels on crée une fibre 100% recyclée. Donc à partir de ce système-là, on crée des vêtements 100% recyclés et 100% recyclable, c'est-à-dire qu'en fin de vie, on propose aux clients de renvoyer leurs vêtements en échange de bons dans notre boutique. Au-delà de ça, on a une chaine de valeur qui est locale et éthique, c'est-à-dire qu'on fait tout autour de 2000km de Bruxelles, et on est engagé dans la préservation des océans à travers notre collaboration avec une association, pour laquelle on reverse une partie de notre chiffre d'affaire et qui s'appelle « surfriders fondation ».

Simon : Ok super, du coup comment tu as été informé des opportunités liées à l'EC, je suppose que c'est plus ta recherche personnelle qu'autre chose ?

Mr Dawance : Dès le départ en fait, j'ai été dérangé par la manière d'analyser la réussite ou l'échec d'une société, et ça m'a plus intéressé, du coup j'ai un peu regardé où je pouvais être engagé mais je me suis vite rendu compte que pour garder ces valeurs, j'allais jouer ma carrière sur un ou deux entretiens tellement il y a peu d'entreprises qui fonctionnent comme ça. Finalement, je voulais lancer un business dans l'industrie du textile. Au début, un peu plus pour le délire, puis en tombant sur des documentaires, des reportages, etc. sur l'industrie textile, dont « the true cost » que je t'invite à regarder, c'est vraiment bien foutu, et c'est comme ça je me suis vraiment tourné vers cette idée.

Simon : Ok super merci beaucoup, j'irais voir ça avec plaisir ! quels ont été et quels sont les principaux challenges pour développer une entreprise à finalité circulaire ?

Mr Dawance : Le gros premier challenge, je dirais que c'est que c'est plus complexe, ta chaine de valeur par exemple va être bien plus complexe, et va demander parfois énormément plus de temps, ce qui va te faire un peu négliger la partie marketing et promotion. En fait je dirais que l'effort est double, parce que évidemment pour lancer une boite il faut travailler sa visibilité pour se faire connaître, et puis il y a en général moins d'effort à la mise en place de ta chaine de valeur dans des projets normaux. Moi par exemple, j'ai mis plus d'un an à créer ma chaine de valeur, parce que c'est beaucoup plus complexe de trouver des fournisseurs qui veulent bien travailler avec vous et qui sont éthique et responsables donc oui l'effort est encore plus important parce que une fois que tu penses que tout est bon, avec un modèle et une chaine de valeur bien en place etc , tout reste encore à faire, il faut encore vendre ton produit. Donc, je dirais que l'effort est double.

Simon : Ok merci beaucoup, super intéressant. Maintenant, un peu plus axé financement ; par quels moyens de financement as-tu eu recours, donc je sais que tu as fait un crowdfunding mais tu as également eu recours aux prêts bancaires ou à certaines aides de l'état (subside, crédits verts, …) ?

Mr Dawance : Oui, j'ai eu aussi quelques crédits mais c'était des micro-crédit, donc pas auprès des banques.

Simon : Et justement par rapport à la situation des crédits en Belgique, je ne sais pas si tu as eu des échos ou ton opinion simplement sur le crédit bancaire actuellement en Belgique.

Mr Dawance : Alors, je sais pas si il y a vraiment une distinction à faire entre les projets circulaires ou pas mais moi j'ai essayé d'avoir un prêt bancaire, mais ça n'a pas marché. Après je pense que de manière générale, en tant que start-up, trouver un financement en Belgique, c'est compliqué, on arrête pas de dire dans la presse que c'est facile mais en réalité ça ne l'est pas du tout, oui ça peut l'être si tu dillues ta société en donnant la moitié en action mais sinon c'est très compliqué.

Simon : Pour toi quels sont les principaux freins au financement de l'économie circulaire en Belgique ?

Mr Dawance : Alors je pense que c'est même plus le coté éco-responsable qui n'est pas encore assez valoriser. De plus, ça effraie un peu les investisseurs qui se demandent si on ne se met pas trop de bâtons dans les roues et donc sont risqués.

Simon : Maintenant, plus axé développement, quels sont pour toi les facteurs qui ralentissent, ou empêchent le développement de l'économie circulaire en Belgique aujourd'hui ?

Mr Dawance : Je sais pas trop parce que d'un côté, il y a des bourses intéressantes et un microcosme qui se créent pas mal à Bruxelles et dans les environ par exemple j'ai pu partir en voyage orgnanisé par « Becircular » etc qui était très intéressant et très sympa, donc voilà il y a pas mal de chose qui se crée, après on peut toujours faire plus. Maintenant par rapport à la nouveauté de ces modèles, ils sont pas en retard non plus, et il faut pas croire qu'un cadre va rendre tout plus facile, l'entreprenariat reste compliqué n'importe dans quel domaine.

Simon : Donc il n'y a pas de facteur propre qui ralentisse l'économie circulaire ? Parce que par exemple le fait de ne pas avoir une définition univoque de ce concept a souvent été mentionné comme freins, tu es d'accord avec ça ?

Mr Dawance : Oui c'est clair, j'ai même un exemple à propos de ça. En fait c'est le fait d'avoir plusieurs définitions qui pose problème, par exemple, y a un subside de la Région bruxelloise pour tous les projets circulaires, et moi je ne rentre pas dans les critères d'obtention tout simplement parce que ma chaine de valeur n'est pas axée sur Bruxelles. Ce qui est absurde, puisque je suis complétement dans le circulaire et je suis la

première marque en Belgique qui le fait, mais c'est parce que dans leur définition, circulaire égale circuit court, point à la ligne.

Simon : C'est vrai que c'est absurde puisque tu es complètement dans cette logique circulaire, et donc ici plus précisément dans la symbiose industrielle puisque tu récupères des déchets pour produire des vêtements.

Mr Dawance : Oui donc en fait ils utilisent une définition qui est purement spécifique et restrictive.

Simon : Maintenant, quels sont selon toi les incitants pour encourager une entreprise existante à démarrer un projet d'économie circulaire ?
Mr Dawance : Je pense que c'est d'abord une question de valeur, je ne pense pas qu'on peut réellement motiver les gens à aller vers du circulaire, même si c'est vrai on peut proposer des allègements fiscaux et inversement, mais pour moi ça doit vraiment venir de la gouvernance qui oriente sa stratégie comme telle.

Simon : Ok super merci, dernière partie, sur la situation de l'EC en Belgique actuellement. Donc premièrement, l'EC occupe quelle place aujourd'hui en Belgique ?

Mr Dawance : Je pense qu'elle est en train d'émerger, mais elle est encore loin d'être avancé. Les projets sont encore très petits.

Simon : Sur une échelle de 1 à 10, vous situeriez le développement de l'économie circulaire en Belgique à quel échelon ?

Mr Dawance : 1 ou 2

Simon : Selon toi, comment est la situation en Belgique, au niveau fiscal et législatif, vis-à-vis des projets d'économie circulaire ?

Mr Dawance : Je pense qu'il ne marque aucune différence à ce niveau justement.

Simon : Penses-tu nécessaire que les entreprises belges de demain doivent, dès leur création, penser à implémenter dans leur business plan cette idée de circularité ?

Mr Dawance : Non pas spécialement, il y a deux méthodes je pense, d'abord celle que j'ai utilisée, qui est de tout développer autour de l'EC dès le départ mais après tu peux aussi d'abord penser au produit le fabriquer et voir comment le marché réagit et confirmer l'intérêt du marché pour ton produit, pour directement voir s'il y a du potentiel. Je pense même que d'un point de vue purement business, c'est plus malin de d'abord créer son produit et ensuite l'adapter à l'économie circulaire.

Annexe 3 : Interview – LaverVert – Retranscription

Simon : Excusez-nous, ça a coupé. Donc vous disiez que vous aviez fait éducation physique et qu'après vous avez bossé 12 ans dans une blanchisserie ?

Mr Eloin : Oui, voilà j'ai fait d'abord éducation physique mais ça ne me correspondait pas donc j'ai directement bifurqué et j'ai travaillé avec un ami qui avait une blanchisserie qui l'avait acheté à son père. Donc pendant 12 ans j'ai collaboré avec lui et on a développé la blanchisserie. On travaillait avec des hôtels, des restaurants et des maisons de repos. On s'occupait d'entretenir le linge.

Simon : Ok très bien, donc maintenant actuellement, comment êtes-vous personnellement impliquer dans l'économie circulaire ?

Mr Eloin : Après 12 ans de collaboration avec mon collègue, on avait plus la même vision donc j'ai décidé d'arrêter et de faire les 9 mois de préavis. Après j'ai fait un start-up camp avec mon meilleur ami et donc pendant 2 semaines, on "challengeait" nos idées et au cours de start-up camp qu'on est tombé sur l'idée de cette lessive à base de cendres. Mon beau-frère faisait déjà cette lessive et on s'est dit pourquoi pas essayer de développer, d'améliorer cette lessive et de pouvoir la proposer à la vente. C'est à partir de ce moment-là que j'ai commencé à m'impliquer dans l'économie circulaire et dans l'environnement et de créer une alternative aux produits d'entretien traditionnels. Au départ, c'était simplement une lessive.

Simon : Ok très bien, maintenant un peu plus sur le profil de l'entreprise-même, donc vous êtes dans le domaine des produits de nettoyage ?

Mr Eloin : On a créé l'entreprise en mai 2019 donc après plus ou moins 2 ans de recherche et développement, on a créé une SRL, il y a un peu plus d'un an. On est deux à travailler, je suis à temps plein dans la société et j'ai Adrien, mon collègue qui est infirmier indépendant et continue plus ou moins à mi-temps en temps qu'infirmier.

Simon : Pouvez-vous brièvement expliquer dans quel domaine votre entreprise se situe ?

Mr Eloin : On crée des produits d'entretien. A base de filtre à cendres, on les récupère dans des centrales de cogénération, ici c'est chez Recyclbois. On récolte les cendres, on les fait macérer et de là on récupère un substrat qui est composé d'hydroxyde et ensuite, on s'est rendu compte après pleins d'expérimentations et de tests que cet hydroxyde était la base pour produire du savon noir. Donc on s'est dit, pourquoi pas fabriquer un savon noir qui permettrait d'être un ingrédient pour tous les produits d'entretien. Puis nous avons cherché de l'huile en circuit court et on a trouvé une entreprise qui fabrique de l'huile de colza. Et donc, on a finalement fait des tests et des tests pour arriver à avoir un produit et maintenant on a un savon noir qui ressemble à un savon noir traditionnel mais qui est à 74% la même concentration d'un savon de Marseille et c'est notre base pour créer les différents produits : lessive, etc. On formule en fait chaque produit en fonction de leur utilité.

Simon : Super merci. Par rapport aux opportunités liés à l'économie circulaire, comment avez-vous été informé ?

Mr Eloin : En fait, je suis tombé dedans un peu par hasard, c'est justement en créant ce projet que j'ai commencé à un peu m'y intéresser. Ensuite, vu que ça nous intéressait de plus en plus, on a commencé à faire du networking, petites formations autour de l'économie circulaire, etc. Cela nous a quand même parlé, on va dire, donc on a fait des recherches plus personnelles à droite à gauche.

Simon : Donc vous avez été informé par les principes de l'économie circulaire via les médias, des séances d'informations ?

Mr Eloin : Oui. Au départ, on avait entendu parlé d'économie circulaire sur internet via une recherche personnel.

Simon : Quand vous avez créé votre entreprise, quels ont été les principaux challenges pour développer votre entreprise à finalité circulaire ?

Mr Eloin : Le premier problème, c'était surtout au niveau de la législation donc arriver à finalement connaitre et avoir les informations sur les marches à suivre vu qu'on récupérait des déchets donc à quoi il fallait faire attention, à quoi nous allions être confrontés, ... En fait, il y a pas vraiment de point d'informations. Il y avait quand même le SPF, on a été suivi par InnovaTech. On cherchait, en fait, un peu les informations à droite à gauche mais on avait pas un point central regroupant toutes les informations dont on avait besoin.

Simon : Ok très bien, ça va. Donc maintenant, nous allons un peu plus nous diriger vers la partie financement. Premièrement, par quels moyens de financement avez-vous financer les premières étapes de votre entreprise ? Aides d'états, prêts bancaires, subsides, levée de fonds chez des amis, etc.

Mr Eloin : Deux choses de l'une. Premièrement, on a fait un emprunt donc celui-ci était moitié via Easygreen Sowalfin et l'autre moitié Fortis. C'était notre premier vrai financement et donc on a profité également de passer par Chèques-entreprises qui nous a permis de collaborer avec des chimistes, avec des professionnels pour le marketing, etc. Cela nous a permis d'exposer notre idée sur les réseaux et de voir ce que le publique voulait. C'est surtout donc les Chèques-entreprises qui ont été d'une bonne aide.

Simon : Ok super. Si vous devez penser à d'autres possibilités de financement pour un projet d'économie circulaire, vous mentionneriez lesquels ?

Mr Eloin : En fait, il n'y pas grand chose. Je pense quand même que les chèques-entreprises sont d'une bonne aide pour pouvoir collaborer avec d'autres professionnels mais en tant que financement pur, il y a le crowdfunding. Au sinon, c'est un prêt subordonné qu'on ne paye pas pendant les 6 premières mois.

Simon : Justement, nous avons pu remarquer dans la littérature que la plupart des institutions financières étaient assez chétives quant à l'octroie des crédits pour les PME et les start-ups et donc fatalement aussi pour les projets un peu plus innovants comme les projets d'économie circulaire. Dans ces cas-là, les banques n'octroient pas tant de crédits. L'avez-vous remarquer dans la pratique ?

Mr Eloin : Ici, vu qu'on ne demandait pas un très gros crédit et qu'on a réussi justement à faire une demande via Easygreen Sowalfin, c'est-à-dire que la Sowalfin prend la moitié en charge et donc cela a permis avec Fortis de boucler un crédit global.

Simon : Donc c'est vraiment grâce à ce programme de soutien que vous avez pu accéder à ce crédit.

Mr Eloin : Oui tout à fait. Et ici, ce qui était un peu compliqué de notre côté, c'est que nous sommes partis de rien, on avait pas les compétences, ni rien dans le domaine. Donc, on est parti de l'idée de la lessive à base de cendres, ça a l'air intéressant et pas cher, ça a l'air d'être dans l'économie circulaire et il y a donc des valeurs qui nous correspondaient plus. Alors on s'est dit, on va essayer et voir jusqu'où on peut l'amener. Nous savions très bien qu'à un moment nous allions être bloqués par rapport aux législations des déchets ou finalement pour le moment, nous ne sommes pas toujours au point mais tant qu'on est petit, il n'y a pas trop de problèmes mais on se rend bien compte qu'on doit trouver des informations qui sont très difficiles à trouver sur tout ce qui est gestion des déchets. Nous l'avons toujours fait un peu avec les moyens du bord et donc a pas demandé au départ un très gros financement car nous y sommes toujours allés petit à petit. On était obligé d'abord de tester le marché tout en avançant.

Simon : Très bien super, merci. Par rapport aux freins et aux incitants de l'économie circulaire, quels sont pour vous les facteurs qui ralentissent ou empêchent le développement de l'économie circulaire en Belgique aujourd'hui ?

Mr Eloin : Ah bas je dirais justement au niveau de la législation. Je sais qu'il y a eu le Green Deal mais avec la situation du Covid-19, je pense qu'il y a eu beaucoup de ralentissements. Au sinon, les freins : la difficulté d'avoir l'information et d'avoir un espèce de support. Car nous étions suivi par Innovatech, c'est tellement innovant ou spécifique qu'il fallait chercher par nous-même quitte à prendre des risques car c'était très compliqué de trouver les bonnes informations au niveau de la législation.

Simon : Donc c'est vraiment pour vous, l'accès aux informations qui freinent le développement ? Par exemple, on avait aussi eu dans d'autres interviews, des personnes qui disaient qu'ils n'étaient même au courant qu'il pouvait avoir accès à des aides financières ou autres de la région donc c'est vraiment ce manque d'informations qui représente un des freins majeurs ?

Mr Eloin : Oui tout à fait.

Simon : Pensez-vous qu'un projet d'économie circulaire est rentable ? Si oui, à quel(s) niveau(x) et pour quelles raisons ?

Mr Eloin : Ici, nous allons commencé à être rentables. La valeur ajoutée de l'économie circulaire que nous mettons en place, vu qu'on récupère des cendres, il y a une partie d'économie circulaire et on a envie d'y penser pendant toute notre évolution pour tendre vers l'économie circulaire comme avec la récupération des contenants, etc. Pour le moment, il est impossible pour nous de mettre cela en place donc ce serait vraiment l'étape supérieur. Dans un premier temps, nous voulions simplement pouvoir nous payer tous les deux donc c'est vendre 5000L par mois. La difficulté est qu'on récupère des cendres et on doit les macérer. Alors que finalement, on sait acheter de l'hydroxyde telle quelle. Cette technique supplémentaire doit pouvoir être valorisé.

Simon : Quels seraient selon vous les incitants pour encourager une entreprise qui existe déjà de transiter vers une économie circulaire ?

Mr Eloin : Maintenant vu qu'il y a beaucoup de démarches et que c'est des coûts relativement importants et c'est aussi des essais-erreurs donc voilà la difficulté pour mettre un tel projet en place car ça demande énormément de temps et d'investissements financiers et investissement personnel. Donc un incitant serait plus un accompagnement et une mise en valeur, on va dire, comparer à d'autres produits. Finalement, un produit qui viendrait comme nous de l'économie circulaire mais qui aurait un processus de fabrication différent soit mis en avant. Finalement, nous devons réussir à les mettre dans la même gamme de prix que les produits traditionnels écologiques et nous devons rester compétitif. Quand on voit que pour notre produit, on va récupérer des cendres, on va faire macérer les cendres, ensuite nous devons jeter ces cendres et puis ensuite on peut enfin commencer à produire notre savon noir. Ensuite, à côté, on a un producteur qui va simplement acheter les matières premières et faire un mélange, c'est pas du tout la même chose. Mais pourtant, nous devons nous retrouver dans la même gamme de prix.

Simon : Donc un incitant majeur, c'est de mettre beaucoup en avant sur les marchés et aux yeux des clients la différenciation entre les produits circulaires et les produits classiques ?

Mr Eloin : Oui je pense que cela pourrait être réellement une bonne chose. Essayer de valoriser, pas spécialement financièrement, même dans d'autres circonstances, essayer que les personnes puissent découvrir et connaitre l'économie circulaire et d'y adhérer.

Simon : Ok super. Nous allons passer à la dernière section donc ce serait plus par rapport à la situation globale de l'économie circulaire en Belgique. Premièrement, à vos yeux, quelle place occupe l'économie circulaire aujourd'hui en Belgique ?

Mr Eloin : Je pense qu'elle occupe une trop petite place. Je vois justement qu'avec le Green Deal, on essaye de faire bouger les choses mais j'ai pas l'impression qu'il y a énormément de choses. Depuis, le Covid, il y a nettement moins de choses mais avant le Covid, il y avait quand même des initiatives pour essayer de valoriser l'économie circulaire mais c'est vrai que depuis mars, on ne voit plus grand chose.

Simon : Ok. Sur une échelle de 1 à 10, si vous deviez situer le développement de l'économie circulaire sur quel échelon ? 1 correspondant au pire et 10 correspondant au meilleur.

Mr Eloin : Bas, on est au balbutiement de l'économie circulaire en Belgique donc je dirais 2 ou 3 sur 10.

Simon : Selon vous, comment est la situation de l'économie circulaire au niveau fiscal et législatif ?

Mr Eloin : A part, justement cette possibilité avec Easygreen et Sowalfin, je trouve qu'il n'y a pas réellement d'incitants financiers pour pouvoir se dire lorsqu'on a un projet différent et innovant qui demande plus d'investissements financiers et personnels, et bien il n'y a pas réellement, selon moi, de bourse incitative. Pour ce type projets, on doit un peu le faire par nos propres moyens et puis essayer d'avoir un prêt. C'est vrai que si on arrivait avec une idée de projet d'économie circulaire sans travail derrière, ça aurait été compliqué de trouver une banque qui suit.

Simon : Donc c'est crucial d'avoir un business plan déjà bien établi, d'avoir bien travailler en amont, etc. au sinon ça devient compliqué.

Mr Eloin : Oui clairement et ce qui est normal car je peux comprendre aussi car il faut que le projet soit viable.

Simon : Effectivement, nous avons remarqué plusieurs dans la littérature que la plupart des petits projets avaient beaucoup de mal à se faire octroyer des crédits car justement les business plans n'étaient pas assez clairs et solides.

Simon : Avez-vous remarqué une différence entre la Région Wallonne et la Région Flamande au niveau de l'économie circulaire (au niveau fiscal, législatif, etc.) ?

Mr Eloin : Aucune idée. Je ne m'y suis vraiment pas intéressé pour le moment sur la Flandre.

Simon : Très bien, pas de soucis. Dernière question, est ce que vous pensez nécessaire et même crucial que les entreprises belges de demain doivent dès leur création penser à implémenter une logique de circularité dans leur business modèle ?

Mr Eloin : Oui oui je pense que ce serait une très très bonne chose de s'y mettre dès le début parce que je pense que c'est vraiment plus simple si on s'y met dès le départ. Il y a beaucoup de choses à faire donc pour moi, c'est une vraie opportunité l'économie circulaire. Maintenant, il faut arriver à que ce type de projets soit viables et de ne pas baisser les bras ou avoir des projets qui sur papier sont intéressants alors que finalement pour pouvoir le faire, il faut beaucoup d'énergie et de temps.

Simon : Nous avons fait le tour de nos questions. Un grand merci de nous avoir écouté et d'avoir répondu à nos questions. Nous vous souhaitons beaucoup de réussite dans votre projet.

Mr Eloin : Pas de soucis. C'était un peu de chipotage mais on y est arrivé. Au revoir.

-

Annexe 4 : Interview – Enso – Retranscription

Simon : Donc tu faisais différents process pour la boîte.

Maxime : Exactement puis après 6 mois j'ai remis ma démission car c'était quelque chose que je n'aimais pas du tout. J'ai d'abord fait un bootcamp pour apprendre à programmer pendant 3 mois et ensuite je suis parti en Australie car je n'avais jamais voyagé seul pendant longtemps avec cette idée : de pouvoir me dire que je peux peut-être aussi continuer à utiliser les compétences que je viens d'apprendre pendant le bootcamp en développement web en Australie. Et puis au final, j'ai plutôt fait 5 mois de voyage plutôt que d'apprentissage. Quand je suis revenu, j'avais un pote du wagon (le bootcamp) et là un de mes amis m'a proposé de mettre en application ce qu'on avait appris et ici, à nouveau, c'était un peu le même soucis. Après 3 mois, on s'est posé la question d'où est-ce que ça pouvait nous mener. Si ça fonctionnait la seule chose que ça pouvait amener c'était de l'argent, et c'était pas l'objectif. Il y avait un manque de vision derrière cela. Et puis il y a eu cette ami de CPME qui venait des études en droit qui m'avait parlé d'un de ses projets. Il m'en avait déjà parlé à l'époque pendant le master en CPME et également pendant le wagon. Donc le projet, c'est Enso, c'est dans l'EC, c'était faire en sorte de valoriser des déchets ou des sous-produits industrielles et faire en sorte que ces matières là puissent venir substituer d'autres matières premières. On les appelle les matières premières secondaires.

Simon : On parle donc clairement d'écologie industrielle.

Maxime : Oui tout à fait.

Simon : Super. Peux tu un peu plus expliquer par rapport à l'entreprise en elle-même, dans quel secteur elle évolue et ce qu'elle fait précisément ?

Maxime : On était parti sur une idée de plate-forme digitale de matching entre entreprises. Il y a au Pays-Bas "Acces Material Exchange Place" qui fait la même chose. On était parti sur ce modèle-là, càd utiliser la blockchain pour pouvoir faire un suivi des matières, un passeport des matières. En allant rencontrer différents industrielles, on s'est rendu compte (en tout cas sur ceux qu'on a rencontrés, 20 à 30), ils n'étaient pas prêts à utiliser ce service-là, pour différentes raisons : il n'avait pas le souhait ou les ressources en interne pour utiliser une plateforme comme celle-là. Il n'avait personne pour s'occuper de cela au sein de l'entreprise. On s'est alors dit "comment est ce que ça fonctionne aujourd'hui et où pouvons nous changer les choses ?". Les entreprises en tant que telle outsource leurs déchets et des sous-produits et donc elles ne savent même pas ce qui est fait avec leurs matières. Elles payent juste pour se débarrasser de ces matières et puis ferment les yeux sur comment celles-ci sont traités. Donc on s'est dit, on va shifter vers un service opérationnelle donc de la gestion de déchets mais avec une optique d'économie circulaire.

Simon : De réinjecter les déchets revalorisés dans d'autres cycles de productions.

Maxime : Oui c'est ça, il y a l'échelle de Lansink qui permet de dire quelle est la meilleure façon de gérer les déchets, le pire est d'incinérer et l'enfouissement puis compostage puis recyclage puis réutilisation puis tu as le design, càd quand tu designes tes produits, tu ne génères pas de déchets. Donc nous on s'est plutôt positionner sur la deuxième échelle qui était la revalorisation directe donc avec le moins de transformation possible.

Simon : Ok super donc votre pratique dans laquelle vous vous inscrivez, c'est clairement l'écologie industrielle. Il n'y a pas de doute.

Maxime : Oui.

Simon : Est-ce que ton projet était à la base plus une idée qui est venu toute seule ou c'était parce que tu as été informé via des principes de l'économie circulaire ou je sais qu'on a eu quelques cours à l'université de CSR où on a été introduit à l'économie circulaire. Est-ce que c'est vraiment via les principes que tu as appris que tu as développé ton idée ou alors c'est après avoir développer ton idée que tu t'es rendu que tu faisais de l'économie circulaire ?

Maxime : Donc l'idée même venait de mon associé, Wautier qui lui a fait CPME aussi. La première que ça lui este venu en tête, c'est lorsqu'en CPME, on a dû présenter une société et il avait fait sa présentation sur Equiwood qui récupère des excréments de chevaux et de la ciure de bois qui transformait en buchettes. Le client expliquait qu'il avait des difficultés à trouver des sources d'excréments de chevaux ou en tout cas il avait du mal à trouver un déchet. Son idée est donc venu de ce constat. Puis, il a une famille assez fort industrielle et donc on s'est rendu compte en allant voir différentes entreprises qu'il y avait des matières qui n'étaient pas valorisées de la meilleure des façons donc nous on voulait offrir cette valorisation qui soit la plus noble possible. Et au niveau de l'économie circulaire, au final, nous, on avait juste eu un cours qui était assez intéressant "Generative economy" en master 2 ou master 1. C'était un cours qui nous avait également ouvert les yeux. Ce n'est pas vraiment grâce à l'université qu'on a pu apprendre sur l'économie circulaire. Puis encore maintenant, j'ai fait un webinar de 10 semaines de la fondation McArthur où là ils sont assez forts en économie circulaire.

Simon : Quels ont été les principaux challenges que vous avez rencontrés lors de la création de votre entreprise ? Peux-tu en citer quelques uns.

Maxime : Bas clairement déjà expliquer l'économie circulaire et expliquer que le recyclage, ce n'est pas de l'économie circulaire.

Simon : Non mais c'est sûr, il y a tout un concept derrière qui n'est pas encore compris et vu que c'est tellement vaste. Souvent, un des freins qui ressort, c'est d'expliquer ce que c'est.

Maxime : Oui tout à fait. Et puis même maintenant avec la formation en économie circulaire que j'ai suivi. Là aussi, il y a pleins de définitions différentes de l'économie circulaire et de base, la définition de l'économie circulaire de la fondation, notre business ne rentre pas dans ce concept. Car nous allons réduire les déchets mais on ne va pas penser au design du produit dès le début pour éviter de produire des déchets. Donc ça dépend un peu de comment tu vois les choses, et nous vraiment notre objectif premier est : d'abord rentrer dans les entreprises avec un service gratuit où on vient faire l'audit de leurs déchets et de sous-produits et ensuite on vient se rémunérer soit si on arrive à réduire leurs coûts de gestion des déchets soit si on augmente la valeur de leurs déchets en trouvant de nouvelles possibilités. On s'est donc dit que grâce à cela, on réussit à rentrer dans les entreprises, générer de la connaissance sur leurs différentes matières, sur leurs process et permettre par la suite de venir leur dire : on pense que vous pourriez moins de déchets si vous faites ce-ci ou cela dans votre process. Puisqu'on travaille justement avec une collègue qui a 6-7 ans d'expérience au niveau de tout ce qui est chaud. Elle avait fait déjà plusieurs missions de réduction de déchets chez un papetier, etc. Donc, ça c'était notre prochaine étape donc pour le moment c'est beaucoup plus valoriser des déchets et des sous-produits.

Max : Ok top. On va passer sur la partie des financements, donc au lancement de ta boite, par quels moyens de financement es-tu passé ? On pense à prêts bancaires, aides de l'état, ...

Maxime : Pendant un moment, on était à l'incubateur de Louvain-La-Neuve en tant qu'Alumni. Au fur et à mesure, notre accompagnateur nous a dit qu'il était chaud investir dans notre projet si on lançait notre société et puis donc on a fait d'abord Friends, Family & Fools donc c'est plutôt autour de nous et ces investisseurs-là. Justement, on a également été rencontrer la Sowalfin donc qui est le bras financier de la région Wallonne et eux, avait déjà essayé de développer une plateforme comme celle-là et ils nous avaient dit que si il fallait des financements pour notre plateforme, il n'y avait pas de soucis. En effet, il propose des prêts où si tu mets 300 000€ en tant que société, eux sont prêts à te suivre à hauteur de 700 000€ donc tu as un ratio 30% 70%. Pour l'instant, on doit d'abord valider notre business modèle. Notre vision des choses est de d'abord valider notre business

modèle avant d'aller lever des fonds car ça ne sert à rien d'avoir de l'argent pour avoir de l'argent.

Simon : Par rapport au crédit bancaire, on a remarqué dans la littérature et les gens le savent aussi de base que c'est souvent difficile d'accès pour une start-up ou une petite entreprise en tout cas et donc il y a deux visions : ceux qui vont créer leur start-up autour de l'économie circulaire ou alors l'entreprise qui souhaite transformer leur modèle de production vers une circularité. Donc premièrement, pour le premier type (les start-ups), on a remarqué que c'était impossible de se financer par crédit et donc il fallait de toute façon avoir un certain capital, amener toi-même de l'equity soit tu te finançais via les FFF ou une levée de fonds. Donc il est vrai que dans la réalité, obtenir un crédit est compliqué.

Maxime : On a pas exploré cette étape-là car on en avait pas besoin. Comment avons-nous fonctionner ? On s'est dit de combien avons nous besoin pour fonctionner pendant 2 ans à plein régime sans devoir se poser de questions par rapport au financement. Et donc on a été cherché cet argent-là et pour le moment on est encore dans cette phase-là. Ensuite, on a toujours émis la possibilité, vu qu'on a des fonds propres, d'aller vers les banques ou justement vers la Sowalfin, qui est en partenariat avec la BNP donc en gros, tu fais ton crédit et c'est la Sowalfin qui se porte garant de l'argent que tu reçois. Du coup, la banque peut se dire que si la Sowalfin est là, c'est que je pourrai récupérer plus facilement mon argent car ce sera la Sowalfin qui récupérera son argent dans la liste des créditeurs.

Simon : Oui donc il soutienne ton business plan.

Maxime : Oui.

Simon : Maintenant, parlons un peu plus des freins et des incitants par rapport à l'économie circulaire. Premièrement, pour les freins qui inhibent le développement de l'économie circulaire en Belgique, peux-tu en citer quelques uns ?

Maxime : Oui bien sûr. Je pense que c'est très fort au niveau réglementaire, càd si la RW va pousser énormément l'économie circulaire au niveau des restrictions ou des quotas CO2. C'est un des principes les plus importants car aujourd'hui, tu as plein d'industrielles

qui ne prendront jamais eux-même ce chemin-là car si ils le font, ça va leur coûter peut être un peu plus cher au début et que si leurs concurrents n'ont pas les mêmes restrictions, ils vont continuer à faire de l'économie linéaire, à être moins cher et à continuer à prendre des parts de marché. Donc si il n'y a pas des réglementations au niveau politique, les entreprises, malheureusement, ne feront pas le shift elle-même quand tu es dans l'industrielle. Dans d'autres domaines, c'est tout à fait possible. Il y a beaucoup de petites entreprises qui le montrent. Ensuite, c'est l'avenir qui nous le dira car on ne sait pas trop si les multinationales qui annoncent qu'elles seront neutres au niveau du carbone d'ici 2030, 2050, est-ce réellement des choses qui seront faites ? ou c'est pour se donner une image un peu plus verte et que grâce à cela, elle continue à avoir de nouveaux investisseurs et que ceux-ci continuent à leur faire confiance. Le futur nous le dira. Je pense également qu'au niveau industriel, il y a encore une grande réticence par rapport à l'économie circulaire car lorsque l'on exposait notre service, nous avons dû réellement expliquer maintes et maintes fois que l'économie circulaire leur permettrait de capter une plus grande part de valeur de leurs produits. En effet, car tout ce qui est déchets ne rentrent pas dans le coût de production de leurs produits finaux et donc ils se disent : si aujourd'hui, je vends à 150€ la tonne, pourquoi est-ce que j'irais casser le marché avec une matière de seconde qualité, plus cher parce qu'alors l'ensemble de mes clients se tourneront vers la matière qui coûte le moins. Mais ils ne se rendent pas compte que dans leur entreprise, il peut y avoir 2 à 4 personnes qui sont payés pour déplacer une matière d'un endroit à un autre parce que c'est un déchet. Il faut prendre la mesure entière.

Simon : Par rapport à la situation globale de l'économie circulaire en Belgique, à tes yeux, est-ce que l'économie circulaire occupe une place importante en Belgique ?

Maxime : Je pense de ce que j'ai pu voir en Flandre, ils sont déjà beaucoup plus développés qu'en Wallonie. Pour donner un exemple, pendant un moment, on analysait la possibilité dans le déplacement de terre d'un endroit à un autre car tu veux construire un centre commerciale. Tu dois faire les fondations, tu enlèves plein de terre et puis ils vont déplacer ses terres en Flandre très loin pour des raisons un peu absurdes. Alors qu'en Flandre, ce problème est adressé depuis 15 ans via un programme. Tandis qu'en Wallonie, ça vient seulement de se mettre en place cette année. Egalement, au niveau des permissions dans

la gestion et la valorisation de déchets, en Flandre, ils sont à nouveau plus développés. Il y a le Schone Grond Verklaring et en Wallonie, c'est le début, c'est pas rapide au niveau de l'administration. Je pense qu'en Wallonie, on en est début. En Flandre, quand on voit qu'il y a déjà de gros projets industriels, notamment au niveau du port d'Anvers, ils ont de grands projets mais aussi à Gand.

Simon : Ok très bien. Si tu devais donner sur une échelle de 1 à 10, la situation de l'économie circulaire en Belgique ?

Maxime : Par rapport à quoi ?

Simon : 1 correspond au fait qu'il n'y a pas d'économie circulaire en Belgique et 10 correspond à tout le monde fait de l'économie circulaire

Maxime : Je dirais 3.

Simon : Ok, on vous rejoint là-dessus. Tu as parlé rapidement du cadre législatif et légal pour l'économie circulaire mais aussi par exemple au niveau du déchet, nous savons qu'il y a une séparation en fonction du niveau de dangerosité des déchets et qu'en fonction d'un certain type de déchets, il est très compliqué de les récupérer et de les revaloriser.

Maxime : Oui. En fait, cela a été fait d'une manière stratégique. Comme tu dis, au niveau réglementaire, il est très difficile de sortir un déchet du statut de déchets au niveau légal. Il y a aussi certaines entreprises de gestion de déchets qui ont fait exprès de mettre dans des codes très difficiles à sortir pour pouvoir continuer à réaliser leur activité.

Simon : A part cela, comme taxer les émissions de carbone qui est évident. Tu en as d'autres ?

Maxime : Même la taxe carbone. Au niveau européen, cela n'a pas été très bien géré car ils avaient mis des quotas en place sur base de la production industrielle et vu qu'il y a eu la crise en 2008-2009 et que ça n'avait pas été pris en compte et qu'il n'y avait pas de mécanismes qui permettaient de réduire le nombre de quotas carbone qui étaient en

circulation sur le marché. Cela fait qu'il y a eu beaucoup de quotas carbone permis que ce qui aurait dû être permis. Maintenant, ils ont mis en place quelque chose qui réduit chaque année le nombre de quotas carbone et donc ça va petit à petit se réguler. Pour moi, il y a beaucoup de choses qui doivent être prises en compte et qui doivent se mettre ensemble pour que ça ait lieu. De toute façon, je pense que si cela n'a pas lieu, l'état de la planète va assez rapidement s'aggraver et va faire en sorte que tout le monde se dirige vers cette idée. Tout le monde y sera bien obligé.

Simon : Oui, on peut parler d'une pression environnementale.

Maxime : Oui tout à fait, je pense aussi qu'il y a de plus en plus d'entreprises qui commencent à développer cela et après est ce que c'est du réel ou c'est de la communication ou ils y pensent et le font réellement. Je pense que ceux qui ne le feront pas, ne survivront pas. Ceux qui le feront vont continuer à survivre. Cela s'est vu dans le passé, comme Kodak qui n'a pas fait un virage stratégique et ils se sont plantés complètement. Il faut suivre les tendances.

Simon : Merci d'avoir pris le temps de répondre à nos questions.

Maxime : Avec plaisir. Bonne chance pour votre défense.

Annexe 5 : Interview – LowCo – Retranscription

Simon : Je vais commencer par nous introduire, donc on est deux étudiants en dernière année de master et on fait un mémoire sur l'économie circulaire. Plus précisément, on cherche à expliquer le manque de financement et de développement de l'EC en Belgique.

Kristoffer : Oui, bonjour, alors je vais peut-être commencer par te dire que notre situation n'est pour l'instant pas au mieux.

Kristoffer : Donc en fait nous, on a décroché une bourse Be.circular qui favorise l'économie circulaire à Bruxelles. Mais en réalité, ce genre de bourse est ultra conditionnée, au début ça parait super, tu te dis que tu auras accès à 75000€. Puis en fait, quand tu as bien pris conscience de toutes les petites clauses, tu te rends compte qu'au final t'es vraiment coincé. Entre autres, on avait maximum 20 000€, mais payé à 50%. C'est-à-dire que pour une dépense de 40 000 €, ils nous donnaient 20 000€, juste pour la sous-traitance. Cela nous a directement mis dans une situation compliquée, dans le sens où notre application allait nous coûter minimum 45 000€, donc on a dû trouver un autre développeur, qui acceptait de le faire pour 40 au lieu de 45, et qui acceptait également d'être payé 20 000€ au départ, puis le reste sur les bénéfices générés par l'activité. Donc, on a dû se tourner vers un partenaire qui était capable de le faire, mais qui comparé à d'autres grosses entreprises, n'avaient pas les mêmes moyens, c'est-à-dire qu'au lieu de le faire en 40 jours, on a eu 16 mois de retard. En plus, même actuellement, notre interface n'est pas encore à 100% développée et les partenaires, donc les artisans et producteurs qui étaient motivés, le sont forcément moins, et avec la crise la plupart n'ont plus les moyens ou sont en faillites, et ça devient de plus en plus compliqué de les convaincre de payer pour un outil de communication sur leurs engagements durables. Donc forcément on n'a pas de revenu, et on est presque au bord de la faillite.

Kristoffer : Nous on s'est vraiment lancé avec un idéal très fort, en se disant que si on veut changer de système, ça doit passer par notre consommation, puisque c'est nous qui donnons la possibilité aux multinationales de créer des lobbys qui influencent nos politiques, pour maitriser les informations sur une économie plus porteuse de sens, cela implique de créer un référentiel digne de confiance. Pour cela, on a vraiment mis plein d'énergie, on a bossé en partenariat avec plusieurs associations, et on a réussi à créer un

référentiel vraiment pas mal, très complet mais trop complexe. C'est-à-dire que lorsqu'on a réalisé nos enquêtes, la plupart des entreprises ne savaient pas répondre à 80% de nos questions tellement c'était poussé. Du coup, on a dû faire un gros travail de recherche action, avec un travail de terrain, on a rencontré plus ou moins 150 entreprises, et on est arrivé à quelque chose qui est maintenant très simple. Grosso modo, on a 12 badges, qui représentent les grands enjeux de la durabilité, avec des seuils à atteindre, pour obtenir le badge, l'entreprise doit donc atteindre, passer un certain seuil. Et donc, on a déterminé des seuils par secteurs d'activité, donc on a groupé toutes les activités potentielles en une dizaine de secteur d'activité. On est arrivé à ce résultat-là, et d'après les retours que j'ai, mon impression c'est que les gens s'en foutent un peu. En réalité, les gens ont un comportement d'achat qui est irrationnel, donc si on a le choix entre deux magasins qui vendent des vêtements, l'un à 6 badges, l'autre qui a un badge, mais qui a des trop belles fringues, c'est évident que le deuxième va attirer le plus de monde, et c'est normal. Mais il y a un peu un constat douloureux parce que malgré la problématique sensible et grave, on maintient ces comportements subjectifs et guidés par les émotions plus que la raison ou le sens.

Simon : Ok, top, je vois bien la situation dans laquelle tu es, mais justement c'est intéressant d'avoir ce point de vue-là aussi dans notre analyse. Du coup, un peu plus sur l'entreprise elle-même. Tu pourrais expliquer un peu dans quel domaine tu opères et qu'est-ce que tu fais exactement et surtout comment t'inscris-tu dans l'EC ?

Kristoffer : Donc oui, nous, on s'intéresse à l'économie circulaire mais c'est une dimension, on n'est pas vraiment en tant que tel dans une pratique de l'économie circulaire. Notre enjeu, c'est de fournir un guide de savoir-faire durable et local, avec des avis et des pratiques et essayer d'offrir une communication plus claire sur l'intérêt de pratiques durables vis-à-vis des pratiques plus conventionnelles on va dire.

Simon : Donc en fait votre rôle c'est plus promouvoir l'économie circulaire et ses projets ?

Kristoffer : Entre autres, l'EC oui. Mais aujourd'hui, étant donné que c'est relativement nouveau, il n'y a pas encore de définition claire et qui tend en fait à englober d'autre concept, mais nous on la voit au sens strict, c'est-à-dire un procédé de transformation qui utilise un déchet au sens large dans sa production. Parce que si tu mets tout ensemble, au final tu n'y vois plus clair ;

Simon : Ok merci beaucoup, intéressant. Maintenant, un peu plus axé financement ; par quels moyens de financement as-tu eu recours, donc je sais que tu as reçu des aides mais tu as également essayé d'avoir recours aux prêts bancaires ou autre chose ?

Kristoffer : Alors nous, on est un peu spécifique pace que comme je t'ai dit on avait une éthique très forte et on était parti du constat qu'il y avait vraiment un mouvement citoyen autour notamment des monnaies locales complémentaires et d'initiatives de transition et que souvent ces initiatives manquent de structuration et d'outils performants typiquement d'application ou de plateforme. Donc nous on s'est inséré sur ce marché avec une double casquette, puisque d'une part on voulait faire du marketing environnemental à travers nos

outils de communications et d'autre part, on voulait s'inscrire dans une dynamique très citoyenne, très participative, donc l'idée du projet, on dit d'ailleurs souvent que c'est une boussole citoyenne, et du coup c'était important d'être identifié comme tel, donc on a intégré un secteur associatif, il était donc impératif qu'on soit une organisation sans but lucratif avec des valeurs fortes dans nos statuts. En partant de là, et aussi dans l'idée de ne pas passer toute sa vie de notre structure de personne morale à payer des dividendes, on est parti dans une logique dans un premier temps de don, avec un crowdfunding, et puis de fond public avec l'idée de devenir autonome grâce à nos abonnements. Donc on était pas du tout dans une logique de crédit ou dans une approche commerciale.

Simon : Tu me parlais tantôt du programme de soutien BeCircular, comment as-tu été informé de l'existence de ce genre de programmes publiques ?

Kristoffer : En fait, quand tu es entrepreneur, tu vas pitcher ton projet un peu partout, et de fil en aiguilles, tu finis par découvrir un peu tous les appels à projets et les aides disponibles. Donc en fait c'est un peu du bouche à oreille mais on va dire que dans un certaines milieux, les informations circulent.

Simon : Super, merci, maintenant, plus axé développement, quels sont pour toi les facteurs qui ralentissent, ou empêchent le développement de l'économie circulaire en Belgique aujourd'hui ?

Kristoffer : Je pense que y a certainement quelque chose à fluidifier dans l'informations disponibles. Par exemple appuyer l'économie circulaire au niveau micro local ou encore les informations sur les déchets et leurs possibilités. Après le combat est difficile à pleins de niveaux, mise à part le B2B, il y a également le côté B2C qui est important, donc comment rendre attractif ces nouveaux produits malgré peut être des coûts augmentés. D'abord, arce que de plus en plus les entreprises se rendent comptent de la valeur des déchets, et ne les donnent donc plus gratuitement ensuite aussi parce que souvent les procédés sont plus complexes. Par exemple à cause de la phase de traitement. Donc on se retrouve avec des produits fabriqués à partir de déchets, mais qui ont tout de même la plupart du temps aussi un impact, il faut bien les produire, et en plus qui sont souvent plus cher. Ça, en fait il faut le faire comprendre aux consommateurs finaux. Aussi, moins évident, mais les multinationales adaptent leur communication donc c'est encore moins évident en tant que petit acteur de faire face à ce green washing.

Simon : Maintenant, quels sont selon toi les incitants pour encourager une entreprise existante à démarrer un projet d'économie circulaire ?

Kristoffer : Oui c'est évident que si on taxait d'avantages les ressources qui viennent de plus loin ou ont été extraites plus d'une fois, mais comme je t'ai dit l'accès à l'information c'est un enjeu immense, savoir ce que je peux produire, à partir de quoi et où c'est crucial. Donc oui fluidifier l'information et les flux c'est le cœur. Donc oui information et sensibilisation c'est la clef je pense.

Simon : Ok super merci, dernière partie, sur la situation de l'EC en Belgique actuellement. Donc premièrement, l'EC occupe quelle place aujourd'hui en Belgique ?

Kristoffer : Alors, je ne sais pas trop, je dirais une place tout à fait marginale, je suis plus connecté à ce qui se passe à Bruxelles et en Wallonie, mais je pense que malheureusement l'EC est trop souvent présentée comme solution miracle alors qu'on ne pourra jamais utiliser tous les déchets.

Simon : Sur une échelle de 1 à 10, vous situeriez le développement de l'économie circulaire en Belgique à quel échelon ?

Kristoffer : 1 maximum. Je ne pense pas qu'on soit à 10% d'EC, plutôt 0,3% à peine.

Simon : Et selon toi, comment est la situation en Belgique, au niveau fiscal et législatif, vis-à-vis des projets d'économie circulaire ?

Kristoffer : Je ne suis pas assez informé donc je ne serais pas te dire.

Simon : Penses-tu nécessaire que les entreprises belges de demain doivent, dès leur création, penser à implémenter dans leur business plan cette idée de circularité ?

Kristoffer : Oui, et je pense même qu'il y a pas mal de structure d'accompagnement qui poussent à cela.

Simon : Ok super, en tout cas un tout grand merci de ton temps et ton intérêt.

Kristoffer : Sans soucis, c'était avec plaisir, bonne chance pour la suite.

Annexe 6 : Interview – TooGoodToGo – Retranscription

Simon : Bonjour, mr Diaz, Demeulemeester Simon, je vous recontacte pour l'interview sur l'EC, vous êtes toujours disponible ?

Julien : Oui bien-sûr, et tu peux me tutoyer.

Simon : Ok, super et bien je vais commencer par nous introduire, donc on est deux étudiants en dernière année de master et on fait un mémoire sur l'économie circulaire. Plus précisément, on cherche à expliquer le manque de financement et de développement de l'EC en Belgique. Du coup si tu pouvais commencer par t'introduire brièvement, ton parcours, expérience etc ?

Julien : Alors j'ai aussi fait ingénieur de gestion à Solvay, et puis au terme de ça,je voulais faire un truc avec du sens mais c'est assez compliqué. Du coup, j'ai fait un deuxième master en gestion de l'environnement, en cours du soir à l'ULB aussi, et en parallèle à ça j'ai bossé en consultant pendant la journée, deux années de consultances. Ensuite, avec ce bagage-là, j'ai cherché un peu et j'ai rencontré ceux qui ont lancé too good to go, en 2018, et en gros ça a bien matché, et j'ai rejoint l'aventure. Ce que je fais maintenant, je m'occupe les relations avec les gros pontes, comme Carrefour, Sodexo, … pour négocier la mise en place et l'implémentation et surtout le suivi des projets ici en Belgique.

Simon : Ok, maintenant, un peu plus sur l'entreprise elle-même. Tu pourrais expliquer un peu dans quel domaine tu opères et qu'est-ce que tu fais exactement et surtout comment t'inscris-tu dans l'EC ?

Julien : Alors l'idée nous, c'est qu'on part du constat que 1/3 de la nourriture produite mondialement, est gaspillée, et on se dit qu'une solution pour réglé cela c'est mettre en relation les utilisateurs, donc mr et mme tout le monde, avec les invendus qu'on vend sous forme de panier surprise sur notre application, qui est assez facile, tu achètes un panier et tu le récupères.

Simon : Ok super, du coup, vous avez été informé des opportunités liées à l'EC, ou alors c'est en créant le business que vous vous êtes familiarisé en quelque sorte avec l'EC ?

Julien : Non, nous on a vraiment démarrer depuis ce constat, on n'est pas parti en se disant on veut faire de l'économie circulaire, où on peut opérer ? Non nous, on est vraiment parti du constat sur le gaspillage.

Simon : Ok très bien, et quels ont été et quels sont les principaux challenges pour développer votre entreprise à finalité circulaire ?

Julien : Je pense que le plus gros concurrent à nous, c'est la poubelle, dans le sens où on doit créer un nouveau marché. Ça n'existe pas pour le moment, donc on doit changer les mentalités, convaincre les personnes de changer les processus, donc il y a vraiment un gros travail à mener à ce niveau-là.

Simon : OK, donc c'est vraiment plus un accompagnement et un peu de l'éducation de la population vers une consommation plus durable et responsable ?

Julien : Oui, après le plus gros challenge était pas tellement auprès des utilisateurs finaux, nous on est une « marketplace » en quelques sortes, donc tu viens mettre en relation les commerçants et les utilisateurs finaux ; donc comme tu dis il y a cet aspect de conscientisation des utilisateurs finaux, mais au niveau des partenaires, il y a aussi un énorme travail pour les convaincre, c'est ça un petit peu notre plus gros challenge. Il y aussi un challenge au niveau légal, on crée une nouvelle façon de travailler, un nouveau marché, et ça vient avec son lot de questions. Les gens se demandent est-ce que j'ai le droit de faire ça ? Est-ce qu'il y a un cadre légal qui m'autorise à le faire ? et donc il y a toute une veille juridique à faire en quelque sorte, il faut se poser la question et il y a des avocats, des services juridiques qui vont t'accompagner là-dedans. Donc voilà.

Simon : Ok merci beaucoup, super intéressant. Maintenant, un peu plus axé financement ; par quels moyens de financement avez-vous eu recours ? Aux prêts bancaires ou à certaines aides de l'état (subside, crédits verts, …) par exemple ?

Julien : Alors ce qu'il faut que tu comprennes, c'est que too good to go est dans différent pays, et que la Belgique n'était pas le premier, donc on a bénéficié des financements de too good to go dans d'autres pays où ils étaient déjà installés.

Simon : Ok, donc vous avez été financé par le groupe en quelques sortes ?

Julien : C'est ça exactement.

Simon : Ok, je ne sais pas si tu es un peu informé via des échos ou même ton expérience personnelle, mais par rapport à la situation des crédits pour tout ce qui est projets innovants et start-up, l'accès est-il complexe selon toi ?

Julien : Alors, nous ça ne nous concerne pas vraiment et je ne suis pas bien informé sur le sujet donc je ne vais pas trop m'y aventurer.

Simon : Ok sans soucis, et du coup vous ne faites pas non plus parti d'un programme de soutien quel qu'il soit ?

Julien : Non et ce qu'il faut aussi que tu saches, et c'est ça qui fait la beauté de notre business modèle, c'est qu'on ne paye nos fournisseurs qu'après 3 mois, ce qui nous permet d'éviter les problèmes de capital ou de liquidité et d'avoir une bonne situation de cash et pouvoir financer une expansion.

Simon : Donc en fait vous n'avez presque pas de soucis de liquidité ou de grands besoins en fonds de roulement ?

Julien : Oui c'est ça, surtout avant le Covid, mais même maintenant, ça va.

Simon : Ok super merci, maintenant, plus axé développement, quels sont pour toi les facteurs qui ralentissent, ou empêchent le développement de l'économie circulaire en Belgique aujourd'hui ?

Julien : Wow, grosse question ! Je peux y répondre d'une autre manière, c'est de dire qu'est ce qui accélèrerait le développement de l'EC, et je dirais d'abord la mise en réseau. Donc l'absence de network qui vont faire un répertoire et de mettre en relation les personnes. Ça donne de la visibilité. Une approche que tu as surement aussi pu voir, c'est des start-up qui vont voir des grosses entreprises avec des solutions, et la mesure où ces grosses boites sont prêtes à faire le pas, et qu'elles sont frileuses à essayer des solutions. Autre chose, plus par rapport à nous, ce qui nous freine, notre but c'est lutter contre le gaspillage, et du coup on essaie d'aller voir des politiciens locaux etc pour essayer d'instaurer un cadre réglementaire, comme en France, où il y a une loi qui interdit de jeter les produits alimentaires. Donc ça c'est aussi un des gros freins. Je pense qu'il y a plein de petites boites d'EC qui serait soutenues par des prises en compte de trucs qui sautent aux yeux en fait.

Simon : Ok, donc pour toi, le plus gros incitant pour encourager une entreprise existante à démarrer un projet d'économie circulaire ce serait vraiment d'instaurer un nouveau cadre ?

Julien : Oui c'est ça, par exemple une entreprise qui peut s'appuyer sur un programme politique aura clairement plus de capacité de développement. Et aussi, en partant de là, c'est plus simple d'arriver sur la table de négociations.

Simon : Oui, donc c'est ça aussi un peu une raison du manque de financement des projets circulaires aujourd'hui en Belgique ?

Julien : Oui, je pense qu'on se bat un peu tous pour la même chose, que ce soit dans l'alimentaire ou le bâtiment ou autre, on peut arriver à se créer une niche ou un marché mais tu dois convaincre les gens, chauffer les boites à changer de manière de travailler, ce qui leur rajoute souvent du travail, il ne faut pas se leurrer, faire de l'économie linéaire est souvent plus facile, donc je pense que il y aurait à y gagner si tout le monde jouait le jeux ; par exemple au niveau politique, qu'ils prennent des mesures concrètes.

Simon : Ok super merci, dernière partie, sur la situation de l'EC en Belgique actuellement. Donc premièrement, l'EC occupe quelle place aujourd'hui en Belgique selon toi?

Julien : Je pense que c'est encore un peu underdog, un peu en sous-marin , il y a moyen de faire des trucs, après l'EC est un peu éclatée, elle comprend plein de trucs, il y en a un peu partout mais c'est encore au balbuciment, je pense qu'il faut un peu lutter en quelque sortes, parce que c'est pas facile de proposer une alternative à cette économie linéaire, qui est plus facile. T'es un peu seul contre un goliath.

Julien : Oui, ça aussi c'est revenu assez souvent, mais juste, si tu devais donner, sur une échelle de 1 à 10, une cotte à la Belgique, tu situerais le développement de l'économie circulaire e à quel échelon ?

Julien : 3

Simon : Et du coup pour rebondir par rapport à cette bataille à armes inégales, on a pu remarquer qu'il y a vraiment ces lobbys, qui tournent de plus en plus leur comm autour de ça, comment tu vois cet aspect ?

Julien : Oui je pense qu'il y a de ça, après il y a quand même plusieurs boites qui sont ouvertes je pense notamment à Sodexo, mais après c'est un gros travail à mener. Et ensuite, c'est vrai que malgré les bonnes intentions, il faut encore aller au travail, et changer la façon de travailler. Par exemple, implémenter too good to go pour une boite comme GSK, ça va prendre un an.

Simon : Selon toi, comment est la situation en Belgique, au niveau fiscal et législatif, vis-à-vis des projets d'économie circulaire ?

Julien : Je pense qu'il y a quand même pas mal de structures qui peuvent l'acceuillir, et il y a pas mal d'endroits où on peut trouver de l'aide. Donc je ne pense pas du tout que ce soit le pire endroit pour évoluer

et entreprendre. Après je nuance tout de même parce que nous on n'a pas eu besoin d'aide ou de nous financer donc on a pas vraiment connu la galère, donc c'est peut-être intéressant de prendre ça en compte.

Simon : Ok génial merci, dernière question ; penses-tu nécessaire que les entreprises belges de demain doivent, dès leur création, penser à implémenter dans leur business plan cette idée de circularité ?

Julien : Oui clairement, je pense que c'est fondamental, et je pense même qu'on pourrait aller plus loin au niveau légal, même pour les entreprises d'aujourd'hui.

Simon : Ok, et bien, je pense que j'ai fait le tour, merci en tout cas pour ton intérêt et le temps accordé, c'est vraiment super gentil et c'était très intéressant.

Julien : Pas de problème, bonne journée et bonne continuation !

Annexe 7 : Interview – Gramitherm– Retranscription

Simon : Oui bonjour monsieur, Simon Demeulemeester et Max Stavrinakis, nous vous appelons concernant l'interview portant sur l'économie circulaire. Nous avons été mis en contact grâce à Alec Van den Broeck, vous êtes toujours disponible ?

Mr Roggeman : Oui bonjour, vous allez bien

Simon : Bien et vous ?

Mr Roggeman : Bien bien merci, oui sans soucis j'ai 30 minutes devant moi pour répondre à vos questions.

Simon : Super, on va commencer par nous présenter brièvement, Demeulemeester Simon et Stavrinakis Max, nous sommes deux étudiants en dernière année en économie et gestion et réalisons notre travail de fin d'étude sur l'économie circulaire car c'est un sujet qui nous intéresse fortement depuis 2 ans maintenant.

Simon : Pouvez-vous peut-être commencer par vous introduire et expliquer un peu votre parcours ?

Mr Roggeman : Donc moi c'est Christian Roggeman, j'ai 56 ans, je suis belge, j'ai fait l'école de commerce Solvay avec un parcours en résumé de 30 ans de vie professionnelle

dans les produits bâtiment avec à peu près 15 ans passer au sein du groupe Solvay dans différents pays avec différentes fonctions. Ensuite je suis passé directeur général chez Parket Sommaire pour la France. Enfin, je suis passé entrepreneur dans les produits de batiments que j'ai revendu pour repasser directeur général d'une autre boite, pour enfin reprendre mon tablier d'entrepreneur et racheter les brevets Gramitherm en Suisse. Aujourd'hui je suis donc actionnaire majoritaire, propriétaire et CEO de la boite. Autrement, je suis marié à une française et j'ai 3 enfants.

Simon : Ok super merci, brièvement, pouvez-vous expliquer comment vous vous êtes dirigé vers le secteur de la construction ?

Mr Roggeman : C'est très rare d'avoir le choix dans sa vie professionnelle donc je dirais que ce sont les alléas de la vie qui m'ont menés jusqu'ici.

Simon : D'accord, maintenant un peu plus spécifiquement par rapport à votre entreprise, pouvez-vous expliquer ce qu'elle fait et comment ?

Mr Roggeman : Gramitherm est le premier isolant thermique qui est fait à base de fibres d'herbe naturelles coupées. C'est une technologie qui est née en Suisse près de Lauzanne il y a 13 ans. C'était vraiment une émanation à l'époque et les suisses, comme à leur habitude ont été excellent dans la partie R&D donc recherches, brevets, technologies, etc. Néanmoins, ils ont été nettement moins heureux dans la partie industrialisation et commercialisation. Ayant un parcours dans l'isolation thermique, les produits batiments, Gramitherm Suisse a fait appel à moi pour les aider et j'ai rien trouvé de mieux que de racheter la propriété intellectuelle et de tout redémarrer à zéro, voilà.

Mr Roggeman : Aujourd'hui la propriété intellectuelle est toujours dans ma holding en Suisse et puis on a fait pas mal de développements sur les 5 dernières années avec des fabrications en sous-traitance industrielle en France, en Autriche, en Suisse, en Allemagne et l'an dernier on a levé des fonds qui ont permis de monter une usine à Sambreville qui est notre première propre usine.

Mr Roggeman : Donc en fait on est dans la bio-économie, c'est-à-dire qu'on fait des panneau isolants qui sont avec un bilan carbone négatif. Plus qu'un produit, on valorise de la biomasse perdue et on travaille le plus possible en économie courte.

Simon : Génial, et justement pour rebondir par rapport à ça, donc comment votre entreprise ou vous avez été mis au parfum des avantages ou opportunités qu'offres l'EC ?

Mr Roggeman : Alors, nous on ne s'est jamais préocupper d'EC, Gramitherm c'est l'ADN du produit, on valorise de la biomasse perdue, il faut savoir que chaque année sur le Benelux, on coupe des millions de tonnes d'herbes fraiches et nous, notre métier c'est d'en récupérer le plus possible et d'en tirer les fibres avec lesquelles on produit les panneaux. Et puis on s'est très vite rendu compte que le business model était relativement simple mais qu'il ne fallait pas se louper, c'est-à-dire qu'il faut bien comprendre dès le départ qu'on ne transporte pas de l'herbe sur de longue distance, puisqu'on transporterait de l'eau, ce qui n'est ni économiquement rentable ni écologiquement intéressant. Ensuite, quand on fait des panneaux, il faut aussi veiller à ne pas les transporter sur de longues distances.

Mr Roggeman : Donc en fait, Gramitherm est une solution de valorisation de biomasse mais qui ne peut se concevoir que dans un management régional ou un écosystème dans tous les cas. Les deux contraintes que j'ai moi, c'est de ne jamais transporter la matière première sur des longues distances, et d'éviter de transporter les produits finis sur de longues distances. On est donc par définition, d'un point de vue rentabilité du projet, contraint à travailler en circuit court, petite distance, et si possible dans un écosystème bien précis. Donc en fait, beaucoup de projet, comme Gramitherm, ne sont pas né parce que on a pensé à faire de l'EC mais le produit a été conçu de manière à ce que la circularité ne soit la seule réponse écologique et économique à la fabrication du produit.

Simon : Super. On va peut-être plus passer un peu sur le sur le financement. Pour votre entreprise, vous êtes passer par quel moyen de financement ? C'était plus un prêt bancaire ou est-ce que vous avez aussi eu des aides de l'État ?

Mr Roggeman : Alors afin d'y répondre il faut s'y prendre en deux temps. D'abord, lorsque j'ai racheté les brevets, c'était de l'autofinancement, c'est moi qui ai tout financer donc j'ai

utilisé toutes mes économies. De toute manière il n'y avait pas de possibilité de financement pour racheter une technologie, et encore moins en Suisse où les aides sont à zéro.

Mr Roggeman : Deuxièmement, pour avancer on avait besoin de fonds et j'ai organisé une récolte auprès de ce qu'on appelle les « friends and family » qui se sont intéressé au produit et se sont dit que c'était porteur et ainsi on a su se maintenir et continuer. Par la suite on est resté sur ce mode la donc « F&F » jusqu'à l'an dernier où on a fait une vrai levée de fond pour monter l'usine, sachant qu'on a fait la levée uniquement lorsque le projet était prédéfinis et pré-établis en Belgique. Et avec le concours de deux Invest (Invest Sud, qui est privé et Namur Invest, public) régionaux, qui participent aujourd'hui dans Gramitherm Europe qui est ma société en Belgique. Donc Gramitherm Europe est détenu à 1/3 par les Invest régionaux et ma société suisse détient les deux autres tiers. On a fait une levée de fond avec de nouveaux investisseurs francais belges luxembourgois etc pour pouvoir monter et financer tout le projet et puis finalement outre l'equity qu'on a levé et les fonds des investisseurs régionaux on a également fait entrer une banque dans le tour de table et on a aussi un prêt et une aide qui ont été recu par Novalia

Simon : Donc en fait il n'y casiment pas de crédit dans votre financement ?

Mr Roggeman : Non très peu, la majorité a été apportée en equity, ensuite il y a eu un prêt bancaire sur le moyen terme. Et ensuite comme on a des aides de l'Etat, donc de la Region Wallone, les banques préfinancent les aides à l'investissement, donc on a un prêt relais qui était donné pour bridger jusqu'à la recuperation des aides de la Region pour le montage de l'usine.

Simon : Si je peux juste poser une ou deux questions quant aux crédits, je sais que vous n'avez pas eu beaucoup recours à cela mais est ce qu'on peut dire que les modèles de crédits ne sont pas encore adaptés à ce genre de projets ? Peut-être que vous avez eu des échos ou des remarques à ce sujet ?

Mr Roggeman : Le crédit de manière tout à fait pratique, les banques ne prettent pas donc voilà pour avoir un credit bancaire il faut avoir aujourd'hui un projet qui tient la route et qui soit financer par fond propre, par les actionnaires donc. Ce n'est qu'à cette base là que le

crédit peut venir en complément pour boucler le financement total. On ne démarre pas de projet industriel en crédit.

Simon : On va parler un peu plus maintenant du développement de l'économie circulaire en Belgique, si vous deviez quelques facteurs qui ralentissent, ou empêchent le développement de l'économie circulaire en Belgique aujourd'hui, vous citeriez quoi?

Mr Roggeman : Honnêtement, je n'ai pas l'impression qu'il y ai de freins énormes à l'EC en Belgique actuellement, après je n'ai pas des millions de projets non plus mais à vrai dire personnellement je n'ai pas eu l'impression que j'ai eu des freins au terme d'économie circulaire. Les gens regardent le produit, sa viabilité, sa phase de conception et de maturité sur un marché. Maintenant, pour les produits biosourcé dans le batiment, là il y a des freins. Le batiment en Belgique est encore un vrai frein à l'innovation en ce sens que les gens qui aujourd'hui gèrent les gros volumes des produits des matériaux batiments sont encore extrèmement conservateur et peu enclein à passer vers de nouveaux produits. Donc les promoteurs, les grands constructeurs belges etc, il y a toute une récupération du phénomène « Green » mais cela ne se traduit pas dans les décisions d'achat. Par exemple il provouvoit la construction verte mais ils continuent d'acheter de la laine de verre chez « St gobin ». Concrètement, c'est un frein de marché, je n'ai pas senti en Belgique de frein d'infrastructure. Bien au contraire, il y beaucoup de cluster comme le cluster « ecoconception » de Namur etc qui forme un noyau en faveur de l'innovation et du biosourcing, qui est peut être même supérieur à d'autres pays, mais au niveau de l'accès au marché qui est lié aux décisions d'achats des gros groupes de construction toujours très conservateur et peu enclein à changer. Et puis il y aussi un phénomène qu'on rencontre partout qui est le méchanisme de certification de validation techniques de tous les organismes qui tournent autour et qui demandent des montants tout à fait astronomiques que ne peuvent pas payer les entrepreneurs.

C'est un peu comme un lobby de l'industrie établie avec de telles demande d'argent pour valider un produit de construction que toute innovation est presque vouée à l'échec.

Simon : Pour réagir brièvement dessus, ce sont donc plus de freins à l'entrée de l'innovation et donc aussi un frein culturel reposant sur la renonciation à changer de business plan ou de manière de produire tant que la situation actuelle est rentable et profitable?

Mr Roggeman : Oui, après il y a tout de même de plus en plus de personne qui viennent me voir et demander mes produits donc voilà il y a des clients qui viennent pour ca mais c'est vrai que ca reste encore une petite partie du marché. On est pas encore dans une accélération massive de l'EC. On est plus dans une phase de compréhension aujourd'hui. Certains sautent le pas et prennent nos produits, mais c'est encore trop petit par rapport aux gros constructeurs qui continuent dans l'économie linéaire.

Simon : Pour ce genre d'entreprise, si vous deviez les inciter à passer à l'EC, vous feriez quoi ?

Mr Roggeman : Je pense qu'il faut déjà leur expliquer parce que je pense qu'il y a encore trop d'incompréhensions aujourd'hui. L'EC, il faut déjà expliquer de quoi il s'agit, quelles sont les valeurs, les éléments positifs, c'est un vaste sujet, c'est un changement de business model complètement différent mais après ca ne veut pas dire non plus que tous les produits d'EC sont vertueux mais il faut vraiment bien expliquer comment l'économie linéaire classique va atteindre ses limites et comment on peut obtenir de très bonnes performances dans des produits ou des services avec une optique différente au niveau sourcing, recyclage etc. Il y a tout de même un gros travail qui est fait par les outils d'analyse de cycle de vie et qui sont quand même de plus en plus regardés dans le choix des industriels mais on est encore dans une phase où les niveaux de compréhension de ces éléments sont très faibles et les choix ne sont pas toujours faits de manière judicieuse donc voilà.

Mr Roggeman : En fait c'est un peu comme pour l'écologie, le punitif n'a pas sa place, ça ne sert à rien de dire aux gens de d'arrêter de prendre leurs vieux produits et de passer à un nouveau modèle. Il faut vraiment leur montrer et essayer d'apporter de la valeur à ces gens là et bien expliquer comment faire. Ca ne sert à rien de forcer les choses, il faut expliquer, encadrer et accompagner et aussi peut-être que l'Etat aide les bons choix de produits. Par exemple en Wallonie, le fait d'isoler avec des panneaux biosourcer donne 25% de plus en subsides sur les coûts d'isolation. C'est un geste intelligent car si vous ne le faites pas, vous n'êtes pas pénalisés mais si vous le faites, vous êtes favorisés.

Simon : Maintenant un peu plus concernant le développement de l'EC en Belgique. A vos yeux, quelle place occupe l'économie circulaire aujourd'hui en Belgique ?

Mr Roggeman : Ecoutez, je suis en Belgique depuis un an donc je ne suis pas encore expert en EC, mais je dirais que j'entends beaucoup plus parler d'EC en Flandre qu'en Wallonie. Toutes les discussions que j'ai avec les Hollandais ou les flamands tournent directement autour de l'EC alors que je n'ai pas cette impression dans la partie wallonne où on est beaucoup plus axé sur le produit, sur les caractéristiques techniques que sur le concept d'économie circulaire.

Simon : Sur une échelle de 1 à 10, vous situeriez le développement de l'économie circulaire en Belgique à quel échelon ?

Mr Roggeman : Je dirais que la Belgique se situerait à 4 ou 5 sur 10. Je pense que ca commence à rentrer et à être communiqué et si je donne 4 ou 5 c'est parce que voilà on en parle, d'ailleurs vous faites un travail là-dessus maintenant. Ce n'est pas encore implémenter dans la réalité quotidienne.

Simon : Comme vous l'avez souligné, il n'y a pas encore de définition claire et nette de l'EC.

Mr Roggeman : Non, que je sois en Suisse, en France, dans tous les pays où j'ai développé Gramitherm, quand on parle d'EC les gens ne savent pas trop ce que c'est. Il n'y a qu'un pays où c'est vraiment bien compris et où ils vivent écomie circulaire, c'est la Hollande

Simon : Pensez-vous nécessaire que les entreprises belges de demain doivent, dès leur création, penser à implémenter dans leur business plan cette idée de circularité ?

Mr Roggeman : Oui un business plan, on ne va pas se raconter de bêtises hein, les banques et les investisseurs regardent votre produit et regardent votre capacité à mettre le produit sur le marché et qu'est ce que ça va faire en chiffre d'affaire. Ils regardent la rentabilité maintenant personne ne m'a posé la question de savoir si c'était de l'EC, si on utilisait des circuits courts, etc.

Annexe 8 : Interview – BeNetworks – Retranscription

Simon : Bonjour, Demeulemeester Simon à l'appareil, je vous appel concernant l'interview portant sur l'EC.

Thomas : Oui, bonjour.

Simon : Vous êtes toujours ok pour une petite interview de 30 min ?

Thomas : Oui sans soucis, et tu peux me tutoyer.

Simon : Je vais commencer par nous introduire, donc on est deux étudiants en dernière année de master et on fait un mémoire sur l'économie circulaire. Plus précisément, on cherche à expliquer le manque de financement et de développement de l'EC en Belgique.
Simon : Du coup si tu pouvais commencer par t'introduire brièvement, ton parcours, expérience etc ?

Thomas : Oui donc moi c'est Thomas Van Nuffelen, j'ai 28 ans et pour mon parcours, j'ai fait un bachelier en marketing à l'éphec. Après je suis parti à l'étranger pendant 2 ans et demi. En fait quand j'étais étudiant, j'ai travaillé sur des projets d'EC, donc c'est peut-être important de dire que j'étais déjà intéressé par l'écologie le durable etc. Donc à l'époque en fait on a travaillé sur un projet de peinture recyclée, c'est resté un projet donc on avait fait des business plans, on avait rencontré des gens etc, et l'idée c'était de récupérer des excédents de stocks en terme de matériel de peinture. On sait qu'il y a du matériel qui existe mais qui n'est pas revalorisé. Donc ça c'est pour la petite histoire, donc j'avais déjà un attrait pour ce genre de business. Donc voila, je suis rentré de voyage, pendant quelques mois j'ai fait une formation en digital marketing, parce que je savais pas trop où j'en étais pour être tout à fait honnête et il fallait le temps de redescendre un peu après ans de voyages, et j'ai donc commencé à chercher du boulot, forcément dans le marketing ou en tout cas le secteur commercial, donc j'ai toujours eu de l'intérêt pour les nouvelles technologies, digitales ou

numériques donc j'ai vu une offre d'emploi pour un job à Malines, BeNetworks, et je me suis fait engagé il y a maintenant deux ans.

Thomas : Maintenant pour essayer d'expliquer ça le plus simplement possible, en fait BeNetworks, on est le partenaire officiel de Proximus, Vodaphone, Sudtelecom et KPM, donc on récupère en fait tout ce qui est excédent de stock chez eux d'équipements réseaux. Pour faire simple, tout ce qui est data qui transite par internet, passe par des machines, donc le bout chez toi ça va être la boxe Proximus, ça c'est l'extrème mais entre ça et les couches de l'internet, il y a beaucoup de machines, des routeurs réseaux, il y a plein de marques et de modèles allant de 10 000€ à 1 million. Toutes ces sociétés qui distribuent de l'internet, ont déjà des grosses machines dans leur data center, vraiment couteuses. D'autre part, Proximus est aussi fournisseur d'accès à internet chez des clients professionnels, dans des building avec beaucoup d'employés et donc de personnes sur leur réseau, donc eux aussi, pour alimenter ces gens en internet ils utilisent du haut matos à plusieurs niveaux, je vais pas t'en faire les détails, mais en gros tout ce qui en fait traite de la donnée , au dela des serveurs, c'est ce qu'on appelle du matériel réseau est utilisé par tous ces gros opérateurs mondiaux, donc il y en a partout dans le monde. Maintenant nous, on est basé en Belgique, on a également des bureaux en Hollande, à Singapoure et en Afrique du Nord, mais le siège social se trouve en Belgique.
Thomas : Concrètement, on a un arrangement avec ces sociétés, qui quand elles renouvelles leurs installations, nous on les récupèrent. On fait le tri, on test les équipements, et ensuite notre job, c'est de regarder ce que j'ai en termes de matériel, ce qui est disponible sur le marché et fournir des solutions à mes clients.

Simon : Donc en fait tu redistribues des machines qui étaient entre guillemets en fin de vie pour une entreprise et tu les réintègre dans le process d'une autre.

Thomas : C'est ça, pour te donner une idée, des acteurs comme Proximus, Vodaphone ou autre, doivent être à la pointe de la technologie, et renouvèlent leurs installations environ tous les deux ans. Pour te dire, une unité de routage, que tu achètes neuf chez un constructeur comme Sisco, ça va couter entre 1 et 2 millions.

Simon : Ah oui, ce sont vraiment d'énorme budget.

Thomas : Oui, après on travaille avec de gros acteurs qui ne nécessitent pas la pointe de la technologie, donc des machines qui ont 5 ans tiendront tout à fait la route, et pour te donner une idée, on arrive à diviser leurs coûts par 3, par 4 par 10. Ce qui est intéressant en fait, c'est que plutôt que d'aller acheter un matériel on va dire plutôt à leur niveau, donc un peu moins performant, ils payent des tarifs vraiment élevés par rapport à ce que c'est, ils préfèrent passer par nous, où ils vont pouvoir avoir un matériel qui est presque à la pointe, pour des prix équivalents à ce qu'ils payeraient. Cependant, la technologie qu'on leur fourni elle va leur permettre de subvenir à leurs besoins pour les 5,6 années à venir. Donc dans l'idée, c'est d'éviter aux clients potentiels, d'acheter un matériel qui va être obscolète assez rapidement, pour le même tarif, on leur fourni du matériel reconditionné, garanti et testé, et garanti par nos soins, on fait les updates et tout ce qu'il faut, et on les met en

place. C'est donc du matériel de seconde main et pourtant on offre des garanties qui sont parfois plus longues que lorsqu'on achète neuf.

Simon : Ok super, écouté je pense que c'est bien clair, merci et du coup petite question, comment avez-vous été informé des opportunités liées à l'EC, je suppose que c'est plus ta recherche personnelle qu'autre chose ?

Thomas : Alors, je ne suis pas le fondateur de la boite, mais je peux t'expliquer. La boite a été montée il y a 10 ans par mon patron, Martin Camerman, qui travaillait pour un très gros opérateur en Hollande, lui il a vu qu'il y avait un marché pour ça et qu'il y avait déjà des « brockers » comme nous en fait, qui existaient déjà, pas comme c'est maintenant, mais qui faisaient déjà du « boxmoving ». Donc lui, il a vu l'opportunité, comme il travaillait pour un gros opérateur, il a vu tout le matériel qui trainait dans un coin, et il a vu la valorisation possible sur le marché et il s'est associé avec quelqu'un et ont ouvert le siège en Belgique. Donc l'idée est venue parce que le fondateur a vu ce matériel trainer dans un coin.

Simon : Juste dernière petite question par rapport à l'entreprise elle-même, je ne sais pas tu es un peu au courant des challenges auxquels vous avez dû faire face pour démarrer l'entreprise ?

Thomas : Oui, c'est très simple, le premier challenge c'était de trouver l'espace de stockage, ensuite c'est de trouver les clients pour réécouler nos stocks, parce que maintenant, c'est déjà plus commun, tout dépend sur quel marché, mais ce sont aussi des équipements très critiques donc en général on les vend doublés, pour qu'en cas de problème technique, l'entreprise puisse agir directement avec un backup juste derrière. Donc en fait, les gens à qui on vend ce matériel, c'est leur core business, donc il faut arriver à gagner la confiance, surtout sur du matériel assez critique.

Un autre challenge, c'est tout ce qui est testing, on est obligé, on fait partie d'un genre de lobby, qui s'appelle « uneda », qui est en quelque sorte un gage de qualité. Donc en fait, ils s'assurent que on a des règles qui s'appliquent aussi bien sur le testing que sur le sale, et que bien-sûr le niveau de qualité est assez élevé pour ne pas perturber ce marché.

Finalement, un autre gros challenge, c'est le lobby des constructeurs eux même. Donc en fait nous on vend la marque Sisco par exemple, ils ont ce qu'on appelle une « brand protection ». Et du coup si on ne respecte pas certaines règles, on se fait attaquer par Sisco parce que on leur prend des parts de marchés. C'est là justement que uneda peut intervenir.

Simon : Ok, super merci, Maintenant, un peu plus axé financement ; par quels moyens de financement avez-vous eu recours, prêts bancaires ou à certaines aides de l'état (subside, crédits verts, …) ?

Thomas : Je sais que donc les deux fondateurs avaient déjà un peu d'argent de côté, qu'ils étaient prêts à investir, et ils ont aussi eu des investissements bancaires par derrière. Mais ce qui a vraiment permis à la société de décoller, et c'est la différence, c'est que le matériel qu'on vend, on ne les paye que lorsqu'on les

vend, en fonction du prix de vente (%) et 90 jours suivant la vente, donc on n'a pas de problème de dépréciation en fait ni de problème de liquidité.

Simon : Ok super, maintenant plus par rapport à l'EC purement, on a pu remarquer dans la littérature que, même en dehors des projets circulaires, mais de manière générale, l'accès au crédit pour les projets innovants et les start-up est vraiment compliqué, est ce que ça se vérifie dans la réalité selon toi ?

Thomas : J'ai participé à des conférences là-dessus, c'est en effet assez compliqué dans le sens où d'une part pour les accès au marché public pour les projets circulaires est compliqué, une entreprise qui lance ses activités dans l'EC et vend des produits de seconde main, va avoir moins d'accès, de canaux de ventes qu'une société qui vend exactement la même chose en neuf pour la simple et bonne raison qu'il y a encore des règles qui doivent changer dans la loi au niveau des marchés publiques tu as déjà une contrainte où si l'annonciateur du marché public ne mentionne pas que ce qui est reconditionné est accepté, tu peux pas le faire, ça c'est une chose.

Thomas : D'autre part, la volatilité de la source d'approvisionnement, donc tu ne sais pas toujours quantifier ce que tu vas avoir, donc peu importe dans quel secteur tu es, tu dois utiliser quelque chose qui a déjà été utilisée. Tu suis jusque-là ?

Simon : Oui oui sans problème.

Thomas : Donc comment tu garantis que tu auras un flux suffisamment conséquent que pour assurer ton business ?

Simon : Oui oui ok, je vois c'est vraiment l'incertitude des ressources.

Thomas : Troisièmement, il faut aussi, un business plan solide, souvent même plus solide que pour les projets classiques, parce que tu dois avoir en quelque sorte un élément de transformation au milieu, donc ça ça n'est pas.

Simon : Oui ça rend le procédé souvent plus complexe et couteux et donc effraie les banquiers.

Thomas : C'est ça oui, et aussi le fait que les personnes qui sont en charge aient de l'expérience et c'est un marché qui est incertain de manière générale.

Simon : Je ne sais pas si vous faites partie d'un programme de soutien ?

Thomas : Non, pas que je sache.

Simon : Ok parfait, maintenant, plus axé développement, quels sont pour toi les facteurs qui ralentissent, ou empêchent le développement de l'économie circulaire en Belgique aujourd'hui ?

Thomas : Premièrement, c'est la peur du consommateur, donc ça c'est un gros topic sur lequel il faut éduque la population. Dans notre marché par exemple, tu peux voir qu'en France les gens sont très réceptifs, mais qu'en Belgique il y a moins d'acteurs et le marché est beaucoup plus petit. Malgré tout, on a quand même de bons clients qui ne fonctionnent que grâce à nos appareils.

Simon : C'est sûr que comme tu dis il y a vraiment une grosse emprise et une force de frappe des acteurs principaux des acteurs principaux que la grosse partie du marché est déjà prise par eux.

Thomas : C'est ça. Et donc où je voulais en venir c'est que maintenant tu as aussi du matériel IT qui peut être utilisé par des entreprises pour faire simplement une petite infrastructure avec quelques ordinateurs des faxes etc. Maintenant, tu vas appeler tous des petits acteurs IT, on va dire des informaticiens etc, qui sont 2,3,5,6, tu vas en appeler beaucoup et ils vont te dire qu'ils ne font pas confiance, et qu'ils n'ont pas envie d'utiliser du reconditionné. C'est parce qu'ils ont été brainwasher par les grosses industries.

Simon : Maintenant, quels sont selon toi les incitants pour encourager une entreprise existante à démarrer un projet d'économie circulaire ?

Thomas : Premièrement, je viens d'en parler, autoriser les entreprises publiques à utiliser du reconditionné, ensuite obliger celles-ci à faire de l'EC, parce que casi tout le monde crée des déchets, et enfin j'obligerais les gens à répertorier le matériel électronique (baterie, …), donc tout ce qui crée des déchets qui vont être envoyés à ciel ouvert dans certains pays comme l'Afrique, tout cela doit être répertorier et ensuite normés en fait.

Simon : Ok super merci, dernière partie, sur la situation de l'EC en Belgique actuellement. Donc premièrement, l'EC occupe quelle place aujourd'hui en Belgique ?

Thomas : Dans notre secteur, je dirais qu'on n'est déjà pas trop mal, après on garde tout de même une place très très petite comparé aux gros acteurs.

Simon : Et sur une échelle de 1 à 10, vous situeriez le développement de l'économie circulaire en Belgique à quel échelon ?

Thomas : Je donnerais 3, parce que on en parle, il y a du mouvement mais après on n'est pas encore du tout assez loin ; maintenant je trouve que notre génération, on a déjà plus d'engouement ; je ressens ça quand je parle à des gens plus agé, ils sont souvent plus rétiçant à changer de manière de fonctionner ;

Simon : Oui donc c'est vraiment cet esprit conservateur qui persiste ?

Thomas : C'est ça oui

Simon : Ok top, écoutes, je pense qu'on a bien fait le tour, je n'ai plus de question, donc en tout cas un tout grand merci pour ton intérêt et ton temps ; c'était super intéressant merci beaucoup

Thomas : Pas de problème, je te souhaite bonne chance pour la fin, courage, et bonne fin de journée.

Simon : Merci beaucoup, pareillement.

Annexe 9: Interview – Sowalfin – Retranscription

Max : Bonjour, nous allons tout d'abord commencer par se présenter. Stavrinakis Max, je suis étudiant en master 2 à la Louvain School of Management à Louvain-la-neuve en Corporate Finance

Simon : Bonjour, Demeulemeester Simon, je suis également à la Louvain School of Management et je suis en master 2 en Financial Engeneering. Vous pouvez commencer par faire une petite introduction de vous-même donc votre nom, votre prénom, votre parcours académique et professionnel, etc.

Logan : Heureusement, je suis jeune donc j'en ai pas pour trop longtemps. Donc je me présente, je m'appelle Logan, Logan Moray, donc j'ai fait sciences politique à l'Université de Liège en master relations internationales puis j'ai fait une maîtrise complémentaire en science de gestion. Pourquoi ? Pour avoir à la fois les aspects sociologiques et les aspects économiques. Quand on met l'un avec l'autre, on arrive réellement avoir une vision économique et une vision sociale qui mène vers justement l'Environnement. L'environnement qui est a vraiment cette portée sociétal

qui est vraiment le truchement des deux. Et c'est comme ça que je suis tombé dans l'environnement. Donc mon premier job, c'était de faire des recherches à HEC Liège. Pendant 2 ans, j'ai bossé sur une projet de revitalisation de friches industrielles par de l'agriculture urbaine et de la culture hors sol. Tout ce qui était dépollution des sites et autres et c'est comme ça que je me suis réellement mis sur cette thématique là. Ensuite, j'étais engagé à l'agence de simulation économique où j'ai travaillé sur l'économie circulaire. Donc la mise en place de dispositifs d'accompagnement des TPE PME en économie circulaire sur la Région wallonne et de puis ça fait maintenant ma huitième année, j'ai pas quitté. Dans l'ASE, elle a été fusionnée avec l'agence de stimulation technologique pour avoir les aspects technologiques et économiques. J'ai toujours suivi cette même mission et puis alors après, l'AEI, l'agence de l'entreprise et innovation qui était la fusion des deux autres a été absorbée par la Sowalfin, c'est pour ça que je vous parle aujourd'hui en tant que la Sowalfin, le métier de la Sowalfin comme ça j'y passe, alors historiquement c'est du financement. Pourquoi ? Parce que schématiquement on peut dire que c'était la banque publique des PME et des indépendants. Son métier historique, le financement, avec l'absorption des missions de l'AEI, il y a maintenant de la sensibilisation, de l'accompagnement et du financement, ce qui veut dire qu'on peut apporter des réponses à tous les stades de vie des problématiques d'une entreprise ou d'un porteur de projet. On les accompagne de l'idée d'entreprendre à la concrétisation par le financement des investissements. La Sowalfin brièvement, elle est composée en 6 pôles qui vont justement suivre les stades de vie de l'entreprise, on a la pôle création, croissance, internationalisation, le pôle transmission pour remettre er reprendre une entreprise. Et alors, on a deux pôles transversaux qui sont l'innovation et l'environnement dans lequel je travaille et le 6e pour faire le compte, c'est le 1890. Je sais pas si vous connaissez le numéro unique qui est le guichet unique des entreprises qui répond à toutes les questions que l'entrepreneur peut se poser quelque soit le stade de vie. Vous composez le 1890, simplement quatre chiffres sur un clavier vous téléphoner et vous avez mes collègues de l'orientation qui vous oriente vers le bonne interlocuteur. Suivant vos questions plus ou moins avancés en fonction de votre stade de vie d'entrepreneur. Moi précisément, dans le pôle environnement, il est composé comme suis : on est une équipe de 6 personnes. On travaille essentiellement sur tout ce qui est donc le dispositif Easy'green qui recouvre tout ce qui est transition bas carbone. Le bas carbone, ça reprend essentiellement trois thématiques, tout ce qui est efficacité et transition énergétique. Par efficacité énergétique, on entend tout ce qui est liée à l'enveloppe des bâtiments donc tout ce qui est isolation et énergies renouvelables, tout ce qui est optimisation des processus industrielles, relighting, énergie thermique et autre. On est sur tout ce qui est gaz fluorés, c'est-à-dire qu'un certain nombre

d'installations, tout ce qui est des installations frigorifiques qui contiennent des gaz comme le fluor qui sont extrêmement émissifs en CO2, l'idée c'est de pouvoir faire transiter les entreprises qui en possèdent donc essentiellement l'agroalimentaire pour soit changer les gaz qu'il y a dans leur installation par un gaz moins émissifs en CO2, ce qu'on appelle un retrofite, on change le gaz sans changer l'installation moyennant des optimisations donc des modifications ou alors on finance carrément des nouvelles installations. Alors tout ce qui est économie circulaire, alors là, ce sont des projets qu'on appelle éco-innovant où on vise à optimiser l'usage qui fait des ressources quelle soit matérielles ou immatérielles. Pour les trois thématiques, on est dans la sensibilisation, dans l'accompagnement et dans le financement. Voulez-vous que je continue pour détailler ces trois piliers ?

Max et Simon : Oui vous pouvez

Logan : Cela rentre dans le cadre de nos questions. Et puis, c'est toujours intéressant de bien savoir le rôle que vous faites .

Logan : Je pense que cela va répondre à certaines de vos questions. Donc en matière de sensibilisation, la Sowalfin doit et a pour mission d'aller chercher les entreprises quand je dis aller les chercher, c'est les sensibiliser, les mobiliser et les motiver à entreprendre en économie circulaire, en changeant les gaz fluorés ou en efficacité énergétiques donc tout ce qui est en transition bas carbone. Pour ça, qu'est-ce qu'on fait ? On organise un certain nombre de workshops, des ateliers, des conférences sur la portée de la région Wallonne car notre action, elle est régionale.

Simon : Ok très bien.

Logan : En termes d'accompagnement, il faut savoir que la Sowalfin est en l'occurrence plutôt moi, coordonnons un dispositif de référants. Les référants, ce sont des accompagnateurs donc ce sont des conseillés, l'équivalent des consultants mais dans le domaine public. Ce sont des

conseillés qui vont en entreprise individuellement. Pour à chaque fois, détecter le potentiel et les opportunités de développement d'actions en entreprise dans le domaine du bas carbone. Donc en gros, ils vont à une entreprise et ils ont un outil de diagnostique et avec l'entrepreneur, ils challengent et ils voient dans quelle mesure l'entreprise peut évoluer. Quand ce sont des porteurs de projets qui les contactent, c'est même d'autant mieux car là ils peuvent directement les booster et aller directement vers des solutions qui sont économiquement rentables. C'est important ce que je viens de dire. Pourquoi ? Parce que l'angle d'approche des entreprises pour la transition bas carbone, c'est surtout vrai pour l'économie circulaire. C'est pas dire, c'est beau de faire du bien à l'environnement, j'ai essayé. Parce que je vous le dis donc depuis 2014 et j'ai travaillé travailler sur les dispositifs. En 2014 et 2016, parler environnement, parler sociale au même titre que l'économique, c'est juste recevoir une bonne claque, en disant : non merci, on a autre chose à faire ce qu'on veut, c'est vivre. Pour faire un parallélisme, là où un être humain a besoin d'eau et de nourriture pour vivre mais l'entreprise, elle a besoin de clients et de capitaux.

Simon : Oui tout à fait.

Logan : Quand on vient lui dire, que ce serait bien que vous impactez moins sur la nature, on est pas dans les clients, on est pas dans les capitaux. Du coup, on n'est pas audible. Cependant, avec tout ce qui est marche pour le climat à l'effet Greta Thunberg et autres, on arrive vraiment avoir une conscientisation des consommateurs donc quelque part l'Environnement à l'économie circulaire, le bas carbone rejoint la notion de client, c'est-à-dire que les clients optent pour des offres qui soient plus responsable. Et alors, l'économie circulaire devient audible pour une entreprise parce que là on lui parle pas d'environnement au sens strict, on lui parle de comment garder ses clients, de comment être rentable avec des solutions qui lui permette comme externalité positive d'avoir moins d'impact sur l'environnement. Vous comprenez la logique ?

Simon : Oui bien sûr, continuez.

Logan : Donc l'entreprise, on vient la voir et on lui dit : voilà, vous avez une situation spécifique, unique et singulière et vous faites face à un certain nombre de problèmes. Dans

quelle mesure peut-on vous aider à répondre à vos problèmes ? D'une manière qui touche moins l'environnement et a des vertus positives sociétales, en tout cas social. A partir de l'angle économique, on a des solutions différencier qui sont environnementalement respectueuses. Donc voilà, cela est vraiment l'angle d'approche qu'on a développé. C'est dans ce sens-là, c'est comme ça on parle le même langage que l'entreprise et ça, ça nous permet de dépasser les freins. Pouvoir se dire que c'est super bien, c'est génial mais je laisse les autres le faire. Non car tout le monde est concerné, de la même façon comme on parle d'optimisation des ressources qu'elles soient matérielles ou immatérielles, toute entreprise est concerné de près ou de loin. De plus près quand c'est une entreprise manufacturière, pour la simple et bonne raison qu'elle des produits donc elle peut directement agir sur son process de production. De manière, toujours aussi direct mais un peu plus éloignée quand on est une entreprise de services. Prenons par exemple, un fournisseur de service cloud. J'aime bien cet exemple-là. Et bien voilà, il dit : je vous vends du cloud, je vous vends rien de matériel (pc), je vous vends du cloud, je vous vends des services. Il y a rien, oui, on peut entendre ça mais c'est insuffisant et étriqué. Pourquoi ? Pour la simple et bonne raison qu'un entrepreneur immobilise une certain nombre de ressources même si ils proposent des services, ce qui veut dire pour acheminer ses services cloud, l'entrepreneur en IT doit posséder des serveurs, doit posséder un bureau, des locaux et rien empêche qu'ils mettent des leds pour allumer, qu'il fasse attention à sa consommation, qu'il essaye de dé-matérialiser ces process pour ne pas avoir de papiers. Donc voilà, il y a un tas de chose qu'il peut faire sur les matières qu'il est amené à utiliser ou à gérer dans le cadre de ses activités même si ce n'est pas les matières en direct qu'il fournit aux clients. Donc tout entreprises est concernées de près ou de loin. Cela est important de le notifier dès le départ. Suivant l'angle économique, quelles sont les vertus qu'on essaye de mettre au bas carbone et surtout à l'économie circulaire, c'est de se dire, créer un avantage compétitif en entreprise. Comment est-ce qu'on peut créer des avantages compétitifs en entreprise ? De plusieurs façons, on peut par exemple travailler sur les produits. Dans quelles mesures travailler sur les produits, le re-concevoir et de faire de l'éco-conception pour permettre de le rendre peut-être moins cher, moins lourd ou moins volumineux pour pouvoir économiser sur les ressources, on peut très bien se dire dans quelle mesure dans le process de production, il n'y aurait pas des co-produit pour ne pas dire des déchets qui en ressortent et qu'on pourrait pas les re-intégrer dans le processus de production. C'est possible pour un certain nombre d'entreprises qui sont dans le bitume dans le plastique dans tout ce qui est beau et autre mais pas possible pour tout et n'importe quoi. C'est suivant le type d'entreprise, on peut aussi penser à d'autres procédés. Dans quelle mesure si on est dans le plastique, on doit faire du moulage par injection et pour être

rentable de devoir faire des séries de 200 000 pièces. Si on peut parce qu'on essaie customiser et de personnaliser par rapport à des clients et qu'on a moins de clients, il faudrait passer à l'impression 3D. C'est peut être plus cher comme machine mais la machine sera plus vite amorti et en plus en termes de déchets, c'est zéro parce qu'on additionne les couches de matière et non plus prendre un grand bloc, souffler et puis enlever la matière superflue. Dans cette logique là, c'est peut-être un investissement au départ ce qui est un autre frein aussi pour les entrepreneurs de se dire dès le départ, moi j'ai des investissements à faire pour changer. Oui mais à long terme, vous perdurez, vous diminuez votre dépense aux ressources, vous fidélisez des clients qui sont demandeurs d'une offre reponsable et donc vous vous évertuez d'aller vers un sens qui vous permettre de vivre à long terme. La vie d'une entreprise, c'est comme la vie humaine, c'est pas un sprint, c'est un marathon. Les entrepreneurs commence à penser un peu plus comme ça mais c'est pas encore la norme à l'heure actuelle. Les entrepreneurs se disent : moi je dois vivre maintenant, je dois payer mes hommes maintenant, je dois voir dans 3 ans quels sont mes clients, trois ans c'est du long terme pour une entreprise, surtout pour une PME. Ici, lorsqu'on leur parle d'économie circulaire avec des investissements, on arrive sur 5 à 10 ans alors que des grosses PME, des grosses boîtes ont plus facile de voir à ce terme-là. Des petits PME qui sont dans le rush tous les jours, moins. C'est pas pour ça qu'on peut pas leur parler d'économie circulaire et de bas carbone en disant : regarder ce que vous faites dans le quotidien et dans quelles mesures on ne peut pas vous aider dès maintenant à faire des petites économies, ce qu'on appelle des "quickwins". Il y a des gestes que vous faites qui sont erronés que vous pourriez améliorer et qui peuvent vous permettre de faire des économies ou de dégager de la marge. Avec cela, rien ne vous empêche de faire ses économies plutôt que de les remettre aux actionnaires et de les investir dans un projet. Donc quelque part, d'avoir une logique incrémental ou pas après pas, on va vers plus de circularité et pas d'un seul coup, faire un changement donc c'est bon, on change notre processus de production, je pars d'une logique de vente à une logique de solution intégrée, c'est pas l'idée. Pour certains types d'entreprises, ça peut se justifier, surtout pour celles qui viennent nous trouver et qui annonce qu'elles vont droit dans le mur, on est en face au mur, qu'est-ce qu'on doit faire ? Premier point, les référants, tout est gratuit, c'est financé par les pouvoirs publics et notamment par l'Union Européenne, les bourses qu'on appelle les fonds FEDER et la région Wallonne. L'entreprise, elle ressort avec un plan d'action. Voilà tout ce que vous pouvez faire, quelles sont les priorités que vous voulez mettre et sur lesquelles on travaille ensemble. Toujours dans l'accompagnement, on a ce qu'on appelle les chèques-entreprise, dans ces chèques-entreprises, vous avez le chèque économie circulaire qui permet de faire appel à de l'expertise privé et de la faire subventionné par les pouvoirs publics à hauteur

de 75 % du montant total de la prestation. L'entreprise n'a plus que 25% à débourser pour pouvoir justement bénéficier des services d'un expert. Cet expert, qu'est-ce qu'il va faire ? Parce qu'ils sont labellisés, ils sont labellisée par la Sowalfin et par le SPW ce qui veut dire qu'on voit ce que font les experts qui sont les experts, on peut les mettre en lien. On les mets également en lien alors avec tout ce qui est les référants pour qu'eux soient au courant et sache que quand un référant fait un travail, le travail est de qualité. Ce qui veut dire que l'expert, il peut se baser sur certains référants ou alors démarcher les entreprises tout ça là parce qu'elle ne passe pas toutes par les mêmes référants. Donc en gros, ce qu'ils font, c'est reprendre les priorités mises en avant dans l'entreprise et faire des études de faisabilité. Une fois que les experts ont fait toutes leurs études et qu'ils mettent un beau projet en place, il y a plus qu'à, il y a plus qu'à financer. Dans quel cas, Easygreen, encore une fois, le pôle environnement de la Sowalfin peut financer des prêts essentiellement subordonnés. Subordonné signifie qu'on passe après tous les autres créanciers, quelque part on apporte du quasi-capital à l'entreprise et en cas de problème, elle ne nous rembourse pas. On peut monter jusqu'à 1 million, c'est quand même pas mal pour un projet, on peut avoir une franchise jusqu'à 2 ans, ce que veut dire que l'entreprise qui se lance dans une économie de fonctionnalité et qui doit constituer des stocks, qui doit se mettre sur le marché, trouver ses clients, se faire rémunérer peut-être comme le fait Philips ou autre vous connaissez certainement Michelin.

Simon : Oui oui, c'est deux entreprises nous sont familières.

Logan : Donc du coup ce sont des mensualités, il y a quand même le coût de fabrication qui est amorti en plusieurs mensualités, ce qui veut dire que le retour d'une vente, bas c'est quand le produit est vendu, on a la rentrée et quand on fait un abonnement mensuel, c'est étaler dans le temps, ce qui veut dire qu'il faut pouvoir avoir de la trésorerie et du fond de roulement pour pouvoir assumer cette première partie. Une franchise, comme on peut le faire sur les prêts Easy'green, permet justement de faire face et d'éponger cette première partie fort dépensière avant qu'arrive les premiers rentrées. Une fois que les produits sont amortis, ce n'est que du bénéfice net qui rentre dans la poche de l'entreprise. Il faut savoir que la Sowalfin, pour répondre à une autre de vos questions n'est pas le seul acteur qui se mobilise sur les thématiques de l'économie circulaire. Quand on parle de financement et d'accompagnement, en termes d'accompagnement, il y a uniquement la Sowalfin, c'est elle qui gère le réseau de référants sur

l'ensemble du territoire. En termes de financement, il y a, j'ai envie de dire la grande sœur de la Sowalfin, on a la SRIW, société régionale d'investissement wallonne. Elle s'occupe essentiellement des grandes entreprises mais sur les thématiques de l'économie circulaire, elle a un programme qui s'appelle NEXT et qui s'occupe à la fois des grandes entreprises et des PME, ce qui veut dire que Francine qui travaille sur le programme NEXT à la SRI est ma collègue. Nous travaillons ensemble pour voir quels sont les meilleures solutions de financement à apporter aux entreprises, qu'il s'agisse des solutions de financement de la Sowalfin, de la SRI, voir les deux ensembles. Tout ce qui est financement, c'est la Sowalfin et la SRI. Plus des acteurs annexes comme le Forem pour la formation en économie circulaire. Pareil au niveau de 17 et l'IFAPME s'y mettent également.

Simon : Super, la partie profil de l'entreprise était top. On va passer maintenant sur la partie financement de l'économie circulaire donc selon vous, quels sont les principaux challenges pour lancer entreprise à finalité circulaire aujourd'hui en Belgique ?

Logan : Les principaux challenge pour moi, ils sont plusieurs sortes, premièrement il faut que le dirigeant soit motivé donc s'il n'est pas motivé à faire quelque chose et qui voit une opportunité d'affaire en disant : ah c'est super, les gens veulent ça. Si il est pas motivé lui-même, il va détourner la philosophie. Il ne fera pas ce qu'il faut comme il doit le faire. Il doit vraiment être motivé et être prêt à faire les choses différemment. Quand je dis différemment, c'est peut-être ne pas aller sur les critères du prix à tout prix en commandant ses pièces détachées en Chine si il est possible de les avoir localement, son prix sera peut être plus cher et il aura peut-être moins de clients mais il doit, dans sa tête, être prêt à aller sur de la qualité, de la fidélisation de clients plus que sur de la vente en masse. Je dis ça sur un certain type de service. Pour moi, c'est déjà le premier challenge, l'entrepreneur doit être motivé et motivant. Il y a par exemple la lessive Laververt, de la lessive écologique. Jean-François Jean-François le directeur de Laververt, il était sensibiliser par la Sowalfin, il a été accompagné par le référent du BEP et il est revenu me voir, on a refait un travail ensemble et il a été financé par la Sowalfin donc clairement, il a fait toutes les étapes. Il s'est dit : j'ai une super idée, je suis motivé à mort et quand on voit ce qu'il a dû faire, re-challenger et autres, aller voir des banquiers qui sont toujours un peu frileux sur ce genre de produits ou autres. Et bien il est revenu et il a serré les dents et le reste c'est mis en place. Le numéro 2, c'est d'avoir aussi un produit ou une logique

de service qui répondent à un besoin, si il n'y pas de besoin, ça ne sert à rien de mettre un produit même si il est plus vert, ça ne se vendra pas. Du coup entreprendre en économie circulaire, ça se fait intelligemment. Pourquoi ? Parce que la rentabilité reste quand même la façon dont une entreprise doit pouvoir survivre. Donc il faut qu'il y ait une opportunité de marché et il faut qu'il y ait une demande et la demande doit permettre de se différencier. Je prends par exemple une petite boîte française qui au départ, ils étaient trois dans le sur de la France, ils ont décidé de faire des planches de surf, c'est un marché super concurrentiel car il y a des ponts, un peu comme dans les voitures, n'importe qui voudrait lancer une boîte pour créer une nouvelle voiture, il aurait du mal sur le marché. Pour les planches de surf, c'est pareil et pourtant ils se sont accrochés parce qu'ils étaient motivés et ils se sont dit qu'il y avait une opportunité. On va faire des planches de surf mais on va les faire localement, on va les faire avec de la résine végétale et des fibres de lin. Ils sont allés voir des agriculteurs locaux en leur disant, est-ce que ça vous intéresse de vous diversifier, faites moi du lin, je vous le rachète à ce prix-là avec de la résine végétale, je fais des planches de surf. Les planches de surf ont eu un relativement grand succès. Pourquoi ? Parce qu'il ne vendait pas des planches de surf en plastique ou autre ou même en bois avec des résines ou des colles synthétiques, mais simplement en disant le serveur lui ce qu'il veut c'est aller dans la mer et faire corps avec la nature et si en plus, la planche de surf qu'il a, rencontre ses valeurs, c'est pas le prix qui va définir son acte d'achat. Il s'est différencier sur le marché. Il y a cru et il était à 8% de part de marché et maintenant il en a encore plus. Donc vous voyez la logique, il faut se différencier pour rencontrer les besoins des personnes, des besoins de responsable. Et le numéro 3, pour moi, il faut être bien entourer. Quand on se lance dans un projet économie circulaire, il faut éviter de voir les autres entreprises comme, qui sont sur le même secteur ou le secteur sur lequel vous visez au marché ou le marché que vous visez, des concurrents mais de les voir comme des partenaires et de voir dans quelle mesure, il y a pas moyen de penser ensemble plutôt que de penser adversaire. C'est pas toujours facile, ça c'est le point le plus dur. Il est clair que si vous avez un produit, je ne sais pas que vous vendre des pellets, il est clair que vous allez pas avoir des grands groupes et de faire des trucs ensemble. Par contre. moi je vais aller chercher là-bas donc mon fournisseur et mes clients sont un tel et de co-construire ensemble avec les fournisseurs avec les clients, dit mais qu'est-ce que vous voulez finalement ? Est-ce que vous voudriez pas que je le fasse un peu plus gros ou autre ou quels sont vraiment vos besoins ou même avec les fournisseurs. Il faut bien s'entourer avec des partenaires et ne pas hésiter justement à aller challenger les modèles.

Simon : Ca va super, selon vous, quels sont les moyens les plus utilisées lors des premières étapes de création d'une entreprise à finalité circulaire circulaire ou d'un projet circulaire ?

Logan : En fait, le lancement d'une entreprise, quel soit à vocation circulaire ou non ne change pas du lancement de l'entreprise classique, ce qui veut dire que l'entrepreneur qui se lance, il va aller voir, à taper à toutes les portes où il peut trouver des financements. Vous connaissez les 3F, je vous les passe, une fois qu'on a passé cette fois 3F, qu'est-ce qu'il y a ? Il y a des dispositifs qui permettent d'aider au lancement. Le premier dispositif, c'est tout ce qui est l'accompagnement à la création d'entreprise, c'est faire appel à des experts spécialisés qui sont aussi dans le réseau de la Sowalfin mais pas dans le pôle environnement mais dans le pôle création et qui sont là pour aider gratuitement un entrepreneur à se lancer et à faire les démarches, l'aider à étoffer et développer son business plan. Cela est super important car c'est gratuit et que c'est une aide qu'on ne décaisse pas vers un consultant. Via le chèque création et faire appel à un consultant dans un second temps et minimiser, parce que là je pense que le chèque finance jusqu'à 80 % voir parfois jusqu'à 100% des besoins. Ensuite, il y a tout un tas de prêts qui sont disponibles. A la Sowalfin, on a le prêt socamut qui permet à une entreprise qui va voir sa banque et d'avoir jusqu'à 50000€ de prêts qui sont contre garantie par la Sowalfin qui peut, elle aussi, alors rajouter 25 000€ pour arriver jusqu'à 75 000€ de financement de base pour un starter. Tout cela, sans garantie aucune forcément vu qu'il n'a pas encore de décaissement. Il y a aussi le prêt coup de pousse qui consiste à aller chercher des garantie auprès des 3F et de voir dans quelle mesure, en fonction de l'argent qu'ils vous donnent peuvent défiscaliser un certain nombre de choses ou de faire des placements. Donc voilà, il y a pas de mécanismes qui sont là, à la fois dans le subside et dans le financement, ça c'est pour le starter. Une fois que l'entreprise a un prochain de base. Nous, on a déjà financé via Easy'green directement un starter. Donc voilà, on se base pas sur sa trésorerie historique, on se base sur ces plans d'affaires prévisionnels à 3 ans. Ok, on voit que c'est super c'est bien et que c'est bien cadrer. On voit que vous voyez où vous voulez aller et que vous êtes motivés et on voit également que c'est réaliste, on vous suit. La SRI peut faire pareil mais là il va plutôt aller sur la prise en capital là ou la Sowalfin va rester plus sur du prêt. Donc voilà, l'apport d'expertise est différent parce que dans le cas de participation au capital, la SRI amène non seulement les capitaux mais emmène quelqu'un au conseil d'administration pour pouvoir amener son expertise. Ma collègue Francine qui est l'ancienne directrice de plastiwin et qui a quand même une grande expérience en circularité, surtout sur ce qui est entreprises manufacturielles. Donc

voilà, on amène de l'expertise directement au sein du conseil d'administration par des capitaux et en augmentant les fonds propres. La Sowalfin a des prêts subordonnés, on est toujours au niveau des fonds propres mais voilà, il y a différentes façons et nous, on capitalise plus surtout dans l'accompagnement sur les prémices avec les référents. Comment ça se passe à Bruxelles, pour les projets qui sont spécifiquement circulaire mais elle vous en parlera mieux que moi, il y a un programme qui s'appelle be.circular. C'est un appel à projet donc en gros, on répond à un appel à projet et on peut beneficier jusqu'à 80000 € d'aide à l'installation. Sur la région flamande, je sais qu'il y a aussi des primes et des aides mais je n'ai pas plus de détails que ça.

Simon : Ca va. Pour un peu revenir, par rapport au financement bancaire, ce qui est souvent ressorti par rapport à son modèle de crédit par exemple, les modèles ne sont justement pas adapté aux nouveaux business modèles innovants comme ceux de l'économie circulaire et que donc justement, déjà la situation actuelle pour une start-up entre guillemets normal, leur accès est déjà compliqué mais donc pour les projets innovants de l'économie circulaire, c'est encore plus compliqué.

Logan : C'est tout à fait ça. Pourquoi ? Parce que les banques, elles aiment bien les business plan, c'est pour ça que j'insiste sur l'accompagnement qui est fait en amont aussi pour pouvoir parler le même langage qu'une banque. Ce qui se passe à l'heure actuelle, c'est qu'on se rend compte que le langage des banques doit évoluer. J'ai envie de dire, il doit se circulariser ou se fonctionnaliser si on est sur l'économie fonctionnalité. Pour le moment quand on veut faire à projet circulaire mais surtout quand on veut faire un business model fonctionnel ou alors on dit bah il nous faut beaucoup de capitaux au départ et puis après c'est en fonction des abonnements mensuels qu'on se rémunère. Votre ROI, c'est pas 5 ans et pas 7 ans c'est 10 voir 15 ans. Là, le banquier, il commence un peu à se boucher les oreilles en se disant que c'est pas possible, c'est pas comme ça que ma hiérarchie va comprendre le projet. C'est pour ça qu'il y a des mécanismes comme la SRI ou Easy'green qui sont là pour justement aller sur ce genre de projet. Quand je dis allez c'est tout au partie, ça veut dire qu'il y a des projets qui ne sont pas audibles pour des banques, sur lesquels, nous avec notre expertise et je veux dire quelque part le fait qu'on parle le même langage du circulaire, on va aller. L'idéal reste quand même de parler avec le banquier pour lui dire : oui mais on partage les risques. Le meilleur ami de l'entrepreneur, c'est son banquier, si il ne comprend pas, l'entrepreneur peut venir à la Sowalfin pour convaincre

la banque. Ma banque n'est pas partante et elle ne veut pas mettre tout. J'ai peut être besoin de 100 000€ mais la banque, elle veut pas aller au-delà de 50 000€, est-ce qu'on peut la Sowalfin, ou un prêt Easy'green ou une garantie Sowalfin ou peut être un complément socamut pourrait venir compléter cela pour rassurer mon banquier. Quand on passe chez Easy'green, on rassure le banquier deux fois car d'un, il ne prend pas trop de risque et deux, le prêt est subordonné, c'est-à-dire qu'il peut prendre des garanties sans risquer que que quelqu'un d'autre, un autre créancier viennent lui piquer ses garanties si il y avait un pépin. Donc ça met le banquier dans un confort. Du coup nous, on vient la plupart du temps en complément à un bouclage financier d'entreprise pour pouvoir rassurer et amener les capitaux et rassurer les banquiers. C'est pour ça que dans la sensibilisation, je vous parle d'un entrepreneur mais également de tout le monde bancaire. Leur dire : écouter on est là, quand vous avez des projets de ce type-là parce que les banques ont de plus en plus d'appétit pour ce type de projets, elle développe des cellules. Je pense à ING à Belfius BNP même la CBC commence à s'y intéresser maintenant et je ne connais pas les autres directement parce que moi je m'occupe moins des aspects financiers, ce sont mes collègues. Mais je sais que ces banques-là viennent nous trouver en nous disant, qu'on aimerait bien développer une ligne de crédit ou débloquer un fond pour pouvoir suivre ce genre de projets. C'est pas pour ça qu'ils les comprennent tous ou qu'ils les prennent tous. Ils prennent que ceux qui sont très sûr. Une entreprise qui vient voir un banquier et qui lui dit : j'aimerais bien installer des panneaux photovoltaïques, il est clair que le remboursement mensuel du prêt pour les panneaux photovoltaïques est couvert par les certificats verts que retrouve l'entreprise donc en gros on calque ce que touche l'entreprise en termes de subsides publiques sur la durée du prêt les mensualités. En gros, il y a aucun risque pour la banque.

Simon : Exact.

Logan : C'est nickel, on fait les projets qui sont durables. Ce n'est pas assez suffisant.

Simon : Ce n'est pas très audacieux.

Logan : Voilà, c'est pas très audacieux. Donc du coup on peut prendre un peu plus d'audace quand on se lie sur un dossier avec la Sowalfin et la SRI. Donc, il y a vraiment cette conviction des partenaires du monde bancaire pour pouvoir aller vers là. Il y a aussi des investissements privés ou publiques. D'abord les investissements publiques sont gérés par la Sowalfin. Sur le brabant, il y a Nivelles-invest, c'est un fond bancaire pour l'appeler comme ça, qui est à la fois un actionnariat privé et public, mais c'est la seule Sowalfin qui quelque part à la plus grande part de l'actionnariat donc c'est un investissement local pour pouvoir faire des prêts sur une zone géographique circonscrite.

Simon : Ok.

Logan : On a Namur-invest sur le Namurois, on a Invest-Sud sur le Luxembourg et voilà donc Wapinvest sur le Tournaisis et on a aussi un certain nombre mais j'ai pas les noms en tête. Ces invests qui sont aussi des interlocuteurs privilégiés qui eux, grâce aux liens qu'on a, sont plus sensibilisés publique. Il y aussi des investisseurs privés, des business angels qui sont spécialisés dans le soutien à ce type de projets, je pense à des projets comme Novacitis. Un 'autre acteur qui peut être intéressant à contacter dans certains cas pour la mise en réseau ou parfois pour des appels à projets de moi devant, c'est la fondation Roi Baudouin.

Simon : Voici une question dont à mon avis la réponse est facile. Si le modèle de crédit des banques pour les PME et les start-ups, ça favoriserait clairement le développement de l'économie circulaire ?

Logan : Oui tout à fait, certainement. Cela favoriserait l'accès au crédit mais il faut savoir qu'il y a un pendant parce que c'est bien d'avoir un beau projet et tout ça mais il faut que le marché soit prêt. Quand je dis marché, c'est à la fois, les clients en terme de demande mais ça je vous l'ai déjà évoqué, je n'ai pas y revenir. Mais il y a l'autre pendant qui est le cadre de marché. Si, j'ai un super projet innovant qui me dit : moi je vais dans tous les parcs à conteneurs, je reprends la peinture usagée, je prépare une super peinture de haute qualité et je vous vends de la peinture recyclée made in Wallonia parce que ce sont toutes les peintures qui viennent de Wallonie.

Super génial la banque peut le comprendre, on fonce. La législation wallonne ne permet de reprendre la peinture et de recréer de la nouvelle peinture. Ce qui veut dire qu'on a le frein dans le cadre marché. Donc, oui évidemment que les banquiers et que les banques suivent en adaptant leur modèle d'affaires ou le modèle de crédit comme tu l'as appelé, oui tout à fait mais ce n'est pas suffisant. Il faut aussi que le cadre législatif et le cadre de marché Wallon a fortiori belge permettent ce genre de choses. Essentiellement, j'ai envie de dire, moins essentiellement sur les services parce que la logique servicielle, elle est bien là. Et bien, c'est sur les produits. Vous voulez dire que cette entreprise a plein de tonnes de déchets où elle sait rien en faire et bien moi, j'ai une technologie, je pourrais faire quelque chose, j'ai un bon plan, je vais la rechercher. Il faut un agrément de collecteur, il faut pouvoir rentrer un dossier administratif de sortie de déchets, de fin de statut de déchets, de réinsertion. Franchement, on oublie le projet. A l'heure actuel, on oublie le projet.

Simon : Pensez-vous à d'autres freins au financement de l'économie circulaire en Belgique, autre que ceux qu'on vient de mentionner ?

Logan : Je pense qu'on a déjà fait pas mal le tour. Donc il faut une demande, il faut que les banques puisse suivre des mécanismes et à ce niveau-là, franchement en Région wallonne, elle est vraiment bien outiller contrairement à d'autres régions ou d'autres pays, on est vraiment bien outillé. Il manque chez nous, la communication sur le fait que ça existe. Donc là, on est sur le levier principal, c'est le manque de sensibilisation. Parce que pour entreprendre dans ce sens-là, il faut encore qu'on puisse entreprendre dans ce sens-là. Donc voilà, il y a cette sensibilisation et après ça il y a dans le cadre de marché qui permet de se lancer. Le plus dure est de convaincre le client.

Simon : Quels seraient selon vous les incitants qui pourrait permettre à une entreprise qui existe déjà de transiter vers l'économie circulaire ?

Logan : Et bien les incitants, c'est tout le réseau des référants économie circulaire, bas carbone de la Sowalfin parce que leur intervention est gratuite. Ils viennent de chez vous, ils vous

challengent, ils cherchent les pistes d'amélioration, après ils vous guident, ils vous aident à la rédaction des rapports administratifs et autres. Pour pouvoir faire une demande de chèque, bénéficier d'une subvention publique et quand bien même vous avez fait appel à un expert labellisé comme ils se connaissent, ils gardent le lien et à la fin quand il faut financer, ils font le lien et vous êtes dans les démarches pour pouvoir venir vers Easy'green ou la SRI ou autre. Quelque part, le meilleur incitant c'est ça, ce qui manque et on en revient à ce que je disais tout à l'heure, c'est qu'il soit au courant que ça existe. Donc le premier problème, c'est aller trouver l'entrepreneur et lui dire : vous avez des problèmes, vous avez une situation spécifique, l'économie circulaire peut d'une façon ou d'une autre vous aider à trouver des solutions durables mais vous n'y avez pas encore pensé, on est là pour vous aider à y penser. Si tant est que la personne accepte de retirer son nez du guidon et de prendre un peu de temps parce que le temps c'est de l'argent surtout pour les petites PME et de prendre un peu de temps pour ça. Alors là, on est sur la bonne voie, il y en a très peu qui après se disent : non c'était pas pour moi. Toute la nécessité alors de pouvoir alimenter cette sensibilisation et c'est une autre des taches de la Sowalfin qui est d'avoir un travail de veille et de benchmarking, sur ce qui se fait ailleurs, sur ce qui se fait dans les secteurs, de bien être au courant de ce qui se fait, de ce qui se développe pour pouvoir dire à l'entrepreneur : oui l'économie circulaire je vois bien mais je suis dans le service, ça me parle pas car je ne suis pas concerné. Faux, vous pouvez présenter une entreprise dans l'IT qui a fait ça, ça, ça. Comment dire non à quelque chose comme ça ? Bas oui, si en plus cela vous permet de pouvoir gagner des clients, peut-être les fidéliser, peut-être changer mon offre et quelque part réduire mes coûts et augmenter ma rentabilité. Une entreprise qui n'a pas envie de diminuer ses coûts et d'augmenter sa rentabilité, c'est qu'elle n'a pas de perdurer. Du coup, le discours n'est plus du tout inaudible parce qu'il est quelque part, avec preuve à l'appui, inattaquable dans le discours.

Simon : Ok très bien, on va attaquer un dernier point, c'est plus par rapport à la situation de l'économie circulaire en Belgique aujourd'hui, à vos yeux quelle place occupe l'économie circulaire aujourd'hui en Belgique ?

Logan : Une place encore trop marginale. Pour la simple et bonne raison quand je le dis qu'on soit en Wallonie à Bruxelles ou en Flandre, ce n'est pas encore un réflexe ou un phénomène, un concerne qui est de notoriété publique. Il faut le temps qu'il se fasse sa place.

Simon : Ok. Et sur une échelle de 1 à 10, vous situeriez le développement de l'économie circulaire en Belgique à quelle échelon, sachant que 1 est le pire et que 10 est le mieux ?

Logan : J'ai envie de dire que quand j'ai commencé en 2014, j'étais à 1 et qu'aujourd'hui avec tout ce qui est les travaux parlementaires, la stratégie du ministre de l'Économie, Willy Borsu qui va sortir Circular Wallonia et autres, je pense qu'ici on est bien à 5 ou 6 avec le Green Deal, tout ce qu'on a à la Sowalfin et à la SRI. Tous les dispositifs sont là donc ce qui veut dire que je pourrais vous mettre 10 en terme de starting-blocks. Mais comme il manque cette sensibilisation et cette volonté des gens à aller vers là donc cette information et cette prise de conscience de la nécessité de l'économie circulaire, je m'en contenterai à 6. Tout est là pour qu'elle se développe mais il faut maintenant aller leur dire que cela existe et les aider parce que la réticence au changement pour les différents clichés que j'ai parcouru jusqu'à présent qui fait que c'est un travail de fond et que c'est un travail humain. Non pas de persuasion mais de mobilisation, vraiment d'accompagnement de la personne et de lui dire si vous faîtes ça, vous allez le faire mieux. Encore une fois, l'entrepreneur est le seul capable à faire le saut. On ne peut pas le forcer, on est là pour lui dire, si tu sautes, on t'aide. On est là, on va te soutenir, on fait ce que tu veux mais on peut pas sauter à ta place. Donc ça se switch à l'heure actuelle fait que nous sommes pas encore à 10 et on ne sera probablement pas à 10 avant une dizaine d'années, c'est un avis personnel.

Simon : Oui bien sûr. Donc selon vous, au niveau fiscal et législatif actuellement en Belgique, la situation vis-à-vis de l'économie circulaire est relativement complète et bonne ?

Logan : A ce niveau, donc là, je parle en termes de soutien à l'entrepreneuriat. En mesure de marché, le cadre de marché doit évoluer, ce qui veut dire que les marchés publics doivent pouvoir permettre d'aller au-delà du simple critère pris qui vaut la plupart du temps 50 % des points qu'on met à un adjectif. Il faut pouvoir évoluer en disant qu'on aimerait bien des critères locaux à X pourcentage de matières recyclées minimum dans les produits ou en tout cas de la main d'oeuvre local ou autre. Voilà sans rentrer, sans aller contrairement à la distorsion de

concurrence. Il faut vraiment être subtile et implémenter cela de manière intelligente et intelligible. Donc le cadre de marché doit évoluer. Le système fiscal, pour moi dans une logique très conceptuel et théorique. Tous les experts en économie circulaire du monde entier vous diront la même chose, on ne doit pas taxer le travailleur, on doit taxer la matière. Ceux qui utilisent beaucoup de matières et qui font beaucoup de déchets bas payent plus. Parce qu'ils font plus d'impact à l'environnement. Ceux qui optimisent les ressources et autres, devraient payer moins. Une des premières solutions à court termes qu'on pourrait voir, c'est ne pas changer la fiscalité mais créer des incitants si vous utilisez tel matière qui est un déchet ou autre et bien vous êtes peut être dé-fiscaliser. Vous avez un taux de TVA réduit. C'est une première étape pour favoriser ça mais pour moi c'est pas le bon bout. Pourquoi ? Parce que récompenser les bons comportements, c'est une chose, mais on ne pénalise pas les mauvais et quand on sait qu'on a une seule planète, on n'a pas encore trouvé deux autres pour pouvoir aller chercher les matériaux ailleurs dans la galaxie. Je pense qu'il faut aussi conscientiser les mauvais en les faisant payer. C'est le principe du pollueur-payeur qui est un principe qui est en place mais qui n'est pas encore assez contraignant et donc n'incite pas les entreprises à évoluer parce qu'elle n'ont pas cette règle pour leur taper sur les doigts en cas de sur-utilisation des ressources. Quand on sait qu'il y a des entreprises même des grosses boîtes qui pourraient faire évoluer leur process si elles investissaient pour économiser. Je vais prendre l'agroalimentaire, on sait que pour une bière en moyenne, il faut 10 litres d'eau mais ça c'est quand on s'y prend mal. Il y a des micro-brasseries qui en optimisant leur process, oui la bière est peut-être 50cent plus cher à la vente, mais ils utilisent 2 litres et demi d'eau pour faire 2 litres bières. Ils utilisant 4x moins de ressources. Quelque part, ils sont freinés car leur produit est plus cher. Avec une TVA réduite ou un incitant, il pourrait être équivalent aux autres mais c'est pas suffisant. Ce qu'il faut pénaliser, quelque part c'est pas eux les récompenser parce qu'il devrait être la norme à terme. Ce qu'il faudrait, c'est punir ceux qui utilisent 10 litres d'eau quand on peut en utiliser que 2,5 litres. Si ils ne veulent pas évoluer, ils doivent être mis à l'amende que ça soit par exemple répercuté sur ses taxes. Donc cela serait un système fiscal assez conceptuel. Ce n'est pas demain la veille que ça va évoluer. Parce que là il va y avoir tous les lobbies et tout le système économique à repenser. Par contre des incitants sur l'utilisation des réductions fiscales sur l'utilisation de produits recyclés ou issus de matières biosourcées, peut-être déjà une très bonne piste pour pouvoir lancer.

Simon : Pour l'aspect législatif, vous avez parlé de la notion de déchets qui n'étaient pas du tout assez mise au point car on fait trop de distinctions au sein des déchets.

Logan : Oui effectivement, il y a ça et il y a aussi un manque d'harmonisation en terme de coordination des régions, c'est-à-dire que si vous avez en Région flamande, une liste exhaustive de produits qui sont tous des déchets, la liste est beaucoup plus courte en Région wallonne, ce qui veut dire que si vous êtes un flamand et que vous prenez un produit qui n'est plus considéré comme un déchet en Flandre mais peut-être plus à Bruxelles mais qu'il est en Wallonie, vous devez avoir un permis de transport des déchets en Wallonie pour pouvoir aller en France ou alors là ce n'est peut être plus un déchet. Une harmonisation du statut des déchets, de la législation des régions au niveau fédéral sur l'ensemble du territoire, ce serait déjà un grand point pour permettre la facilité, la mobilité des ressources. La belgique reste quelque part, une région dans un autre pays. Il y a des régions de France qui sont plus grandes que la Belgique. Il faut penser ça en terme de territoire, d'écosystèmes sur lequel se mettre d'accord sur une législation commune qui permettrait de faciliter les échanges et stimulerait aussi le marché des déchets et de la matière première secondaire. Pour ça, j'ai pas trop d'aspects législatifs sur cette technicité de la gestion des déchets par exemple, il faut aller plus aller vers le plan wallon des déchets ou autres. C'est un ensemble de choses qui pourrait participer justement aussi à une harmonisation, une facilitation du passage vers un modèle plus circulaire.

Simon : Ok très bien. Finalement, la dernière question qu'on aura c'est est-ce que vous pensez que c'est nécessaire que les entreprises belges dès leur création pensent à implémenter cette idée de circularité dans leur business plan, dans leur business process car après c'est encore plus compliqué de changer ?

Logan : Oui bien sûr. Comme dans la même logique que le meilleur déchets, c'est celui qui n'existe pas. La meilleure entreprise est celle qui fait de l'économie circulaire dès le départ, comme ça, elle évite de gaspiller les ressources dès le départ. C'est ce que je vous disais, ici, le dispositif des référants et surtout sur les entreprises en place, c'est de les inciter à changer, à transiter pour ne pas dire évoluer. Tout ce qui est référant création dans les autres départements, on parle avec eux pour que dès le départ, ils insistent sur les notions d'économie circulaire. Mais

oui évidemment, l'idéal ça serait que tous les business modèles dès le départ pense en termes de circularité et que ceux en place transitent.

Simon : Ok, merci, nous avons fait le tour de nos questions. Nous vous remercions de votre temps et de vos réponses bien complètes.

Logan : Pas de soucis, avec grand plaisir. Si vous avez des questions complémentaires, vous n'hésitez pas à m'envoyer un petit mail et on voit comment on peut vous aider.

Annexe 10: Interview – ING – Retranscription

Simon: First, a little introduction of myself, so I'm a last year student in business engineering following a major in financial engineering, that why I did an internship at ING, with Philip Wietendaele who gave me your contact.

Mr De Jaeck: Ah yes alright, could you briefly resume me what was the topic?

Simon: Yes sure. So, globally, through the analysis of the literature, we came up with the following problematic: why is the financing and the development of the circular economy still so low here in Belgium?

Mr De Jaeck: Okey, clear.

Simon: So maybe you can start by introducing yourself? Your background and experience?

Mr De Jaeck: Yes, so my name is Jan de Jaeck, I did an economic master at the EHSAL in Brussel, but I think that the name has changed but it doesn't really matter. Then I did one year in management at the VLECKHO business school still in Brussel. Basically, I worked initially in a waste management company,

then I went to ING, at the time the BBl, as lish manager and then to corporate banking, as global relationship manager which means worldwide. One year and a half back, a went to sustainable finance for wich I have the lead at all as wholesaler bank, for the regions of Luxembourg and Nordics.

Simon: Alright, so how are you currently personally involved in the circular economy today?

Mr De Jaeck: Basically, the reason I wanted to do this job is because at the time I did my master thesis, I've been looking for the profiles of environmental coordinators in the mid-corp segment, so the medium size enterprises, so from the mid 90 to the end 90, there was already a legislation in place in Flander, wich was basically coding the environmental obligations to have such coordinators.

Simon: It was a kind of the beginning of the CSR?

Mr De Jaeck: Yeah indeed but at the time it was closely linked to the health regulation and you had a commission in the company responsible for the health issues and after all of the coordinators environmental. So globally, I as always interested in sustainability at large, and my personal link to circular economy part of my function because of course we try to finance the transition to low carbon economy by stearing the balance sheet of ING which also support the circular economy.

Simon: So now, just a little bit about the company, so you are working at ING, can you a little bit explain how is the company evolving in the circular economy and eventually how did your organization become aware of the opportunities of the CE?

Mr De Jaeck: There are quite a few things, first, about 2 years ago, in June 2018, in association with 2 other banks, we've set up the circular economic finance guidelines. I assume if you google it, you will find it. So, it was done with two other dutch banks, also with support from other kind of organizations. The thing is how to apply a circular economy thinking regarding debt finance but also equity. Throughout the funding scope of a company, how can you incorporate circular economy and what are the guidelines from a banking perspective to be applied, that's the logic of the document.

Simon: Ok, interesting.

Mr De Jaeck: It also means you will apply certain roles of certain logics for defining what is circle or not and also the process evaluation on management of the projects and on reporting.

Mr De Jaeck: So that's a document that ING created 2 years ago and is an interesting one and it is combined to that Ing will steer the balance sheet at sort the asset commitment we do towards Paris climates goals which we called project "Terra" so earth, you will find it as well on our website. It also means that we will consider

circular economy initiatives, which require funding, to potentially support it. And today there are some financial solutions available. For instance, there is the sustainability linked loan, it is the official language according to the loan market association, so the LMA, which is the reference or the market authority when it comes to loan market documentation and they have guideline on what is a sustainability linked loan. This product and this solution were invented by ING in April 2017. It means that we will jointly with the company define specific targets, company specific so in line with their strategy, so all the KPI, the targets across environmental, social and governance aspects called ESG criterium. So, these targets will have to be ambitious, will have to be checked annually, and if a target is reached, the company can get a discount, if they don't succeed to reach any target, they will have to pay premium. By doing so, we incentifize company to take that strategy across ESG criteria seriously and to implement a change to low carbon economy. So that's the whole logic behind that sustainability linked loan. Moreover, those KPI and targets can be linked to circular economy, for instance if you have a company operating in packaging, you can look at basically the resource input in the production scope of packaging materials and define a percentage of recycled input for making the end-product. And this target can be implemented in the loan contract as KPI for instance.

Simon: Alright, thank you very much it was really interesting. Now, a bit more about the funding part. For you, what are the main challenges when you are developing a circular business?

Mr De Jaeck: The main challenges when it comes to circular projects, we as a bank we don't launch such a project, we only look at the financing part. Obviously, financing is all about cashflows, to large extend, and also you can have a look at the cash flow models of circular economy projects because it can change, for example it is no more about ownership but more over services or usage or shared usage, product as a service means that there is a key impact on the balance sheet of the owners, but on the other hand there is to be a payment for each usage. And that from a banking perspective is new and the question is how can you have, kind of the funding being organized either through the company owning the asset or either through a multiple users of such a service who needs basically a working capital.

Simon: Ok great, now, what means of financing are, in your opinion, the most used in the initial stages of setting up a circular enterprise or a circular economy project to be implemented? Bank loans, state helps (subsidies, green credits, ...)

Mr De Jaeck: I would say that working capital is an important form, because there is real managing full cycle and the stock management, and secondly there is an important supporting factors from the authorities, they could give grants, subsidies, but they can also put tax incentives in order to boost the circular economy. So that whole government aspect is important I think, but if you want to make sizable impact and make circular economy going forward and to have necessary kind of volumes, we will have to rethinking business models. That's also important, you need to cooperate cross-functional. You cannot just have a look from a banking perspective, you also have to have a look from the accounting perspective for instance, what will happen with the accounting rules when it comes to depreciation for example in the case of a product as a service. Those questions are important and have to be looked together I think.

Simon: Now, more about the credit. So, what do you think about the models? Do you think that the current credit risk models are adapted to circular projects?

Mr De Jaeck: No. For instance here at ING we have teams which are working from 3 to 6 months, in a cross-functional way within the bank, meaning that we involve many department such as credit risk, tax legal perspectives, lending, sustainable finance, to look at those models and to eventually see how can be the risk policies adjusted regarding these models. But, at large in the financial market, it is still an initial stage.

Mr De Jaeck: So today, the credit risk management policies are really at the initial stage to incorporate those new models and it is all to be developed.

Simon: A last question about the financing part, what are for you the main obstacles to the financing of the circular economy in Belgium?

Mr De Jaeck: I think it's the rethinking of the busines models itself.

Simon: Okay, great thank you. Now more over the development of the circular economy in Belgium. In your opinion, what factors are slowing down or preventing the development of the circular economy in Belgium today?

Mr De Jaeck: I think that overall covid-19 does not help to have those new models implemented sooner that before, but on the other hand we have a lot of support coming for the EU as the "Green Deals" which has an important circular focus plan. And of course during the recovery of the crisis, their importance will be crucial and they will be supposed to give a serious boost to circular economy.

Simon: In your opinion, what are the incentives to encourage an existing company to start a circular economy project?

Mr De Jaeck: Well the whole logic is the focus on resource use, so developing the economy while limiting the use of resources. I think the key is about a mindset first, about strategic choices and then you implement your strategy.

Simon: Yeah, but if you could give or create an incentive, what would you do?

Mr De Jaeck: There I will refer back to governance, which is in my opinion the key.

Simon: Alright thank you, so now the last part is about the situation of the circular economy in Belgium today. First, for you, what place does the circular economy take today in Belgium?

Mr De Jaeck: I don't think it is currently that important, unfortunately

Simon: On a scale of 1 to 10, at what level would you place the development of the circular economy in Belgium?

Mr De Jaeck: Maybe 2 or 3

Simon: In your opinion, what is the situation in Belgium, at the fiscal and legislative level, with regard to circular economy projects?

Mr De Jaeck: It's a good question but it's difficult because I'm not looking to that recently so I can't answer basically but I know that Flanders was a bit ahead in terms of circular economy when I did my thesis

Simon: Alright, once more a big thank for your time and your answers, I was really interesting to have your opinion and your experience.

Annexe 11 : Guide d'entretien entreprise circulaire :

Section 1 : Profil de l'interviewé

1) **Pourriez-vous vous introduire : nom, prénom, parcours académique, parcours professionnel**

2) **Comment en êtes-vous arrivez là ?**

3) **Comment êtes-vous personnellement impliqué dans l'économie circulaire actuellement ?**

Section 2 : Profil de l'entreprise

1) **Pourriez-vous expliquez dans quel domaine votre entreprise évolue et que fait-elle ?**

2) **Dans quelle pratique de l'économie circulaire votre entreprise s'inscrit-elle ?**

3) **Comment votre entreprise a-t-elle été informée des opportunités liées à l'économie circulaire ?**

4) **Quels ont été et quels sont les principaux challenges pour développer votre entreprise à finalité circulaire ?**

Section 3 : Financement

1) **Par quels moyens de financement avez-vous financé les premières étapes de création de votre entreprise ? Prêts bancaires, aides de l'état (subside, crédits verts, …)**

2) **Pensez-vous à d'autres possibilités de financement ?**

3) **Si les crédits octroyés pour des projets d'économie circulaire étaient plus avantageux pour les PME et les start-ups, pensez-vous y avoir recours ? Pensez-vous également que plus d'entreprises sauteraient le pas ?**

4) **L'entreprise fait-elle partie d'un programme de soutien à l'économie circulaire (au niveau fédéral, wallon et/ou local) ?**

Section 4 : Freins et incitants à l'EC

1) **Quels sont pour vous les facteurs qui ralentissent, ou empêchent le développement de l'économie circulaire en Belgique aujourd'hui ?**

2) **Quels sont selon vous les incitants pour encourager une entreprise existante à démarrer un projet d'économie circulaire ?**

3) **Pensez-vous qu'un projet d'économie circulaire est-il rentable ? Si oui, à quel(s) niveau(x) ? Sinon, pour quelle(s) raison(s) ?**

Section 5 : L'économie circulaire en Belgique

1) **A vos yeux, quelle place occupe l'économie circulaire aujourd'hui en Belgique ?**

2) **Sur une échelle de 1 à 10, vous situeriez le développement de l'économie circulaire en Belgique à quel échelon ?**

3) **Selon vous, comment est la situation en Belgique, au niveau fiscal et législatif, vis-à-vis des projets d'économie circulaire ?**

4) **Pensez qu'il y a une différence entre la Région Wallonne et Flamande à ce niveau ?**

5) **Pensez-vous nécessaire que les entreprises belges de demain doivent, dès leur création, penser à implémenter dans leur business plan cette idée de circularité ?**

Annexe 12 : Guide d'entretien consultant financement :

Section 1 : Profil de l'interviewé

1) Pourriez-vous vous introduire : nom, prénom, parcours académique, parcours professionnel

2) Comment en êtes-vous arrivez là ?

3) Comment êtes-vous personnellement impliqué dans l'économie circulaire actuellement ?

Section 2 : Profil de l'entreprise

1) Pourriez-vous expliquez dans quel domaine votre entreprise évolue et que fait-elle ?

2) De quelle manière votre organisation est-elle présente dans le développement de l'économie circulaire en Belgique ?

3) Comment vous et votre organisation a-t-elle été informée des opportunités liées à l'économie circulaire ?

Section 3 : Financement

1) Quels sont les principaux challenges pour développer une entreprise à finalité circulaire ?

2) Quels moyens de financement sont, selon vous, les plus utilisés dans les premières étapes de création d'une entreprise à finalité circulaire ou d'un projet d'économie circulaire à implémenter ? Prêts bancaires, aides de l'état (subside, crédits verts, …)

3) Pensez-vous à d'autres possibilités de financement ?

4) Pensez-vous que si les crédits octroyés pour des projets d'économie circulaire étaient plus avantageux pour les PME et les start-ups, pensez-vous que cela favoriserait le développement de l'économie circulaire ? Pensez-vous également que plus d'entreprises sauteraient le pas ?

5) Quels sont les principaux freins au financement de l'économie circulaire en Belgique ?

Section 4 : Freins et incitants à l'EC

1) Quels sont pour vous les facteurs qui ralentissent, ou empêchent le développement de l'économie circulaire en Belgique aujourd'hui ?

2) Quels sont selon vous les incitants pour encourager une entreprise existante à démarrer un projet d'économie circulaire ?

3) Pensez-vous qu'un projet d'économie circulaire est-il rentable ? Si oui, à quel(s) niveau(x) ? Sinon, pour quelle(s) raison(s) ?

Section 5 : L'économie circulaire en Belgique

1) A vos yeux, quelle place occupe l'économie circulaire aujourd'hui en Belgique ?

2) Sur une échelle de 1 à 10, vous situeriez le développement de l'économie circulaire en Belgique à quel échelon ?

3) Selon vous, comment est la situation en Belgique, au niveau fiscal et législatif, vis-à-vis des projets d'économie circulaire ?

4) Pensez qu'il y a une différence entre la Région Wallonne et Flamande à ce niveau ?

5) Pensez-vous nécessaire que les entreprises belges de demain doivent, dès leur création, penser à implémenter dans leur business plan cette idée de circularité ?